



# Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Euille"

Tome 7 : Document de compilation des études pré-opérationnelles

Document d'objectifs



2012

Structure opératrice :





# Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Euille"

Tome 7 : Document de compilation des études pré-opérationnelles

Structure opératrice :



Document d'objectifs

## Auteurs :

- Chargés de Mission : Marion Souriat
- Stagiaires du CEN Aquitaine : Marion Cayre

## Chargée de secteur :

Julie Walker

## Illustrations :

Vison d'Europe - *Mustela lutreola* ( C. Maizeret)  
Rypisilve et cours de l'Euille/  
Queue de plan d'eau et végétation marécageuse (B.Duhazé)



## Sommaire

<b>Comité de pilotage de lancement de la démarche de Natura 2000 du 9 mai 2011.....</b>	<b>4</b>
<b>Comité de pilotage de validation du diagnostic écologique et socio-économique du DOCOB du 30 mai 2012.....</b>	<b>5</b>
<b>Comité de pilotage de validation du DOCument d'OBjectifs (DOCOB) du 29 avril 2013.....</b>	<b>6</b>
<b>Groupes de concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du 13, 14 et 16 février 2012.....</b>	<b>7</b>
<b>Groupes de concertation sur les objectifs de conservation et opérationnels du 26 et 28 juin 2012.....</b>	<b>8</b>
<b>Groupes de concertation sur les mesures Natura 2000 du 13 et 17 décembre 2012.....</b>	<b>9</b>
<b>CR : Réunion technique sur la thématique de la collision routière pour les mammifères semi-aquatiques du 27 juin 2012.....</b>	<b>10</b>
<b>Personnels rencontrés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.....</b>	<b>11</b>

**Comité de pilotage de lancement de la  
démarche de Natura 2000 du 9 mai  
2011**

- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**

ESPACE NATUREL DE FRANCE  
Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Site Natura 2000 FR7200691  
« Vallée de l'Euille »

Diagnostic préalable à l'élaboration du Document d'objectifs

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE  
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Inventaire et description de l'existant  
**Bassin versant**

- Superficie de 104 km<sup>2</sup>
- Entités administratives :
  - ✓ 3 cantons
  - ✓ 4 communauté de communes
  - ✓ 19 communes
  - ✓ 1 syndicat de bassin
- Cours d'eau = **96 km**
  - ✓ 21 km d'axe principal
  - ✓ 75 km de réseaux d'affluents
- Densité = 74 hab/km<sup>2</sup>
  - ✓ Densité faible = communes rurales
- Bassin versant tourné vers la **viticulture**

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE  
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

**Réseau Natura 2000**

Pourquoi la vallée de l'Euille est elle inscrite dans le réseau Natura 2000 ?

- **Cours d'eau à Vison d'Europe**
  - ✓ Une espèce menacée de disparition
  - ✓ Présence sur le bassin versant
  - ✓ Espèce à enjeu le plus fort en Aquitaine
  - ✓ Plan National de Restauration
- **Présence d'habitats naturels remarquables**

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE  
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Inventaire et description de l'existant  
**Qualité de l'eau**

- Station de Laroque au pont du lieu-dit Roque Basse
- Qualité physico-chimique globalement bonne
- Paramètres déclassant : particules en suspension et pesticides

Altération	Indice	Qualité
ACID	80	Très bon
AZOT	68	Bon
EPRV	72	Bon
MOOX	74	Bon
NITR	64	Bon
PAES	51	Moyen
PHOS	75	Bon
TEMP	91	Très bon
MINE	83	Très bon
PEST	43	Moyen

Données 2009 - AEAG

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE  
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

**Inventaire et description de l'existant**

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

ESPACE NATUREL DE FRANCE  
Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Inventaire et description de l'existant  
**Zones de protection et d'inventaires**

- ✓ 3 ZNIEFF de type 1
- ✓ 1 ZNIEFF de type 2
- ✓ 1 site inscrit
- ✓ 2 sites Natura 2000

CREN Aquitaine – 9 mai 2011



Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

### Inventaire et description de l'existant

## Périmètres

**Périmètre initial (FSD) : 100 ha**  
✓ Echelle de réalisation : 1/100 000

**Périmètre d'étude : 380 ha**  
✓ Echelle de réalisation : 1/10 000

**Périmètre proposé : 272 ha**  
✓ Echelle de réalisation : 1/10 000  
✓ 11 communes riveraines

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

### Inventaire et description de l'existant

## Occupation du sol

Territoires artificialisés	
Tissu urbain discontinu	6%
Réseaux routier	0,3%

**Faible représentation de l'habitat**

Territoires agricoles	
Terres arables	5%
Vignobles	0,1%
Vergers et petits fruits	0,1%
Prairies	26%

**Prédominance des prairies**

Forêts et milieux semi-naturels	
Forêts de feuillus	47%
Plantations d'arbres	3%
Végétation arbustive en mutation	8%

**Prédominance des feuillus**  
✓ 34% boisements humides  
✓ 13% boisements frais à secs

Surfaces en eau	
Surfaces en eau	3%
Cours et voies d'eau	1%

**Zones humides minoritaires**

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

Site Natura 2000 FR7200691 « Vallée de l'Euille »  
Cartographie de l'occupation du sol

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

### Inventaire et description de l'existant

## Inventaire des habitats

- **Trente et un habitats recensés :**
  - ✓ **Trois habitats d'intérêt communautaire (HIC) déclinés en cinq habitats élémentaires**
  - ✓ **Vingt six habitats non d'intérêt communautaire**
- **Répartis en cinq classes :**
  - ✓ milieux aquatiques
  - ✓ formations prairiales
  - ✓ formations d'ourlets et de friches
  - ✓ formations forestières
  - ✓ espaces artificialisés

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

### Inventaire et description de l'existant

## Occupation du sol

**Quatre entités structurent le paysage :**

- ✓ Territoires artificialisés
- ✓ **Territoires agricoles**
- ✓ **Forêts et milieux semi-naturels**
- ✓ Surfaces en eau

**Périmètre principalement agricole et forestier**

Typologie Corine Land Cover

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
<b>Formations prairiales</b>			
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	38.2	31,52
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlet montagnard à alpin		37.71 37.72	6,42
<b>Formations arborescentes</b>			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> *)	91E0*	44.13 44.3	64,18
* Habitat prioritaire			
<b>Surface Totale</b>			<b>102,12</b>

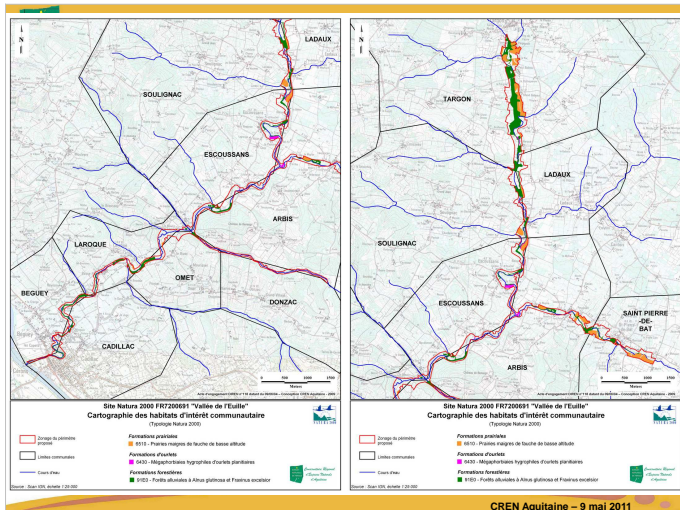
**38% du site**

CREN Aquitaine – 9 mai 2011







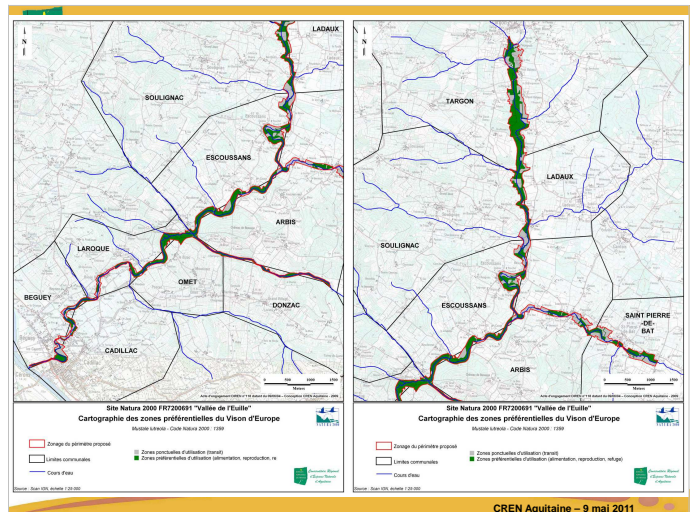
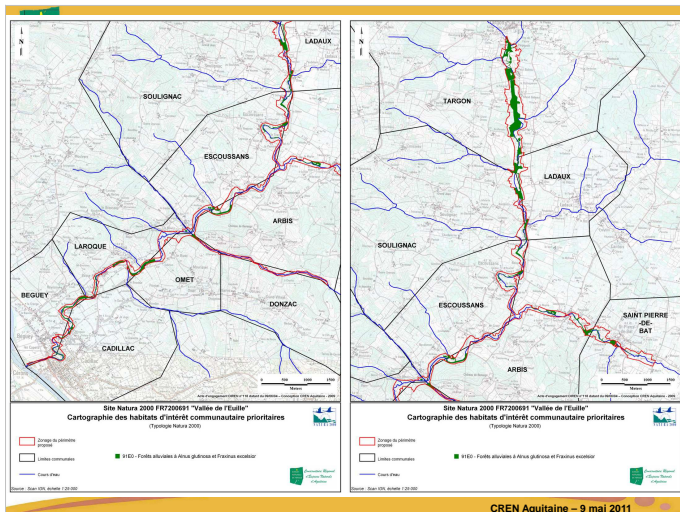


Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

**Vison d'Europe**

Mission Vison

CREN Aquitaine – 9 mai 2011



Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

**Inventaire et description de l'existant**

**Inventaire des espèces**

- **Neuf espèces d'intérêt communautaire (EIC)**
- ✓ Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- ✓ Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)
- ✓ L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
- ✓ Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- ✓ Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- ✓ Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- ✓ Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- ✓ Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- ✓ Grand Murin (*Myotis myotis*)

En gras, espèce prioritaire

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un Document d'objectifs  
Site FR7200691 « Vallée de l'Euille »

**Toxostome**

Victor Nowakowski

CREN Aquitaine – 9 mai 2011



## Écrevisse à pattes blanches



CREN Aquitaine – 9 mai 2011

## Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux



CREN Aquitaine – 9 mai 2011

## Chauves-souris



CREN Aquitaine – 9 mai 2011

## Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

Nom Natura 2000	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fragaria vesicaria</i> (Abe-Padiou, Aintion Incanae, Salicion albae)			Mégaphorbiales hygrophiles (coudrets plantureux et des étages montagnard à alpin)			Prairies maigres de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )		
	Code Natura 2000	91E0*	6430	6510	Code Natura 2000	6418	642	31,52	
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Note	3	0	0	
	Valeur (%)	63	6	31	Représentativité	Modalité	Forte	Faible	Moyenne
Note	4	1	2	Valeur (moyenne)		2,26	2,58	2,18	
État de conservation	Modalité	Moyen	Mauvais	Moyen	Modalité	Moyenne	Forte	Moyenne	
	Note	3	2	3	Note	2	4	2	
Vulnérabilité	Modalité	Moyenne	Forte	Moyenne	Note totale	12	7	7	
	Note	2	4	2	Priorité	1	2	2	
* Habitats prioritaires		Enjeu	Majeur	Important	Important				

**Forêts alluviales = enjeu majeur**

✓ occupe une faible surface sur le territoire Français

✓ zones préférentielles du Vison d'Europe

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

### Importance du site pour l'espèce

Le réseau hydrographique de l'Euille se trouve au nord de l'aire de distribution du Vison d'Europe, c'est pourquoi il s'intègre dans les sites prioritaires d'accueil de l'espèce. La présence de l'espèce n'est pas avérée sur le site de l'Euille. L'Aquitaine a une responsabilité particulière pour la conservation de l'espèce au niveau européen.

### Menaces

- Aucune étude n'a jamais permis de mettre clairement en évidence les raisons exactes de la disparition du Vison d'Europe. Les hypothèses les plus généralement avancées sont :
  - un goulot d'étranglement génétique
  - le développement d'une pathologie
  - la mortalité accidentelle (collisions routières, destructions lors d'opérations de piégeage)
  - la destruction indirecte par empoisonnement
  - la destruction des habitats
  - la dégradation de la qualité chimique de l'eau et des habitats en général
  - la compétition avec le Vison d'Amérique

### Moyens de conservation

- Poursuivre et développer les recherches en cours afin d'approfondir les connaissances relatives aux exigences écologiques de l'espèce et aux causes de sa disparition
- Assurer la protection et la restauration de ses habitats
- Combattre les causes directes de mortalité et les facteurs de décès présents
- Sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux

### Indicateurs de suivi

- Surface d'habitats préservés et favorables
- Campagnes de piégeage
- Nombre d'échantillons hydrauliques transparents
- Nombre de collisions routières
- Suivi des engendrement périoctes

✓ Forêts alluviales

✓ Vison d'Europe

## Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

Nom Natura 2000	Vison d'Europe		Toxostome	Écrevisse à pattes blanches	Petit Rhodographe	Grand Rhodographe	Minioptère de Schreibers	Vespertilion à oreilles écharcées	Vespertilion de Bechstein	Grand Murin
	Code Natura 2000	1356*	1126	1092	1303	1304	1310	1321	1323	1324
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire
	Note	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Taille Densité	Modalité	Rare, isolé	Population non recensé	Rare, isolé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé	Population non recensé
	Note	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Représentativité	Modalité	Majeure	Moyenne	Faible	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Moyenne
	Note	4	2	1	1	2	1	1	1	2
Degré de conservation des habitats	Modalité	Moyen	Moyen	Moyen	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	Note	2	2	2	1	1	1	1	1	1
Dynamique	Modalité	En déclin	En déclin	En déclin	En déclin	En déclin	En déclin	Stable	Inconnu	Stable
	Note	3	3	3	3	3	3	2	3	2
* Espèce prioritaire		Note totale	15	10	9	8	9	8	7	8
		Priorité	1	2	2	3	2	3	3	3
		Enjeu	Majeur	Important	Important	Moderé	Important	Moderé	Moderé	Moderé

**Vison d'Europe = enjeu majeur**

CREN Aquitaine – 9 mai 2011

- ✓ **Infrastructures** : non transparence des ouvrages et urbanisation
  - => obstacles déplacement VE
  - => perte d'habitats d'espèce
- ✓ **Travaux hydrauliques et forestiers** : type et modalités d'intervention non adaptés
  - => risque de mortalité directe pour VE
  - => dégradation à perte d'habitats d'espèce
- ✓ **Agricoles** : déprise, changement de pratique/reconversion, intensification
  - => dégradation à perte d'habitats d'espèce
  - => risque de mortalité indirecte (ressource alimentaire)

- **Diagnostic écologique**
  - ✓ Inventaires complémentaires (piscicole, EIC)
  - ✓ Analyse spécifique des facteurs susceptibles de porter préjudice au Vison d'Europe
- **Diagnostic socio-économique**
  - ✓ Analyses complémentaires (RGA, INSEE)
  - ✓ Rencontres par commune avec les élus, propriétaires et usagers
- **Définition des mesures et des actions**
  - ✓ Groupes de travail thématiques : « agricoles », « forestiers », « aquatiques », « infrastructures » « Vison d'Amérique »,...



**Bienvenue**

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Code	Objectifs
<b>O1</b>	<b>Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial</b>
O11	Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux
O12	Restaurer et préserver la qualité de l'eau
O13	Favoriser et conserver une mosaïque d'habitats humides d'intérêt communautaire
O14	Favoriser et conserver les espèces d'intérêt communautaire
<b>O2</b>	<b>Lutter contre la régression du Vison d'Europe</b>
O21	Réduire les causes de mortalité directe
O22	Contrôler les populations de Vison d'Amérique
O23	Conserver et restaurer les habitats préférentiels
O24	Conserver et/ou améliorer la qualité des eaux
<b>O3</b>	<b>Assurer les suivis du site</b>
O31	Suivre les indicateurs généraux
O32	Suivre la qualité de l'eau
O33	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire sur le site
O34	Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire sur le site
O35	Évaluer la conservation des habitats et des espèces (bilan et expertise)
<b>O4</b>	<b>Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces</b>
O41	Sensibiliser au respect de l'environnement
<b>O5</b>	<b>Animer l'application du Document d'Objectifs</b>
O51	Préparer la mise en oeuvre du Document d'objectifs
O52	Mettre en oeuvre des mesures contractuelles
O53	Mettre en oeuvre des mesures hors contrat
O54	Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan



## Réseau NATURA 2000

### Site FR 7200691 « Vallée de l'Euille »

#### Compte rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage du 09 mai 2011

Le 09 mai 2011, s'est tenue à Arbis, sous la présidence de Madame Cazanove, Sous-Préfète de Langon, la réunion d'installation du comité de pilotage du site «Vallée de l'Euille »

La liste des participants est jointe en annexe.

---

Madame Cazanove, Sous-Préfète de Langon accueille les participants à cette réunion dans la salle communale d'Arbis.

Après un tour de table qui permet à chacun de se présenter, Madame Cazanove présente l'ordre du jour de ce Copil d'installation sur ce site.

- Présentation de la démarche Natura 2000 par la DDTM 33<sup>(\*)</sup>

Madame Lagarde, Chef de l'Unité Nature du Service Nature Eau et Risques à la DDTM explique la philosophie de Natura 2000 qui n'est pas une mise sous cloche de l'environnement mais bien d'arriver à protéger la biodiversité tout en préservant l'activité humaine.

L'intérêt du site « Vallée de l'Euille » repose avant tout sur la préservation du vison et de son habitat ainsi que d'autres espèces qui ont été découvertes depuis que ce site a été déclaré site d'intérêt communautaire (SIC) par l'Union Européenne en avril 2002 puis par arrêté ministériel du 21 août 2006.

Natura 2000 repose sur une politique contractuelle dont l'objet principal est la mise en place de travaux financés en totalité par l'Europe et la France afin de sauvegarder et protéger la biodiversité. Un dispositif d'adhésion à des chartes permet également d'assurer le respect de bonnes pratiques en vue de préserver l'environnement. Enfin, il est rappelé que la préservation des sites Natura 2000 passe également par l'évaluation des incidences de nombreux plan, projets, programmes qui pourraient avoir une incidence sur les sites.

- Présentation du diagnostic préalable à l'élaboration du DOCOB par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)<sup>(\*)</sup>



Ce diagnostic devra faire l'objet de compléments, notamment pour la partie socio-économique et pour les espèces autres que le Vison d'Europe.

- Désignation de la structure porteuse de l'élaboration du Docob et rappels sur les étapes de la procédure.

Aucune collectivité ne souhaite prendre à sa charge l'élaboration du Docob. Dès lors, l'Etat assurera ce rôle et présidera le Copil. Un arrêté de composition sera prochainement établi et envoyé. La Présidence du Copil sera assurée par Madame la Sous-Préfète de Langon ou son représentant. Il est précisé que le CREN est désigné pour continuer et finaliser le travail.

Un DOCOB comprend un diagnostic écologique, un diagnostic socio-économique, la définition d'enjeux et d'objectifs, des propositions de contrats à mettre en place sur le site, une charte, un périmètre actualisé. Ces différents éléments doivent être élaborés, discutés et validés par les acteurs du territoire (propriétaires, gestionnaires, collectivités...) tous membres du comité de pilotage. Le DOCOB permettra de signer des contrats ou des chartes, et de mettre en place une animation en faveur de la préservation de ces habitats et espèces.

L'élaboration d'un DOCOB s'étale sur une période d'environ 18 mois. Aussi, des réunions de travail seront organisées et pilotées par le CREN en vue d'associer les différents acteurs du site. Le Copil validera chacune des étapes qui auront été préalablement examinées par des groupes de travail après différentes concertations.

La question du site du Moto Cross situé sur le site est évoquée. Le DOCOB aura à étudier les éventuelles nuisances qu'il procure. Des solutions appropriées devront être trouvées en cas d'hypothèse avérée.

A 11h15, Madame la Sous-Préfète de Langon remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

La présidente,

La Sous-Préfète

  
Michelle CAZANOVE

(\*) Les présentations peuvent être récupérées sur <http://www.Cren-aquitaine.fr>

### Présents :

- Madame M.CAZANOVE, Sous -Préfète de Langon
- Madame ML.LAGARDE, DDTM 33
- Monsieur N.KLEIN, DDTM 33
- Madame N. DULKA, DREAL Aquitaine
- Madame E.BARRE, Conseil Général 33
- Madame A.JAUBERT, Mairie de Targon
- Monsieur R.PEZAT ; Mairie de Targon
- Monsieur JC.FERRER , Mairie de Targon
- Madame C.DELADERRIERE, Mairie d'Arbis
- Monsieur P.ACKER, Mairie de Saint Pierre de Bat
- Monsieur JM.MENGIN, Mairie de Escoussans
- Monsieur M.RENAUD, Mairie de Soullignac
- Monsieur JP.ACKER, SABVO
- Madame C.GOUANELLE, SEPANSO
- Monsieur M.CESCO, SIBA Rions
- Monsieur P.MODET, SIVOM
- Monsieur LO.DELEBECQUE, CRPF
- Monsieur P.PREAUT, CDC Coteaux de Garonne
- Madame A.LAHARANNE, FDAPPMA
- Monsieur A.FOUGERE, Chambre Agriculture
- Madame J.WALKER, CREN
- Monsieur A.COMAS, CREN
- Monsieur R.HUET, CREN
- Monsieur B.DUHAZE, CREN

### Excusés :

- Monsieur JL. MANDREAU, Mairie de Ladaux
- Madame C.ASTRE, Agence de l'Eau Adour Garonne
- Monsieur F.Blanchard, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

**Comité de pilotage de validation du  
diagnostic écologique et socio-  
économique du DOCOB du 30 mai  
2012**

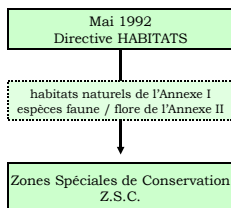
- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**





## Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille

### La vallée de l'Euille



## Diagnostic écologique Deux études spécifiques

### Études spécifiques

- **Bilan synthétique des inventaires piscicoles et astacicoles de l'Euille**

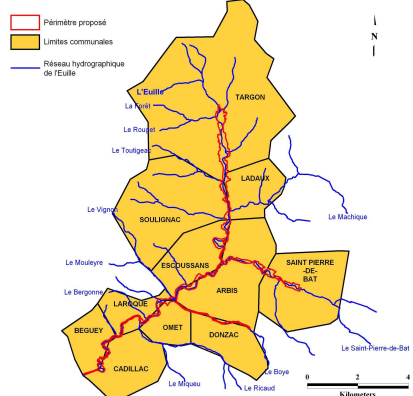
Fédération des AAPPMA de Gironde

- **Diagnostic spécifique au Vison d'Europe**

GREGE

- Appui technique
- Réalisation du diagnostic collision routière
- Réalisation du diagnostic Vison d'Amérique

## Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille



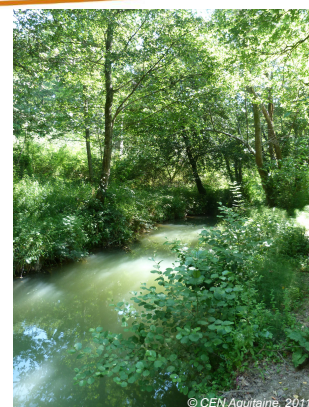
✓ **Périmètre proposé : 272 ha**

✓ **11 Communes**

## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### Euille :

- Ruisseau de 2nd Catégorie piscicole



© CEN Aquitaine, 2011

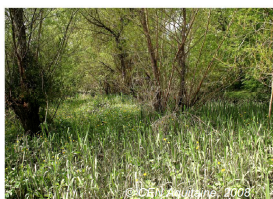


## Plan de la présentation Diagnostic

### Diagnostic Écologique



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008

## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### Euille :

- Ruisseau de 2nd Catégorie piscicole

### La continuité écologique :

- Axe à grands migrateurs (SDAGE, 2010)
- Plan Gestion Anguille (PGA) : Barrage Fabrique



© CEN Aquitaine, 2011



## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### ✓ Euille :

- Ruisseau de 2nd Catégorie piscicole

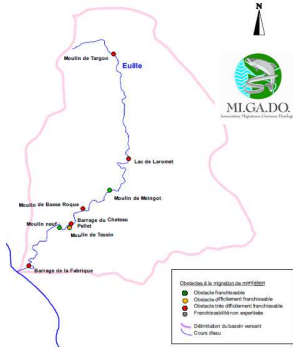
### ✓ La continuité écologique :

- Axe à grands migrateurs amphihalins (SDAGE, 2010)

- Plan Gestion Anguille (PGA) : Barrage Fabrique

- Proposé en liste 1 article L. 214.17

- Sera proposé en liste 2 en aval du Moulin neuf (SDAGE, 2015)



## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### ✓ La qualité de l'eau :

- Qualité d'eau **médiocre** en général

- Pollutions d'origine domestique et agricole
- Observation de pollutions viticoles et vinicoles
- Nombreux dépôts sauvages
- Lenteur d'écoulement du cours
- En amélioration en 2009



## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### ✓ Ressource piscicole:

- 17 espèces de poissons, 1 DH : Annexe II  
→ La Lamproie de Planer  
+ L'Anguille Européenne

- 2 espèces nuisibles
- 1 espèces de crustacés : 1 nuisible  
→ Écrevisse de Louisiane



*Procambarus clarkii*, FDAAPPMA33



*Lampreta planeri*, FDAAPPMA 33



*Anguilla anguilla*, FDAAPPMA 33



*Ictalurus Melas*, FDAAPPMA 33

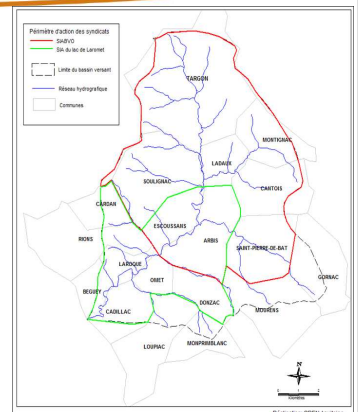
## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### ✓ Aménagements et gestion du cours d'eau

- VNF : Embouchure

- SIABVO (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille)

- SITA (Syndicat Intercommunal du lac de Laromet)



## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### ✓ La qualité de l'eau :

- Qualité d'eau **médiocre** en général

- Pollutions d'origine domestique et agricole
- Observation de pollutions viticoles et vinicoles



© CEN Aquitaine, 2011

## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### ✓ Aménagements et gestion du cours d'eau : 2 problèmes

- Envasement du Lac de Laromet

- Envahissement par la Jussie
- Configuration du Lac



© CEN Aquitaine, 2011

## Diagnostic écologique Le cours d'eau

### Aménagements et gestion du cours d'eau : 2 problèmes

- Envasement du Lac de Laromet
  - Envahissement par la Jussie
  - Configuration du Lac
  
- Dégradation berge : Ragondin



© CEN Aquitaine, 2011

## Les HIC Mégaphorbiaies



© CEN Aquitaine, 2008

## Diagnostic écologique Les HIC

### Habitat d'Intérêt Communautaire

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
<b>Formations prairiales</b>			
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	38.2	31,52
<b>Formations d'ourlets et de friches</b>			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	6,42
<b>Formations arborescentes</b>			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	91E0*	44.13 44.3	64,18
* Habitat prioritaire			
<b>Surface Totale</b>			<b>102,12</b> (38% du site)

## Les HIC Forêts alluviales



© CEN Aquitaine, 2008

## Les HIC Prairies maigres de fauche



© CEN Aquitaine, 2008

## Diagnostic écologique Les HIC

### Habitat d'Intérêt Communautaire

✓ **38 % de surface du site**

### Menaces sur le site :

- Disparition des prairies
- Pollutions des eaux

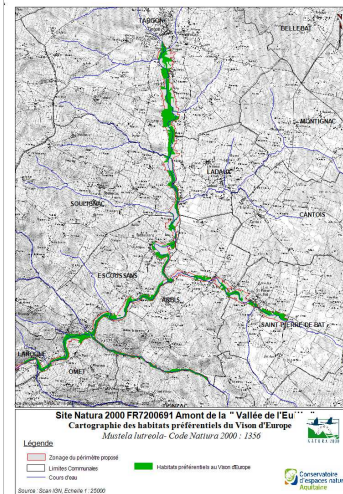


© CEN Aquitaine, 2011



✓ **Espèces d'Intérêt Communautaire**

- Le Vison d'Europe (Code Natura 2000 : 1356\* )
- La Loutre (Code Natura 2000 : 1355)
- Lamproie de Planer (Code Natura 2000 : 1096)
- Petit Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1303)
- Grand Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1304)
- Minioptère de Schreibers (Code Natura 2000 : 1310)
- Vespertillon à oreilles échancrées (Code Natura 2000 : 1321)
- Vespertillon de Bechstein (Code Natura 2000 : 1323)
- Grand Murin (Code Natura 2000 : 1324)
- Barbastelle d'Europe (Code Natura 2000 : 1308)

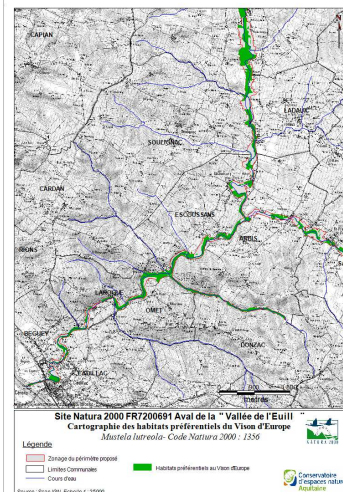


✓ **Présence d'habitats préférentiels du Vison d'Europe** sur l'amont du bassin versant de l'Eulle

Habitats préférentiels Vison d'Europe © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

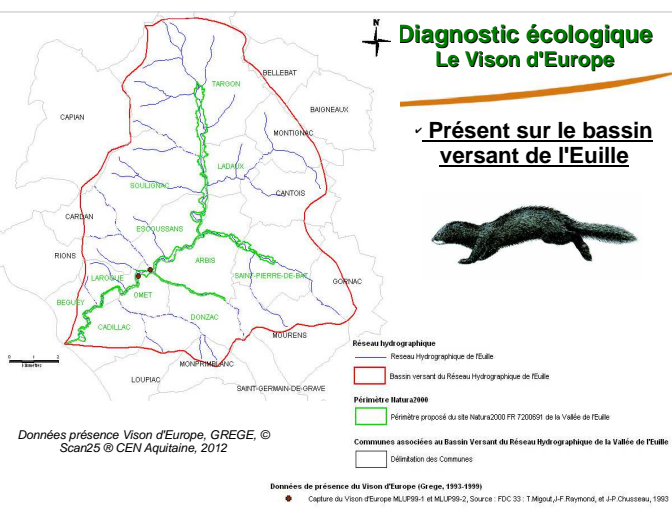
✓ **Le Vison d'Europe (Mustela Lutreola)**

- Mammifère Mustélidés
- Inféodé aux milieux humides
- Menacé de disparition
- Enjeu le plus fort en Aquitaine
- Plan National de Restauration



✓ **Présence d'habitats préférentiels du Vison d'Europe** sur l'aval du bassin versant de l'Eulle

Habitats préférentiels Vison d'Europe © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011



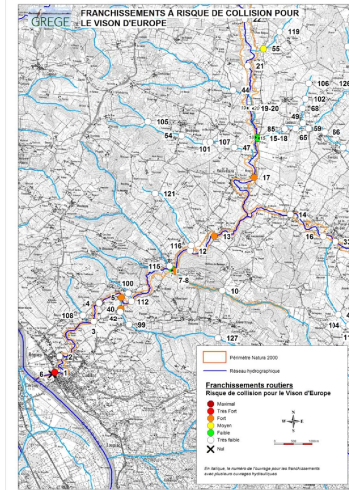
### Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

✓ **Présence d'habitats préférentiels du Vison d'Europe** sur le bassin versant de la Vallée de l'Euille

✓ **72,5 %** de la surface du site

✓ **Menaces sur le site :**

- Le risque de destruction et/ou dégradation des habitats
- Pollution des eaux



### Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- Le risque de collisions sur l'aval

• **Hierarchisation des franchissements routiers en fonction du risque** (GREGE, 2011)

• **Prioriser les aménagements nécessaires**

Franchissements à risques de collision sur la Vallée de l'Euille © Scan25 © GREGE, 2011

### Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

✓ **Les collisions routières**

- **Principale cause de mortalité**

• 69 Visons récoletés et autopsiés de 1991-2003

• 62% sont morts par collision routière

• Période plus sensible en mars et août

• Toutes les infrastructures sont concernées



### Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- La compétition avec le Vison d'Amérique



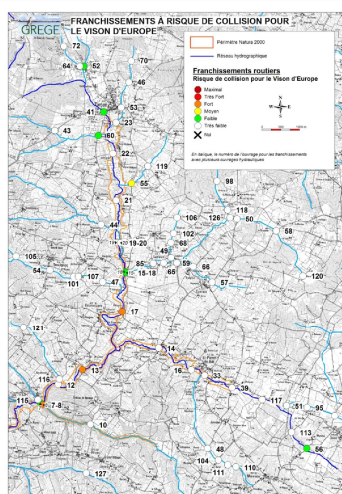
Vison d'Amérique



Vison d'Europe



Putois



### Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- Le risque de collisions sur l'amont

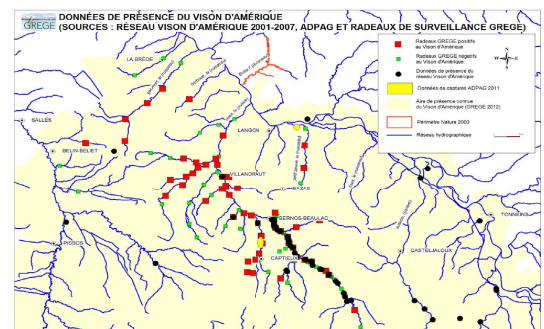
• **Hierarchisation des franchissements routiers en fonction du risque** (GREGE, 2011)

• **Prioriser les aménagements nécessaires**

Franchissements à risques de collision sur la Vallée de l'Euille © Scan25 © GREGE, 2011

### Diagnostic écologique Le Vison d'Europe

- La compétition avec le Vison d'Amérique



Le Vison d'Amérique sur le réseau hydrographique de l'Euille © Scan25 © GREGE, 2011



✓ **Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Mammifères**

- La Loutre (*Lutra lutra*)



✓ **Localisation :**

- Empreintes : 2 zones
- Cadillac et Laroque

✓ **Menaces sur le site :**

- Destruction/Dégradation habitats
- Collision routière

✓ **Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Mammifères**

- Chiroptères
- ✓ **Menaces sur le site :**
  - Destruction/Dégradation habitats
  - Fréquentation



© CEN Aquitaine, 2011

✓ **Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Mammifères**

- Chiroptères
  - Petit Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1303)
  - Grand Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1304)
  - Minioptère de Schreibers (Code Natura 2000 : 1310)
  - Vespertillon à oreilles échancrées (Code Natura 2000 : 1321)
  - Vespertillon de Bechstein (Code Natura 2000 : 1323)
  - Grand Murin (Code Natura 2000 : 1324)
  - Barbastelle d'Europe (Code Natura 2000 : 1308)

**Diagnostic Socio-économique**



CEN Aquitaine – 30 Mai 2012



**Diagnostic écologique  
Les EIC**



**Chauves-souris**

✓ **Eau**

- PGE (Plan Gestion des étiages)
- SDAGE Adour Garonne
- SAGE (Nappes profondes et Vallée de la Garonne)
- PDPG (Plan Départementale Protection des milieux et des ressources piscicoles de Gironde)
- PLAGEPOMI (Plan Gestion Poissons Migrateurs)



## Diagnostic socio-économique Les documents de planification

### Urbanisme

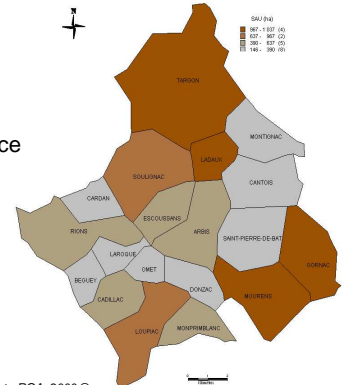
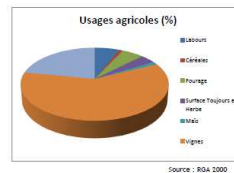
- PLU à Cadillac (en cours) et Targon (validé 2009)
- POS à Béguey
- Cartes Communales (Laroque, Omet, Escoussans, Ladaux)
- RNU (Saint-Pierre-de-Bat et Arbis)

- Zones inconstructibles
- Risques d'inondations
- Classement en Naturelle (N) ou Agricole (A)

## Diagnostic socio-économique Les activités agricoles en 2000

SAU = 65% de la surface communale

Viticulture : 55 % de la surface communale



Surface Agricole Utile par commune du BV de l'Euille, Agreste-RGA, 2000 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

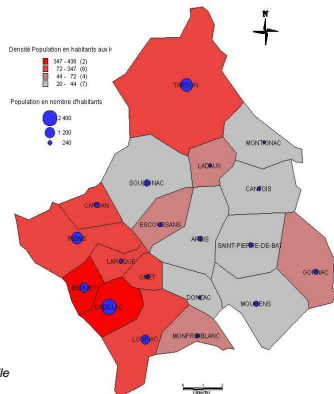
## Diagnostic socio-économique La population en 2008

### Croissance de la population

- Développement des Communes (proches Garonne) :
- + 7,7 % de 1999 à 2008

### Densité de la population

- 95 hab/km<sup>2</sup> en 2008 (114 hab/km<sup>2</sup> moy en France)

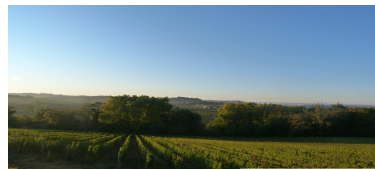


Nombre d'habitants et densité par commune du BV de l'Euille INSEE.2008 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

## Diagnostic socio-économique Les activités forestières en 2000

### Les forêts du Bassin versant :

- 20 % de la surface communale
- Localisées dans le fond de vallée
- Amont de la Vallée
- Surface en augmentation



© CEN Aquitaine, 2011



© CEN Aquitaine, 2011

## Diagnostic socio-économique Les activités commerciales et artisanales

### Activités

- Zone commerciale et industrielle de Béguey
- Zone commerciale de Cadillac
- Hôpital de Cadillac
- Zone commerciale de Targon
- Petits commerces
- Artisanat

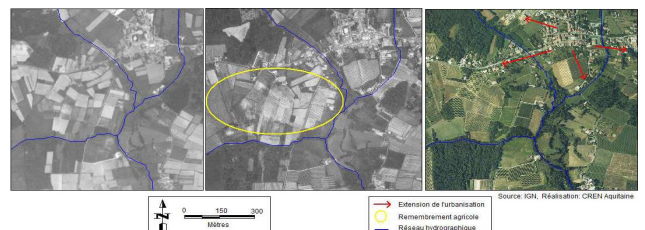


Hôpital de Cadillac, Source : ch-cadillac.fr

## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques

### Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2000

- Population
  - Urbanisation autour des bourgs existants
  - Cadillac et Targon se développent



Source : IGN, Réalisation : CREN Aquitaine

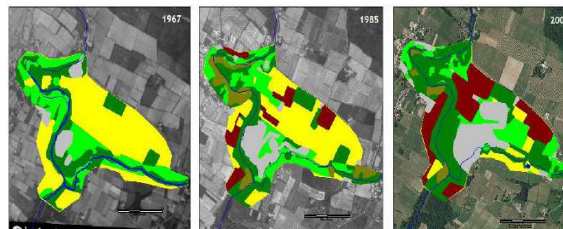
## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques

### Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2000

- Agricole et sur le cours d'eau
- 1970 : remembrement agricole
- Augmentation des surfaces des vignobles (+24% de 1972 à 2000)
- Moins 64 % sur les STH (Surfaces Toujours en Herbe)
- Création Lac de Laromet en 1981



## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	4,2	9,5	16,5	↗
Territoires agricoles dont:	68,8	58,3	46	↘
-Prairies	40	30	38	↘
-Cultures	60	55	17	↘
-Vignes	-	15	45	↗
Forêts	26	25,5	33,3	↗
Pauploralité	0	5,7	3	↘
Surfaces en eau	1	1	1,2	↔



Analyse diachronique de la Vallée de l'Eulle, secteur 2 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

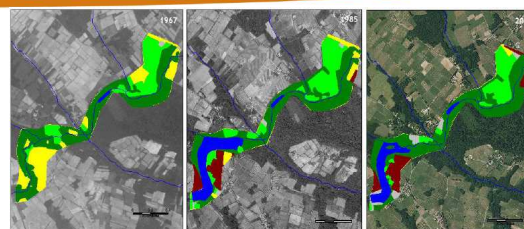
## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques

### Analyse fine sur 3 secteurs d'étude

- Analyse ciblée sur des zones d'intérêt à Vison d'Europe
- Photos aériennes de 1967, 1985 et 2009

- Zone 1 : Targon du lieu-dit La Prade au lieu-dit Saric
- Zone 2 : Escoussans/Arbis
- Zone 3 : Lieu-dit Larmurey à l'aval du lac de Laromet

## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques

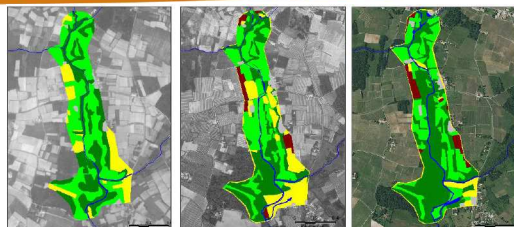


Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	0,7	2	4	↗
Territoires agricoles dont:	48	41,5	32	↘
-Prairies	51	70	66,5	↗
-Cultures	49	11	2,5	↘
-Vignes	-	19	31	↗
Forêts	49	41	53	↗
Pauploralité	0	0	0	↔
Surfaces en eau	0,3	15,5	11	↘



Analyse diachronique de la Vallée de l'Eulle, secteur 3 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

## Diagnostic socio-économique L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	1,7	2,4	3,2	↗
Territoires agricoles dont:	69,6	58	43,7	↘
-Prairies	76	62	79	↔
-Cultures	24	32	10,5	↘
-Vignes	-	6	10,5	↗
Forêts	27,5	38	51,2	↗
Pauploralité	0	0	0	↔
Surfaces en eau	1,2	1,6	1,9	↗



Analyse diachronique de la Vallée de l'Eulle, secteur 1 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

## Diagnostic socio-économique Les loisirs et attraits touristiques

### Loisirs

- Chasse
- Pêche
- Randonnée
- Moto et Quad
- ULM
- Spéléologie



### En projet

- Golf
- Accrobranche





**Comité de pilotage de validation du  
DOCument d'OBjectifs (DOCOB) du 29  
avril 2013**

- **Présentation de la réunion**
- **Compte-rendu de la réunion**





### Diagnostic écologique et socio-économique

#### Les espèces d'intérêt communautaire

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Vespertillon de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- Barbastelle d'Europe (*B. barbastellus*)
- Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Lampiroie de Planer (*Lampiroia planieri*)

### Objectifs du DOCOB

- Objectifs de conservation :** (OCP,OCS,OCT)
  - Définition des grandes orientations
  - Assurer le maintien de conditions favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
  - Déclinaison en objectifs opérationnels
- Objectifs opérationnels :**
  - Objectifs à atteindre à 5 ans
  - Définition des moyens pour atteindre les objectifs de conservation
- Objectifs transversaux :**
  - Application à tout le site Natura 2000
  - Contribuent à tous les objectifs de conservation

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage | 29 avril 2013 - Targon

### Objectifs de conservation et opérationnels

**OCP1 : Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats**

- Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible

**OCP2 : Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies**

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles
- Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale

**OCP3 : Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux**

- Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude et favoriser la création d'un réseau de pelouses sèches au sein du site

**OCS1 : Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats**

- Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leurs répartition
- Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte
- Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères
- Favoriser la diversification du paysage

**OCS2 : Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire**

- Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
- Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et de la sensibilité du site

**OCT1 : Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières**

Favoriser les boisements matures

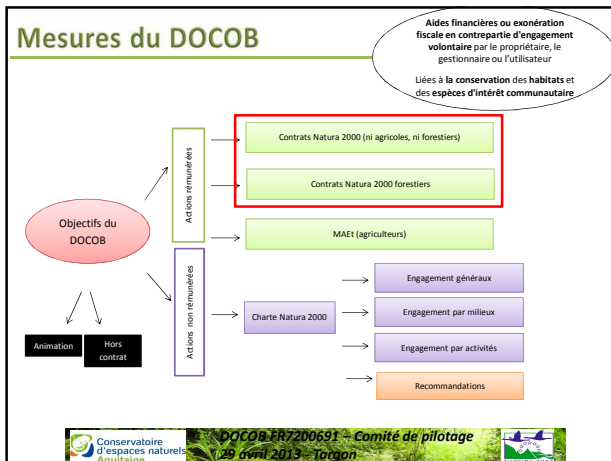
### Mesures du DOCOB

Aides financières ou exonération fiscale en contrepartie d'engagement volontaire par le propriétaire, le gestionnaire ou l'utilisateur

Liées à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Animation | Hors contrat

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage | 29 avril 2013 - Targon



### Mesures du DOCOB

#### Les contrats « ni ni » et forestiers

	Contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers	Contrats Natura 2000 Forestiers
Quoi ?	investissements ou actions d'entretiens (non productif)	investissements en forêt et espaces boisés (non productif)
Financement	100%	100%
Pour qui ?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles L'ayant droit qui possède une délégation de gestion	
Où ?	Sur les parcelles ni forestières, ni agricoles	Sur les parcelles forestières
Exemples d'action	Entretien ou gestion de milieu ouvert Entretien ou restauration de la ripisylve	Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers Dispositif favorisant le développement du bois sénéscent

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion

### Mesures du DOCOB

	Nom du contrat	Type	Priorité
Milieux ouverts	Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	CN "ni ni"	2
	Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	CN "ni ni"	2
Milieux aquatiques	Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Restauration des frayères	CN "ni ni"	3
	Restauration de 4 ouvrages de petites hydrauliques	CN "ni ni"	2
	Gestion de 10 ouvrages de petites hydrauliques	CN "ni ni"	1
Milieux forestiers	Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques	CN "ni ni"	2
	Entretien raisonné de 1.05 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	CN "ni ni"	2
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Maitien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 ha de linéaire en milieu forestier	CN "forestier"	1
	Préservation de 8 ha de milieux boisés sénescents	CN "forestier"	3
Tout type de milieux	Irrégularisation de 40 ha de peuplements forestiers	CN "forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	CN "forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	CN "ni ni"	3
	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	CN "ni ni"	2
	Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur l'ouvrage routier le plus à risque	CN "ni ni"	1
	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	CN "ni ni"	2

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion

### Mesures du DOCOB

- Exemple de contrat : Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage
  - 2.5 ha de mégaphorbiaies
  - 25.4 ha d'autres fourrés et clairières

**Total : 28 ha**  
**Objectif : 14 ha (50%)**

Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Esille AMONT"  
Cartographie des milieux ouverts

Légende

- Milieu ouvert
- 12.0: Chaumes
- 11.07: Chanvres forestiers
- 11.02: Chanvres herbacés
- 11.01: Chanvres à court cycle
- 11.03: Prairies humides alluviales et suballuviales
- 11.04: Prairies à régime et à fauche
- 11.05: Quartiers des cours d'eau
- 11.06: Marais à régime et à fauche
- 11.07: Prairies à régime et à fauche
- 11.08: Prairies à régime et à fauche
- 11.09: Prairies à régime et à fauche
- 11.10: Prairies à régime et à fauche
- 11.11: Prairies à régime et à fauche
- 11.12: Prairies à régime et à fauche
- 11.13: Prairies à régime et à fauche
- 11.14: Prairies à régime et à fauche
- 11.15: Prairies à régime et à fauche
- 11.16: Prairies à régime et à fauche
- 11.17: Prairies à régime et à fauche
- 11.18: Prairies à régime et à fauche
- 11.19: Prairies à régime et à fauche
- 11.20: Prairies à régime et à fauche
- 11.21: Prairies à régime et à fauche
- 11.22: Prairies à régime et à fauche
- 11.23: Prairies à régime et à fauche
- 11.24: Prairies à régime et à fauche
- 11.25: Prairies à régime et à fauche
- 11.26: Prairies à régime et à fauche
- 11.27: Prairies à régime et à fauche
- 11.28: Prairies à régime et à fauche
- 11.29: Prairies à régime et à fauche
- 11.30: Prairies à régime et à fauche
- 11.31: Prairies à régime et à fauche
- 11.32: Prairies à régime et à fauche
- 11.33: Prairies à régime et à fauche
- 11.34: Prairies à régime et à fauche
- 11.35: Prairies à régime et à fauche
- 11.36: Prairies à régime et à fauche
- 11.37: Prairies à régime et à fauche
- 11.38: Prairies à régime et à fauche
- 11.39: Prairies à régime et à fauche
- 11.40: Prairies à régime et à fauche
- 11.41: Prairies à régime et à fauche
- 11.42: Prairies à régime et à fauche
- 11.43: Prairies à régime et à fauche
- 11.44: Prairies à régime et à fauche
- 11.45: Prairies à régime et à fauche
- 11.46: Prairies à régime et à fauche
- 11.47: Prairies à régime et à fauche
- 11.48: Prairies à régime et à fauche
- 11.49: Prairies à régime et à fauche
- 11.50: Prairies à régime et à fauche
- 11.51: Prairies à régime et à fauche
- 11.52: Prairies à régime et à fauche
- 11.53: Prairies à régime et à fauche
- 11.54: Prairies à régime et à fauche
- 11.55: Prairies à régime et à fauche
- 11.56: Prairies à régime et à fauche
- 11.57: Prairies à régime et à fauche
- 11.58: Prairies à régime et à fauche
- 11.59: Prairies à régime et à fauche
- 11.60: Prairies à régime et à fauche
- 11.61: Prairies à régime et à fauche
- 11.62: Prairies à régime et à fauche
- 11.63: Prairies à régime et à fauche
- 11.64: Prairies à régime et à fauche
- 11.65: Prairies à régime et à fauche
- 11.66: Prairies à régime et à fauche
- 11.67: Prairies à régime et à fauche
- 11.68: Prairies à régime et à fauche
- 11.69: Prairies à régime et à fauche
- 11.70: Prairies à régime et à fauche
- 11.71: Prairies à régime et à fauche
- 11.72: Prairies à régime et à fauche
- 11.73: Prairies à régime et à fauche
- 11.74: Prairies à régime et à fauche
- 11.75: Prairies à régime et à fauche
- 11.76: Prairies à régime et à fauche
- 11.77: Prairies à régime et à fauche
- 11.78: Prairies à régime et à fauche
- 11.79: Prairies à régime et à fauche
- 11.80: Prairies à régime et à fauche
- 11.81: Prairies à régime et à fauche
- 11.82: Prairies à régime et à fauche
- 11.83: Prairies à régime et à fauche
- 11.84: Prairies à régime et à fauche
- 11.85: Prairies à régime et à fauche
- 11.86: Prairies à régime et à fauche
- 11.87: Prairies à régime et à fauche
- 11.88: Prairies à régime et à fauche
- 11.89: Prairies à régime et à fauche
- 11.90: Prairies à régime et à fauche
- 11.91: Prairies à régime et à fauche
- 11.92: Prairies à régime et à fauche
- 11.93: Prairies à régime et à fauche
- 11.94: Prairies à régime et à fauche
- 11.95: Prairies à régime et à fauche
- 11.96: Prairies à régime et à fauche
- 11.97: Prairies à régime et à fauche
- 11.98: Prairies à régime et à fauche
- 11.99: Prairies à régime et à fauche
- 12.00: Prairies à régime et à fauche

Source SCAND, Etalab 1 : 30000

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

- ### Mesures du DOCOB
- Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage
    - Tronçonnage et bûcheronnage légers
    - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
    - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux
    - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
      - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
        - Arrasage des touradons
        - Frais de mise en décharge
        - Etudes et frais d'expert
    - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion

### Mesures du DOCOB

- Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage

Estimation du coût : objectifs à 5 ans de traiter 14 ha de milieux semi-ouverts (50 % des milieux semi-ouverts)

Phases de réalisation	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
		4,6 ha	4,6 ha	4,6 ha	
TOTAL : 13650					
Prévisions budgétaires (coût moyen €/total et par an)					
	2217		2217		2217
Prévision budgétaires sur barème	Opérations	O/N*	Modalités	Coût Unitaire (€/ha/intervention)	Variable v**
	Tronçonnage et bûcheronnage légers	N		150	1 3 5
	Exportation des produits	N		250	1 3 5
	Broyage ou débroussaillage	O	Manuelle	600	1 3 5
			Mécanique	300	1 3 5

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion



### Mesures du DOCOB

- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles
- 2 panneaux sur Aménagements réalisés dans le cadre de contrat (ex : A32325P)
- 2 panneaux en bois Espèces (mammifère semi aquatique et chauves-souris) dans le cadre de contrat
- 6 étiquettes Recommandations (réglementation/fréquentation/gestion/usages...) dans le cadre de contrat

Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Euille AMONT"  
Cartographie des Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles

Légende  
Aménagements: Pôles de panneaux d'information  
Site hydrographique de l'Euille  
Périème proposé du site Natura 2000  
Limites communales

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
NATURA 2000  
Sources IGN, Echelle 1 : 3000

### Mesures du DOCOB

- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles

Entre Terre et Eau  
MESURE D'INFORMATION  
DU RISQUE  
OU VAL DES CHÈVRES  
CAUTION  
Otters Crossing

Phases de réalisation (nbr de panneaux/année)	Estimation du coût				
	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
			10		
Prévision budgétaires (coût moyen € total)	Selon devis (selon bibliographie : approximativement au total 2000 euros)				
			2000		

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion

### Mesures du DOCOB

Aides financières ou exonération fiscale en contrepartie d'engagement volontaire par le propriétaire, le gestionnaire ou l'utilisateur  
Liées à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Objectifs du DOCOB  
Animation  
Hors contrat

Actions rémunérées  
Contrats Natura 2000 (ni agricoles, ni forestiers)  
Contrats Natura 2000 forestiers  
MAEt (agriculteurs)

Actions non rémunérées  
Charte Natura 2000  
Engagement généraux  
Engagement par milieux  
Engagement par activités  
Recommandations

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion

### Mesures du DOCOB

#### Les MAEt

	MAEt (Généralité)	MAEt (par milieu)	MAEt (par pratique)	MAEt (unités paysagères)
Quoi ?	Investissements et fonctionnement en milieu agricole			
Financement	Rémunérer les pertes ou les surcoûts d'exploitation			
Pour qui ?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles : propriétaire agriculteur L'ayant droit qui possède une délégation de gestion			
Où ?	Sur les parcelles agricoles	En fonction des cultures (prairies, grandes cultures, maraîchage...)	Agriculture biologique	Haves, Mares, Plans d'eau

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion

### Mesures du DOCOB

Type de gestion	Code	MAEt
Agriculture biologique	BIO001V	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRETOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE
	BIO002V	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRETOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE
	COU003V	ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNIEUSES PERENNES (ARBORICULTURE - VITICULTURE - PERPIERRES)
Couvert végétal	COU001V	COUVERTURE DES INTER-RANGS DE VIGNES
	OUV002V	COUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE
	OUV003V	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNeux ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES
Ouverture de milieux	LINEA_01	ENTRETIEN DE HAIES LOCALSES DE MANIERE PERMANENTE
	LINEA_02	ENTRETIEN D'HAIES SEULES EN ANCIENNETE
	LINEA_03	ENTRETIEN DES SPOUTILS
	LINEA_07	RESTAURATION ET/OU ENTRETIEN DE MARES ET PLANS D'EAU
Entretien des linéaires herbivores	MILIEU02	RENSEI EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES MONOTON
	HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_03	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_05	ETAT DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
Intervention sur les milieux herbivores	HERBE_07	MAINTIEN DE LA RICHESSE BIODIVERISIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE
	HERBE_09	GESTION PASTORALE
	HERBE_11	ABSENCE DE PATURAGE ET DE FAUCHE EN PERIODE D'HIVERNALE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES HUMIDES
	PRHTO_02	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE
	PRHTO_03 + formation	ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE
	PRHTO_04 ou PRHTO_14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PRHTO_05 ou PRHTO_15	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRE HORS HERBICIDES
	PRHTO_10	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'INTER-BANCS EN CULTURES PERENNES
	SOCLE01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES
	SOCLE02	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
Socles	SOCLE03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES
	SOCLE09	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE

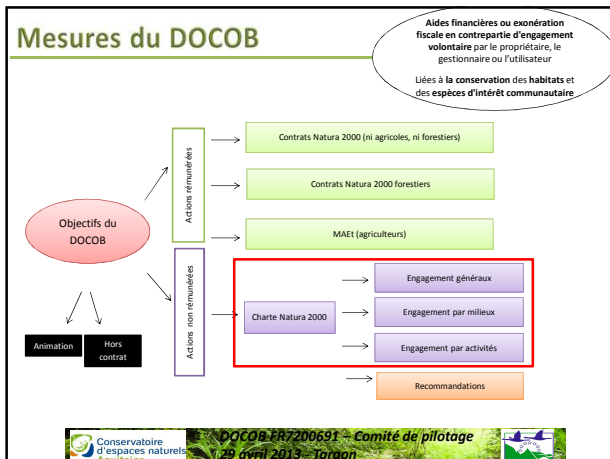
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion

### Mesures du DOCOB

#### Perspectives pour les MAEt :

- Fait :
  - Contact téléphonique avec l'ensemble des agriculteurs (43 personnes identifiées)
  - Définition des seuils de MAEt dans le Tome II du DOCOB en groupe de concertation (UGB, dates...)
- Reste à faire par l'animateur :
  - Définir le Projet Agro-environnemental
  - Rencontrer les agriculteurs concernés
  - Contractualiser les MAEt

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine  
DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage  
29 avril 2013 - Targion



### Mesures du DOCOB

Charte Natura 2000 :

Charte Natura 2000	
Quoi ?	Maintenir des modes de gestion et d'utilisation du territoire permettant de répondre aux objectifs du DOCOB
Avantages	Contreparties fiscales (pas de financements)
Pour qui ?	Propriétaires / Gestionnaires / Usagers
Où ?	Tout le site
Modalités	Pas de lourds investissements personnel et financier Valorisation de pratiques existantes Recommandations ou guides de bonnes pratiques
Engagement	Engagement général + Engagement spécifique (milieu/pratique)

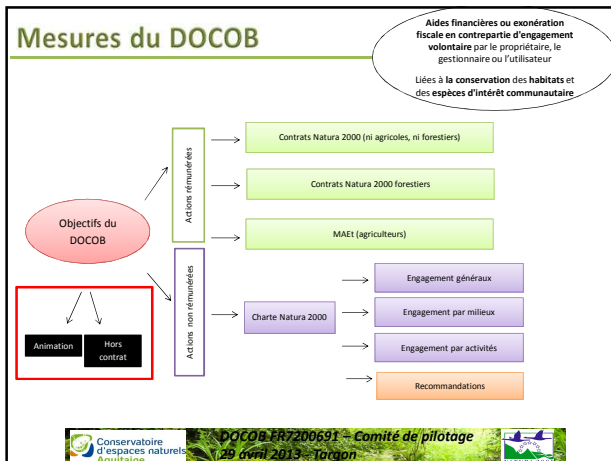
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage | 29 avril 2013 - Targion

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 :  Engagements généraux
- ✓ Autoriser l'accès à la structure animatrice, aux piégeurs agréés et aux experts scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
  - ✓ Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment et modifient les mandats lors de leur renouvellement.
  - ✓ Ne pas introduire de façon volontaire d'espèces végétales et animales exotiques et/ou invasives figurant dans l'annexe I.
    - ✓ Ne pas entreposer de déchets.
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage | 29 avril 2013 - Targion

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 :  Engagements Milieux forestiers
- ✓ Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB (forêts alluviales à aulne glutineux et frêne commun - code 91E0)
  - ✓ Ne pas réaliser les travaux lourds du sol suivants : labour profond, sous-solage, assainissement (drainage par creusement de fossés)
  - ✓ Ne pas modifier la nature des boisements humides (hors plantations) par la mise en place de culture de pin, de robinier ou de peuplier
  - ✓ Réaliser les travaux forestiers sur les boisements humides du 15 août au 1 mars et considérer la portance des sols (pas de travaux sur sols engorgés)
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage | 29 avril 2013 - Targion

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 :  Activité de pêche
- ✓ En cas de capture d'écrevisse exotique invasive, prélever les individus, ne pas les relâcher, ni les transporter et détruire l'individu sur place et ce conformément à la réglementation. En informer la structure animatrice.
  - ✓ Informer les adhérents sur la démarche Natura 2000 et les spécificités du site.
    - ✓ Faire remonter les informations sur les prises
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage | 29 avril 2013 - Targion

- ### Mesures du DOCOB
- Charte Natura 2000 : **Recommandations – Milieux souterrains**
- ✓ Limiter au maximum l'accès à la grotte pendant la période où les colonies de chauves-souris sont en hibernation ou en reproduction (Cf. tableau des périodes sensibles)
  - ✓ Signaler à la structure animatrice la pratique de la spéléologie sur les parcelles concernées par la charte.
    - ✓ Inciter les usagers à signer la charte correspondant à leurs activités.
  - ✓ Ne pas déranger les chauves-souris : ne pas les photographier de près, ne pas faire de bruits...
- Note explicative de rappel sur les pratiques responsables
- Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | DOCOB FR7200691 - Comité de pilotage | 29 avril 2013 - Targion



### Mesures du DOCOB

**Animation :**

- Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB
- Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, de la Charte Natura 2000 et MAEt
- Information, communication et sensibilisation du DOCOB (mise en œuvre des mesures hors contrat)
- Suivi et Mises à jour du DOCOB

• Temps de travail estimé : 32 jours/ années

### Mesures du DOCOB

**Animation :**

		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Prévision budgétaire (coût moyen € par an) (calcul avec un coût /journée*)	Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB	1250	1300	1350	1400	2320
	Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, et de la Charte Natura 2000	1500	2080	2160	2240	1160
	Initiation et mise en œuvre des MAEt du DOCOB	3000	2600	2700	2800	2320
	Information, communication et sensibilisation du DOCOB	750	780	810	840	1740
	Suivi et Mises à jour du DOCOB	1500	1560	1620	1680	1740
	<b>TOTAL</b>	<b>8000</b>	<b>8320</b>	<b>8640</b>	<b>8960</b>	<b>9280</b>
<b>TOTAL coût Animation (coût moyen €)</b>		<b>43200</b>				

\* Sur la base d'une animation réalisée en interne par une collectivité publique (coût journée évalué à 250 € en année 1, majoré de 10€/an pour tenir compte des augmentations de charges, salaires, ...).

### Mesures du DOCOB

**Mesures hors contrats :**

- Formation, Sensibilisation et Communication**
  - Information sur la mise en œuvre du DOCOB
  - Sensibilisation et communication sur les enjeux du DOCOB
  - Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes
- Compléments d'Inventaires et Suivis**
  - Suivis des habitats et de l'occupation des sols et mise à jour de la cartographie
  - Inventaires et Suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des espèces exotiques envahissantes

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine | www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille

## VALLEE DE L'EUILLE

Accueil | Découvrir Natura2000 | La Vallée de l'Euille | Nous contacter | Téléchargements

**Bienvenue**

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

**Merci de votre attention**



## Site Natura 2000 FR200691

### "Vallée de l'Euille"

Compte rendu du comité de pilotage du 29 avril 2013  
à la salle des fêtes de Targon

#### Objectif du comité de pilotage :

- Validation du Périmètre Natura 2000
- Validation du Tome II : Objectifs et Mesures
- Validation de la Charte Natura 2000
- Désignation d'une structure porteuse de l'Animation du site Natura 2000

#### Personnes présentes :

Nom Prénom	Structure
BEAUPIED-QUEYRAUD	Représentante de la sous-préfecture de Langon
PREAT Pierre	CDC des Coteaux de Garonne
PEZAT Richard	Mairie de Targon
BELIS Christian	S.I.T.A Lac Laromet
LAHITEAU Pierre	
BEGARD Henri	Mairie de Laroque
BESSON Francis	Mairie de Beguey
ACKER Jean-Paul	SIABVO
ACKER Philippe	Mairie de St-Pierre-de-Bat
RENAUD Michel	Commune de Soullignac
MEMGUIN J-Michel	
DUCOURT Batrand	
ELIA Cédric	Chambre d'Agriculture de Gironde
MARDINE Elodie	Chambre d'Agriculture de Gironde
ROBIN Emmanuel	Fédération de chasse Gironde
MULET Patrick	DDTM Gironde – Langon
LAGARDE Marie-Laure	DDTM Gironde
SOURIAT Marion	CEN Aquitaine

#### Personnes excusées :

- Mr Atinault, ONCFS
- Mr Le Fouler, CBNSA

## Introduction de la séance

### Mme Beaupied-Queyraud

Mme Beaupied-Queyraud introduit la séance.

Les objectifs de ce comité de pilotage sont :

- la validation du périmètre Natura 2000 proposé à l'assistance,
- la validation du Tome II : Document opérationnel,
- identifier des structures intéressées par l'animation du DOCOB.

### Mme Lagarde

Mme Lagarde, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) introduit la présentation en tant que commanditaire de l'étude Elaboration du Document d'objectif (DOCOB) FR7200691 « Vallée de l'Euille ».

### Mme Souriat

Mme Souriat, chargée de mission au CEN Aquitaine réalise une présentation du DOCOB à l'assemblée.

L'étude s'est échelonnée sur deux ans : de 2011 à 2013 avec un comité de pilotage intermédiaire en 2012 ayant pour objectif la validation du Diagnostic écologique et socio-économique.

De brefs rappels sur la démarche Natura 2000 et sur le site « Vallée de l'Euille » sont apportés.

La méthodologie d'élaboration du périmètre Natura 2000 est détaillée. Il est rappelé que les élus ont été sollicités à plusieurs reprises, au cours de cette phase de construction de ce périmètre, avec la mise à disposition de documents en mairie et lors des comités de pilotage.

Puis, les principales conclusions du diagnostic et les objectifs du DOCOB sont expliqués.

## Discussion sur les mesures du site Natura 2000

### Mme Souriat

Les mesures Natura 2000 (Contrats Natura 2000, MAEt et Charte Natura 2000) sont expliquées à l'assemblée et illustrées par des exemples.

### L'assemblée

L'assemblée s'interroge sur la nécessité de préserver les zones humides car la population est confrontée à des invasions de moustiques.

### Mme Souriat

Il est rappelé que les zones humides ont diverses fonctions utiles pour l'homme, et que leur préservation est une nécessité au bon fonctionnement des écosystèmes.



### Mme Lagarde

Mme Lagarde rappelle que la préservation des zones humides est du ressort du domaine réglementaire. La loi sur l'eau est très stricte et il est obligatoire de s'y référer.

La prise en compte des chauves-souris sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille contribuera d'une part, à favoriser ces populations et, d'autre part, permettra une meilleure éradication des moustiques qui sont des proies pour ces mammifères.

### L'assemblée

Un viticulteur met en cause le manque de cohérence des dates de l'arrêté préfectoral d'autorisation de pesticide pour le traitement de la flavescence dorée avec le respect des périodes de nourrissage des jeunes chiroptères.

### Mme Lagarde

Mme Lagarde répond que les obligations sanitaires prennent malheureusement des fois le pas sur des considérations environnementales, il faut rechercher à concilier les deux aspects.

### Mr Acker

Le SIABVO (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille) regroupe 7 communes et agit sur quatre mètres de largeur de berge. M. Acker évoque des travaux d'entretien difficile du fait de la méconnaissance des prescriptions d'accès au ruisseau. Des clôtures ou portails ne permettent pas l'accès des engins de dégagement pour les arbres tombés dans la rivière. Il déplore que les termes des conventions soient ignorés et précise que celles-ci remonteraient à environ 25 ans.

### Mme Souriat

Mme Souriat explique que le parcellaire est extrêmement morcelé. On dénombre beaucoup de propriétaires avec de toutes petites parcelles. Elle précise que dans la Charte Natura 2000, cette problématique a été intégrée et qu'il est spécifié que toute personne s'engageant dans la charte doit en contrepartie laisser le libre accès aux personnels du syndicat en charge de l'entretien du cours d'eau.

### Mme Beaupied-Queyraud

Mme Beaupied-Queyraud demande au syndicat de formaliser un rappel aux signataires quant au contenu des conventions afin de permettre le libre accès des engins du syndicat sur les propriétés privées.

### L'assemblée

L'assemblée s'interroge sur la réalité et la pérennité des financements associés à Natura 2000.

### Mme Lagarde

Mme Lagarde expose son retour d'expérience sur l'animation d'autres sites Natura 2000 en Gironde. Elle explique qu'effectivement, la mise en œuvre de mesures Natura 2000 sur les réseaux hydrographiques semble plus complexe mais pas irréalisable. Elle détaille les sites qui sont déjà en phase d'animation.

Pour autant, elle explique qu'effectivement l'ensemble des mesures prévues au cours des cinq ans de réalisation du DOCOB ne seront pas toutes abouties et qu'il sera nécessaire de mutualiser différentes sources de financement et différents programmes pour y parvenir. Cependant, l'outil clé de la démarche Natura 2000 reste le travail de sensibilisation et de communication sur l'environnement au sein des territoires.

Elle explique également que l'animation sur le site ne débutera pas en 2013 car les crédits européens sont gelés le temps de la mise en œuvre du nouveau programme européen (FEADER) 2014/2020 . Elle précise qu'il faut profiter de cette année de transition pour organiser au mieux la phase d'animation et se tenir prêt pour 2014. Mme Lagarde atteste que les crédits seront toujours présents et à la même hauteur que les années précédentes.

### Mme Beaupied-Queyraud

Mme Beaupied-Queyraud demande à l'assemblée de voter pour la validation du Tome II Document opérationnel du site Natura 2000 en fin de séance. Le Tome II est validé à l'unanimité.

<b>Discussion sur le périmètre Natura 2000</b>
--

### Mr Représentant de la Commune d'Omet

Des questionnements persistent chez les habitants et les élus de la commune d'Omet. Lors du groupe de travail en décembre 2012, la discussion avec les élus avait abouti à ce que la commune invite le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine au conseil municipal de la commune. Suite à cela, aucun rendez-vous n'a été proposé au CEN Aquitaine.

### Mme Souriat

Mme Souriat précise à nouveau que le CEN Aquitaine a volontairement organisé trois sessions de groupes de travail afin que la population et les élus comprennent la démarche et posent toutes les questions nécessaires. Le taux de présence à ces réunions a malheureusement été relativement faible sur ce cours d'eau.

### Mme Beaupied-Queyraud

Mme Beaupied-Queyraud demande aux élus de la commune d'Omet de prendre connaissance des documents téléchargeables en ligne et si cela ne suffit pas qu'ils prennent rendez-vous avec le CEN Aquitaine pour avoir des explications sur la démarche Natura.

Elle atteste de l'approbation du périmètre Natura 2000 en fin de séance avec une abstention (la commune d'Omet) dans l'attente de la participation du CEN Aquitaine à un conseil municipal.

### **Discussion sur l'animation du site Natura 2000**

#### Mme Souriat

L'animation sur le réseau hydrographique du Brion a été budgétisée à 32 jours de travail annuel. Une réflexion sur la prise en charge de plusieurs sites Natura 2000 par le même animateur sera à mener.

#### Mr Acker

Le syndicat s'interroge sur le rôle et des compétences requises de l'animateur Natura.

#### Mme Souriat

L'animateur a pour mission de mettre en œuvre la démarche Natura 2000 et de solliciter les acteurs pour qu'ils s'y engagent.

#### Mme Lagarde

Mme Lagarde énonce les autres outils de protection de la biodiversité et positionne l'animateur à la convergence de ces domaines.comme diffuseur d'informations.

#### Mr Acker

Mr Acker témoigne que le SIABVO pourrait être la structure porteuse de l'animation car il y a une envie de la part des propriétaires de la Vallée de l'Euille de s'impliquer localement et de s'approprier la mise en œuvre de cette démarche. Cependant, les financements de cette structure découlent des cotisations des communes où s'étend la compétence du syndicat. Ils ne sont donc pas extensibles.

#### Mme Lagarde

Mme Lagarde rappelle que là encore des solutions peuvent être trouvées avec le syndicat, et qu'il s'agit bien de traiter au cas par cas les propositions et de faire au mieux pour le syndicat.

#### L'assemblée

Suite à la proposition de candidature du SIABVO comme structure porteuse de l'animation, l'ensemble des participants s'accorde sur une nécessaire réflexion sur la cohérence d'une gestion du cours d'eau sous l'égide d'une unique structure au lieu des deux entités actuelles qui ne couvrent pas l'aval de la retenue du Lac de Laromet jusqu'à la Garonne.



Ce constat s'inscrit dans la démarche de restructuration du territoire (fusions CdC, des Syndicats, de cantons). La compétence du syndicat « unique » de la vallée de l'Euille devrait reprendre le périmètre d'étude de l'expertise hydraulique conduite par Monique Aubert en 2006.

#### Mme Beaupied-Queyraud

Mme la Secrétaire générale rappelle que la sous-préfecture est prête à dynamiser des pistes de réflexion sur ces sujets.

#### L'assemblée

La piste du recrutement d'un technicien de rivière est évoquée en mutualisant avec les syndicats de bassins versant voisins. Les Communautés de Communes, et le SCOT Sud Gironde sont également mis en avant.

#### Mme Lagarde

Mme Lagarde explique qu'effectivement un portage par le SCOT avait été envisagé. Cependant, cette piste n'a pu aboutir.

#### Mr Elia

Le représentant de la Chambre d'Agriculture sollicitera l'aval de sa direction pour apporter son aide en raison du recrutement récent d'une personne compétente pour ce type de mission et sa connaissance des acteurs agricoles du territoire.

#### Mme Lagarde

Mme Lagarde sollicitera à nouveau les collectivités sur ce sujet et insiste sur la nécessaire animation des sites.

Mme Beaupied-Queyraud remercie l'ensemble des participants et lève la séance

La présidente,



Catherine Beaupied-Queyraud

**Groupes de concertation sur le  
diagnostic écologique et socio-  
économique du 13, 14 et 16 février  
2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**

ANTENNE GIRONDE  
Centre d'affaires AGS33  
17, rue Jean Duvert  
33 290 BLANQUEFORT  
Tél : 05 56 35 52 47  
antenne33@cren-aquitaine.fr

Bordeaux, le 20 janvier 2012

à Mesdames et Messieurs les membres  
des groupes de travail Natura 2000,

## Site Natura 2000 « Vallée de l'Euille »

### Invitation à participer aux groupes de travail thématiques : « Concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du Document d'objectifs »

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200691 « Vallée de l'Euille ».

Le comité de pilotage de lancement de la démarche Natura 2000 a eu lieu le 9 mai 2011 à la salle communale d'Arbis.

Dans le cadre de cette étude, l'association des propriétaires et des usagers à la démarche est vivement recherchée. Au niveau du diagnostic écologique et socio-économique tout d'abord, puis dans la définition même des objectifs et des actions de gestion à développer.

**Ainsi, nous vous invitons à participer à ces premiers groupes de travail thématiques qui vous concernent, afin que notre structure conduise un diagnostic écologique et socio-économique en concertation avec votre vision du territoire.**

Pour votre information, vous trouverez ci-après une synthèse des points suivants :

- Rappel : Démarche Natura 2000
- Présentation du site Natura 2000
- Présentation de l'étude du CEN Aquitaine en cours
- Présentation des éléments clés du diagnostic
- Présentation des groupes de travail thématiques

**Je vous invite à participer aux groupes de travail qui vous concernent:**

**- « Propriétaires riverains et agriculteurs, viticulteurs, éleveurs » le lundi 13 février 2012 à 17H30 à la salle communale de Targon.**

**- « Loisirs (chasse, pêche, cross, base ULM) » le mardi 14 février 2012 à 17h30 à la salle communale de Targon.**

**- « Infrastructures du cours d'eau (ponts, moulin etc.) » le jeudi 16 février 2012 à 16H00 à la salle communale de Targon.**

L'ordre du jour de ces groupes de travail sera conduit en deux temps :

- Présentation de l'étude et des points clés du diagnostic en relation avec le thème du groupe de travail (par le CEN Aquitaine ; durée : 1/2 heure)
- Un temps de discussion et d'échanges sur le thème du groupe de travail (durée : 1 heure).

rq : seront aussi conviés à ces groupes de travail les structures et les associations en relation avec ces thèmes (fédération de pêche, association des amis des moulins, etc.).

**Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.**

Le Conservatoire d'Espaces Naturels  
d'Aquitaine



## Synthèse de l'étude « Diagnostic écologique et socio-économique » du Document d'objectifs Natura 2000 « Vallée de l'Euille »

### Rappel : Démarche Natura 2000

La communauté européenne a publié le 21 mai 1992 la Directive 92/43 appelée **Directive « Habitats »**. Cette directive contribue à l'objectif général d'un développement durable et a pour but de « *favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales* ».

Cette directive a conduit à la constitution d'un réseau de sites naturels, appelé réseau « **Natura 2000** », sur le territoire de l'Union Européenne. Ces sites ne sont en aucun cas destinés à devenir des sanctuaires de la nature où les activités humaines seront proscrites. La protection de la biodiversité dans ces espaces doit intégrer aussi bien les intérêts de chacun que ceux de la collectivité.

Les sites du réseau Natura 2000 contiennent des **habitats naturels** et des **habitats d'espèces végétales et animales** dits « **d'intérêt communautaire** » estimés en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêts communautaire sont dits **prioritaires**).

L'article 6 de la Directive « Habitats » fait **obligation** aux États membres de l'UE d'établir des **mesures de conservation**. La France a décidé de mettre en place des **démarches de concertation locale** pour l'élaboration d'un document appelé « **DOCUMENT d'OBJECTIFS ou DOCOB** » afin d'inscrire ce programme dans **la perspective d'une politique contractuelle basée sur le volontariat**.

### Présentation du site Natura 2000

La Vallée de l'Euille, du fait de la présence du **Vison d'Europe** et d'**habitats naturels remarquables**, a été inscrit dans le réseau Natura 2000 au titre de la directive habitats.

Il couvre un territoire de 2,72 km<sup>2</sup> composé de 11 communes : Arbis, Béguey, Cadillac, Donzac, Escoussans, Ladaux, Laroque, Omet, Saint-Pierre-de-Bat, Soullignac et Targon (Cf. Illustration 1).

Les documents sur le diagnostic écologique et socio-économique sont consultables sur le site internet : <http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/>

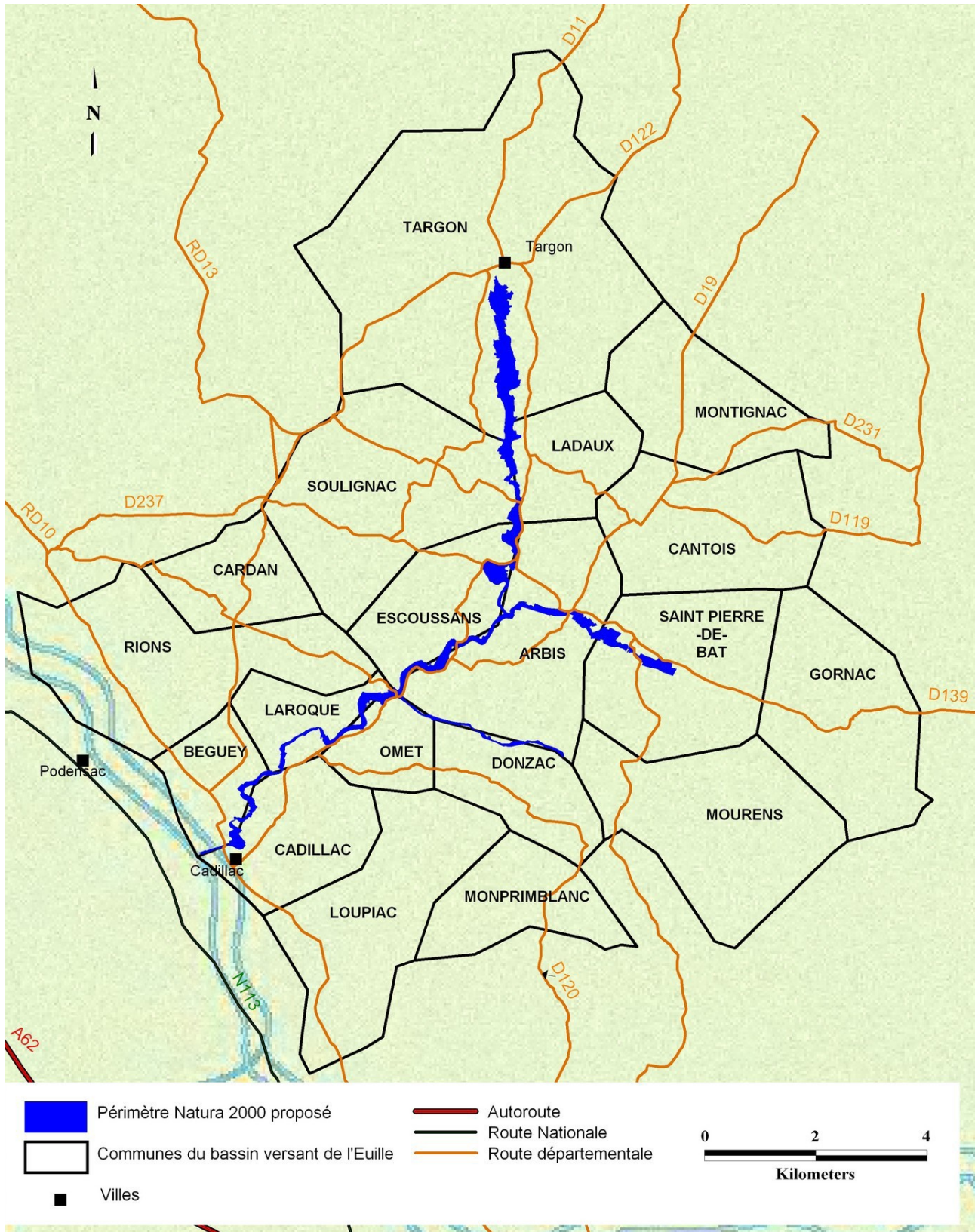


Illustration 1: Localisation du site Natura 2000 « Vallée de l'Euille » Réalisation CEN Aquitaine, 2010

Invitation aux groupes de concertation sur le diagnostic écologique et socio-économique du Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200691 « Vallée de l'Euille »

## **Présentation de l'étude du CEN Aquitaine en cours**

Le conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine est une association de loi 1901 à but non lucratif dont la mission est déclarée d'intérêt général. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, il adhère à la même éthique et a pour objet d'étudier, de protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel d'Aquitaine.

Le CEN Aquitaine a réalisé le diagnostic préalable à la réalisation du DOCOB. Cette étude précède le copil de lancement de la démarche Natura2000. Elle avait pour but de conduire le diagnostic écologique et de cibler les enjeux du site afin de délimiter un périmètre cohérent.

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, le CEN réalise le diagnostic spécifique au Vison d'Europe dont le but est d'identifier l'ensemble des menaces qui pèsent sur l'espèce. Des compléments d'inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés, en parallèle du diagnostic socio-économique afin de clôturer la phase de diagnostic. Les groupes de travail « Concertation sur le diagnostic » sont les principales sources de connaissance.

## **Présentation des éléments clés du diagnostic**

Le Vison d'Europe est une espèce fortement menacée de disparition en Europe. Le diagnostic montre que dans la vallée de l'Euille, les principales menaces pour le Vison d'Europe, sont la disparition de ses habitats ; les destructions directes causées par les collisions routières, le piégeage ou les travaux d'aménagement des cours d'eau ; la compétition avec le Vison d'Amérique et la diminution de ses ressources alimentaires liée à la dégradation de la qualité de l'eau. Les objectifs et actions qui seront proposés dans ce DOCOB auront pour ligne directrice l'évaluation, l'information et la diminution de ces problématiques.

## **Présentation des groupes de travail thématiques**

Les groupes de travail thématiques sont destinés à recueillir votre vision du territoire et l'utilisation qui est faite du cours d'eau . En fonction du groupe de travail auquel vous vous inscrirez, les questions suivantes seront abordées :

### **Groupe de travail n°1 : Propriétaires riverains et agriculteurs-viticulteurs-éleveurs.**

Ce groupe de travail s'articulera autour des questions d'assainissement, de gestion des déchets, du piégeage de nuisibles, ou encore d'entretien du cours d'eau. Plus particulièrement, les questions

portant sur vos pratiques agricoles comme l'utilisation de produits phytosanitaires, le travail du sol, l'utilisation des haies et des ripisylves seront abordées.

**Groupe de travail n°2 : Loisirs (chasse, pêche, cross, base ULM).**

Les questions traiteront de la cohabitation entre les différents utilisateurs du cours d'eau et de ses environs, sur le respect du milieu et de sa gestion et de sa législation.

**Groupe de travail n°3 : Infrastructures du cours d'eau, ponts et moulins.**

L'intérêt sera porté aux différentes infrastructures du cours d'eau existantes, à leur état actuel ainsi qu'à leur entretien. D'une part, il sera évoqué l'aménagement des ponts existants afin de rétablir la libre circulation du Vison d'Europe au sein du réseau hydrographique. D'autre part, l'utilisation des moulins, leurs statuts, leur entretien et leur rénovation seront des questions abordées.



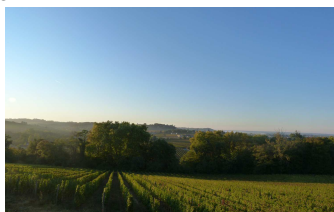
## Site Natura 2000 FR7200691 « Vallée de l'Euille »

Concertation sur le « Diagnostic Socio-économique et Écologique »

✓ **Objectif** : Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles



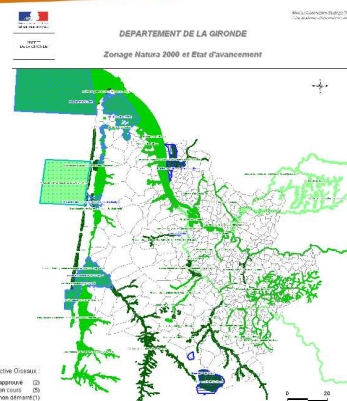
- ✓ Natura 2000
- ✓ Réalisation du Document Objectif (DOCOB)
- ✓ La site Natura 2000 de l'Euille
- ✓ Diagnostic



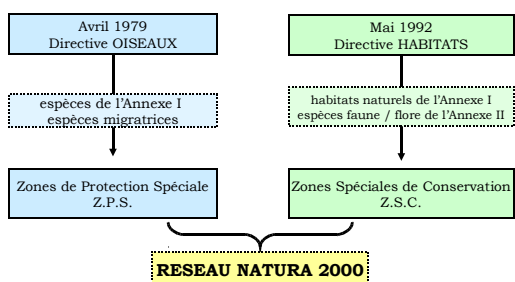
© CEN Aquitaine, 2011

✓ **En France** : outil non réglementaire basé sur l'implication de chacun

- Concertation
- Contractualisation
- Charte Natura 2000



- ✓ **Constat** : Érosion de la Biodiversité
- ✓ Réseau Européen de protection des habitats et espèces



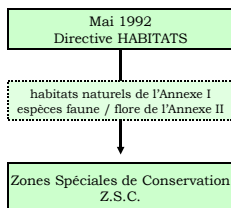
✓ **Objectif** : Définir des modalités de gestion du site en partenariat avec les acteurs locaux

- Élaboration d'un cahier des charges
- 3 grandes étapes : Concertation
  - Diagnostic et enjeux
  - Objectifs
  - Mesures et Actions



## Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille

### La vallée de l'Euille

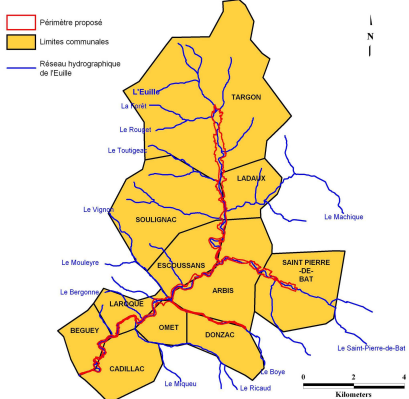


## Plan de la présentation Diagnostic

### Diagnostic Socio-économique en cours



## Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille



Localisation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille © Scan25 © CEN Aquitaine, 2008

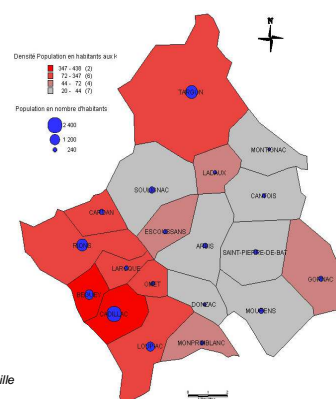
## Inventaires et description de l'existant La population en 2008

### ✓ Croissance de la population

- Développement des Communes (proches Garonne)

### ✓ Densité de la population

- 95 hab/km2 en 2008 (114 hab/km2 moy en France)



Nombre d'habitants et densité par commune du BV de l'Euille INSEE, 2008 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

## Plan de la présentation Diagnostic

### ✓ Diagnostic Socio- économique en cours

- Inventaires et descriptions de l'existant
- Enjeux socio-économiques qui se dessinent

### ✓ Diagnostic Écologique

- Inventaires et descriptions de l'existant
- Enjeux écologiques majeurs

### ✓ Les Impacts potentiels du site

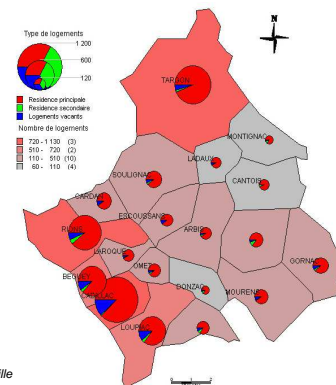
- Le Vison d'Europe
- Les autres espèces et espaces



## Inventaires et description de l'existant La population en 2008

### ✓ Parc logement

- 2,1 % résidences secondaires (12% Aquitaine)
- 8,5 % de logements vacants (6,4% en Aquitaine)



Nombre et type de logements par commune du BV de l'Euille INSEE, 2008 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2012

## Inventaires et description de l'existant La population en 2008

### Urbanisme

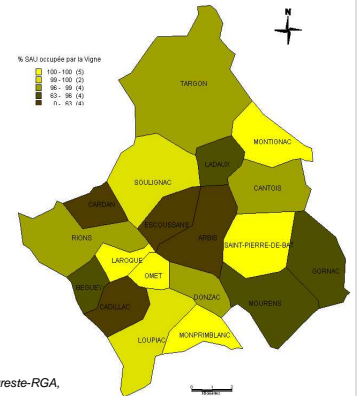
- PLU à Cadillac et Targon
- POS à Béguey
- Cartes Communales
- RNU

- Zones inconstructibles
- Risques d'inondations
- Classement en Naturelle (N) ou Agricole (A)
- Sauf bourgs

## Inventaires et description de l'existant Les activités agricoles en 2000

### Viticulture

- 85 % de la SAU totale du Bassin Versant
- Laroque, Omet, et Soulniac



## Inventaires et description de l'existant Les activités commerciales et artisanales

### Activités

- Zone commerciale et industrielle de Béguey
- Zone commerciale de Cadillac
- Hôpital de Cadillac
- Zone commerciale de Targon
- Petits commerces
- Artisanat

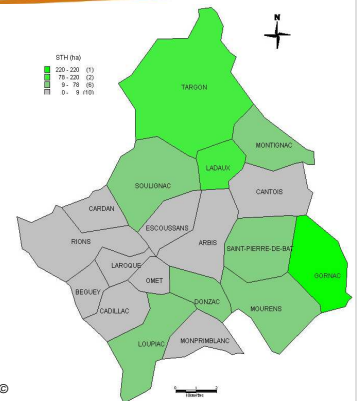


Hôpital de Cadillac, Source : ch-cadillac.fr

## Inventaires et description de l'existant Les activités agricoles 2000

### STH (Surface Toujours en Herbe)

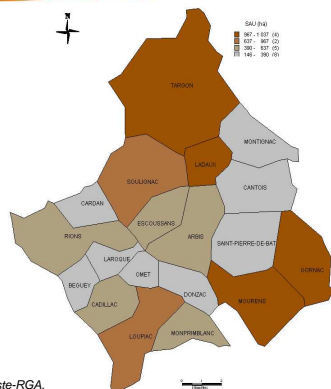
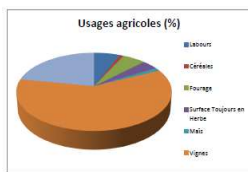
- Max = Targon, Ladaux et Gornac
- En diminution sur le BV
  - Expansion de la vigne
  - Expansion de la forêt et des bourgs



## Inventaires et description de l'existant Les activités agricoles en 2000

• **SAU** = 65% de la surface communale

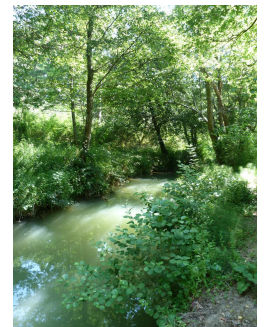
### Viticulture



## Inventaires et description de l'existant Les activités forestières en 2000

### Les forêts du Bassin versant :

- Localisées dans le fond de vallée
- Faibles surfaces sur le BV Euille
- Surface en augmentation

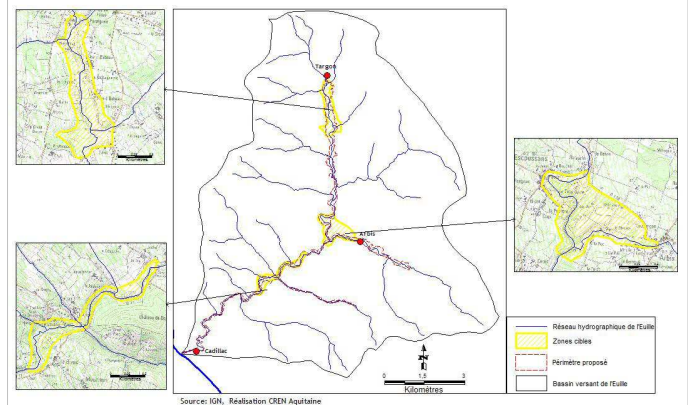
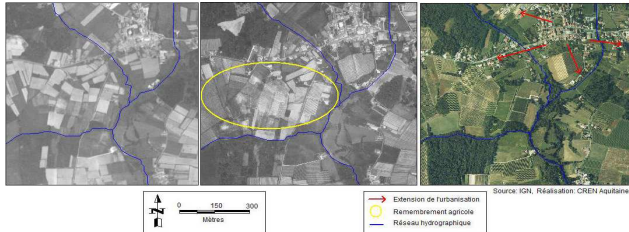




## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques

### Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2000

- Population
  - Urbanisation autour des bourgs existants
  - Cadillac et Targon se développent



Localisation de l'analyse diachronique de la Vallée de l'Eulle © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

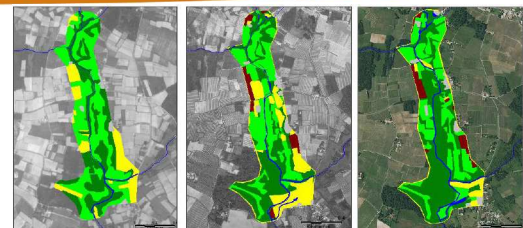
## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques

### Analyse globale sur le Bassin versant de 1960 à 2000

- Agricole et sur le cours d'eau
- 1970 : remembrement agricole
- Augmentation des surfaces des vignobles (+24% de 1972 à 2000)
- Moins 64 % sur les STH (Surfaces Toujours en Herbe)
- Création Lac de Laromet en 1981



## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	1,7	2,4	3,2	↗
Territoires agricoles dont:	69,6	58	43,7	↘
-Prairies	76	62	79	↔
-Cultures	24	32	10,5	↘
-Vignes	-	6	10,5	↗
Forêts	27,5	38	51,2	↗
Poupleraie	0	0	0	↔
Surfaces on eau	1,2	1,6	1,9	↗



Analyse diachronique de la Vallée de l'Eulle, secteur 1 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

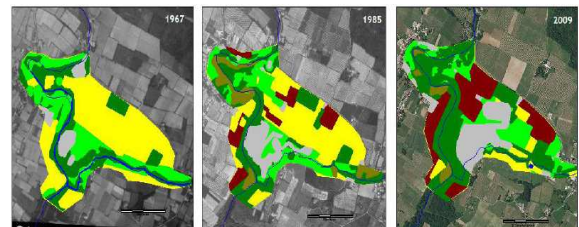
## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques

### Analyse fine sur 3 secteurs d'étude

- Analyse ciblée sur des zones d'intérêt à Vison d'Europe
- Photos aériennes de 1967, 1985 et 2009

- Zone 1 : Targon du lieu-dit La Prade au lieu-dit Saric
- Zone 2 : Escoussans/Arbis
- Zone 3 : Lieu-dit Larmurey à la partie aval du lac de Laromet

## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques



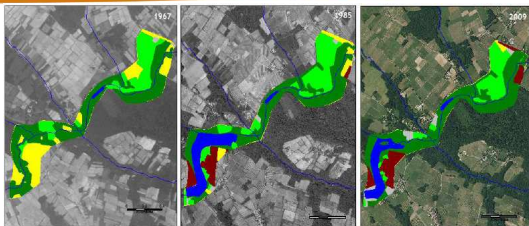
Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	4,2	9,5	16,5	↗
Territoires agricoles dont:	68,8	58,3	46	↘
-Prairies	40	30	38	↘
-Cultures	60	55	17	↘
-Vignes	-	15	45	↗
Forêts	26	25,5	33,3	↗
Poupleraie	0	5,7	3	↘
Surfaces on eau	1	1	1,2	↔



Analyse diachronique de la Vallée de l'Eulle, secteur 2 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011



## Inventaires et description de l'existant L'évolution des pratiques



Occupation du sol	Superficie (%) en 1967	Superficie (%) en 1985	Superficie (%) en 2009	Evolution
Territoires artificialisés	0,7	2	4	↗
Territoires agricoles dont:	48	41,5	32	↘
-Prairies	51	70	66,5	↔
-Cultures	49	11	2,5	↘
-Vignes	-	19	31	↗
Forêts	49	41	53	↔
Peupleraie	0	0	0	↔
Surfaces en eau	0,3	15,5	11	↘



Analyse diachronique de la Vallée de l'Euille, secteur 3 © Scan25 © CEN Aquitaine, 2011

## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### Loisirs proches du cours d'eau

- Chasse
  - Société de chasse de Cadillac, d'Omet
  - ACCA : Béguey, Laroque, Donzac, Saint-Pierre-de-Bat, Escoussans, Soullignac, Targon, Laroque et Ladaux
  - AICA
- Pêche
  - Le « Goujon d'Omet » (empoissonne l'Euille)
  - La Fédération des AAPPMA de Gironde (empoissonne les deux Lacs)

## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### Loisirs

- Chasse
- Pêche
- Randonnée
- Moto et Quad
- ULM
- Spéléologie



### En projet

- Golf
- Accrobranche

## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### Loisirs proches du cours d'eau

- Randonnée
  - Association Loisir ALDO (Omet/Donzac)
  - Aménagements Lac de Targon
  - Aménagements Lac de Laromet



Lac de Targon, Source : sudouest.fr

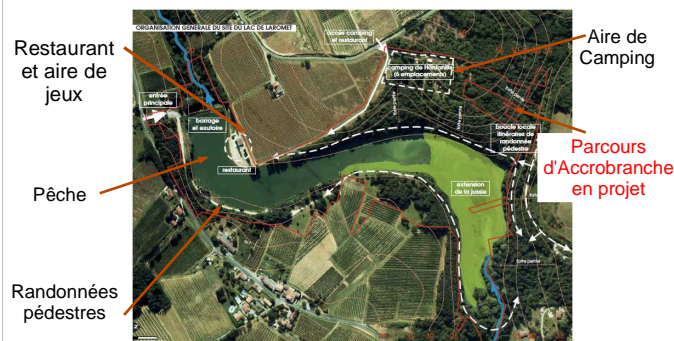
## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### Loisirs proches du cours d'eau

- Chasse
  - Société de chasse de Cadillac, d'Omet
  - ACCA : Béguey, Laroque, Donzac, Saint-Pierre-de-Bat, Escoussans, Soullignac, Targon, Laroque et Ladaux
  - AICA

## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### Loisirs proches du cours d'eau : Le Lac de Laromet



## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### Loisirs proches du cours d'eau : Le Cross et les Bases ULM

- MCVR-Arbis
- Motoclub des Benauges
- Terrain de Quad Soulignac
  
- Terrain ULM Arbis
- Terrain ULM Saint-Pierre-de-Bat



ULM Arbis. Source : www.aquitaine.com

## Enjeux socio-économiques qui se dessinent

- ✓ Développer les services associés à l'augmentation de la population
  - ✓ Conserver et soutenir le secteur viticole
  - ✓ Améliorer la maîtrise des pollutions viticoles
  - ✓ Favoriser le développement touristique

## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

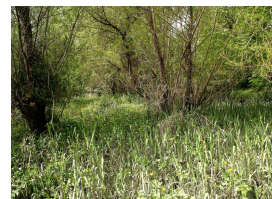
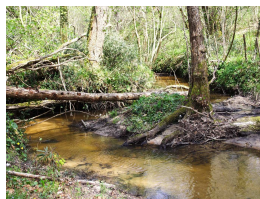
### Loisirs proches du cours d'eau : La Spéléologie

- Milieu Karstique
- Carrières (ex : champignonnière d'Omet)
- Dolines
- Rivières souterraines



## Plan de la présentation Diagnostic

### Diagnostic Écologique



## Inventaires et description de l'existant Les loisirs et attraits touristiques

### Tourisme

- Châteaux et Monuments historiques  
(ex : Château de Benauges)
  
- Les Vignobles
  
- Gastronomique



Château Benauges. Source : cartesfrance.fr

## Inventaires et description de l'existant Le Vison d'Europe

### Le Vison d'Europe (*Mustela Lutreola*)

- Mammifère Mustélidés
- Inféodé aux milieux humides
- Menacé de disparition
- Enjeu le plus fort en Aquitaine
- Plan National de Restauration



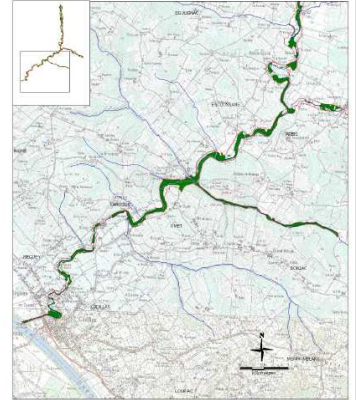


✓ **Les Menaces pour l'espèce**

- Mauvaise qualité des milieux
- Destruction directe
- Expansion du Vison d'Amérique
- Maladie infectieuse



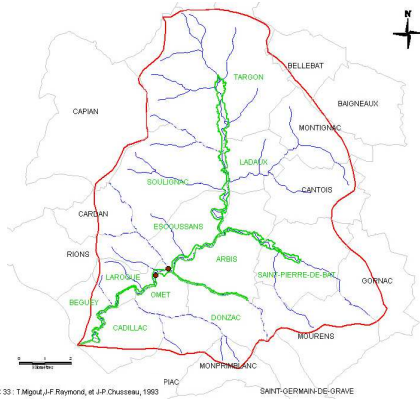
- Présence d'habitats  
préférentiels aux  
Vison d'Europe sur le  
bassin versant de  
l'Euille en aval



Source: IGN, Réalisation: CEN Aquitaine 2011

Habitats préférentiels Vison d'Europe © Scan25 ©  
CEN Aquitaine, 2011

- Présent sur le  
bassin versant de  
l'Euille



Données de présence du Vison d'Europe (Grege, 1993-1999)

● Capture du Vison d'Europe MLF99-1 et MLF99-2, Source: FDC 33: T.Mgout, J.F. Raymond, et J.P. Chusseau, 1993

Réseau hydrographique

— Réseau Hydrographique de l'Euille

— Bassin versant du Réseau Hydrographique de l'Euille

Présence du Vison d'Europe

— Itinéraire proposé du site Natura2000 FR 7200591 de la Vallée de l'Euille

Comunes associées au Bassin Versant du Réseau Hydrographique de la Vallée de l'Euille

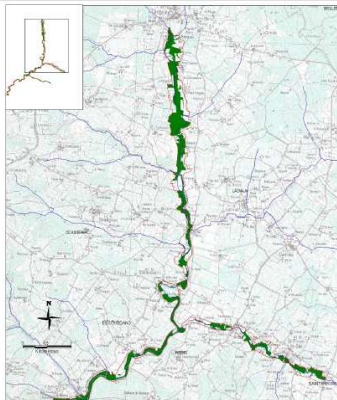
— Délimitation des Communes

Données présence Vison  
d'Europe, GREGE ©  
Scan25 © CEN Aquitaine,  
2012



© CEN Aquitaine, 2008

- Présence d'habitats  
préférentiels aux  
Vison d'Europe sur le  
bassin versant de  
l'Euille en amont



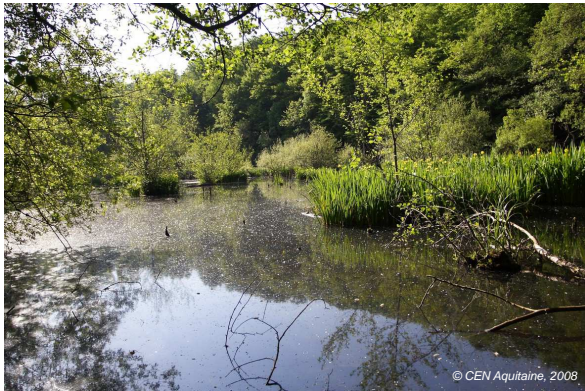
Source: IGN, Réalisation: CEN Aquitaine 2011

Habitats préférentiels Vison d'Europe © Scan25 ©  
CEN Aquitaine, 2011



© CEN Aquitaine, 2008





© CEN Aquitaine, 2008

✓ Habitat d'Intérêt Communautaire

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
<b>Formations prairiales</b>			
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	38.2	31,52
<b>Formations d'ourlets et de friches</b>			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	6,42
<b>Formations arborescentes</b>			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Ailno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) <sup>1</sup>	91E0*	44.13 44.3	64,18
<sup>1</sup> Habitat prioritaire			Surface Totale 102,12 (38% du site)



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008



© CEN Aquitaine, 2008



## Les HIC Forêts alluviales



© CEN Aquitaine, 2008

## Inventaires et description de l'existant Les EIC

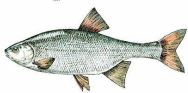
### Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Mammifères

- La Loutre (*Lutra lutra*)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)
- Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Le Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Vespertillons à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Vespertillons de Bechstein (*Myotis beschsteini*)

## Inventaires et description de l'existant Les EIC

### Les Espèces Intérêt Communautaire : Poissons et Crustacés

- Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)
- La Lamproie de Planer (*Lamprota planeri*)
- L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)



*Chondrostoma toxostoma*



*Lamprota planeri*, FDAAPPMA 33



*Austropotamobius pallipes*, FDAAPPMA 33



### Chauves-souris



## Inventaires et description de l'existant Les EIC

### Les Espèces d'Intérêt Communautaire : Insectes

- Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) annexe IV



*Maculinea arion* : Source : sites-nature.aquitaine.fr

## Inventaires et description de l'existant Les espèces migratrices

### Les Espèces Migratrices

- L'Anguille (*Anguilla anguilla*) ==> Espèce d'Intérêt Patrimonial

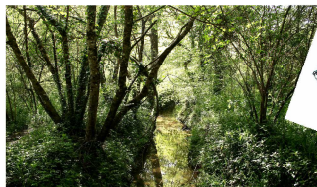


*Anguilla anguilla*, FDAAPPMA 33

**Prioritaires**

- ✓ La conservation et la préservation de la qualité du milieu
- ✓ La diminution des risques de destructions directes
  - ✓ La lutte contre le Vison d'Amérique

**Les impacts potentiels  
sur le site**



✓ **Conservation et Préservation de la qualité du milieu**

Habitats préférentiels

Eau

- Forêt alluviale
- Mégaphorbiaie

- Autres Habitats
- Azuré du Serpolet

- Qualité
- Quantité
- Écrevisses à pattes blanches
- Lamproie de Planer
- Toxostome
- Poissons migrateurs

✓ **Les Menaces pour l'espèce**

- Mauvaise qualité des milieux
- Destruction directe
- Expansion du Vison d'Amérique
- Maladie infectieuse



**Secondaires**

- ✓ La conservation et la préservation des prairies maigres de fauche
- ✓ Restaurer la continuité écologique du cours d'eau
- ✓ La conservation et la préservation des sites à Chiroptères

✓ **Intervention sur les habitats**

- Destructions de milieux humides

- Loi sur l'eau
- Protection des habitats à Vison d'Europe
- Protection des forêts alluviales

Intervention sur les habitats

- Entretien des bords de cours d'eau
  - Propriétaires Privés
  - VNF (Cadillac) délègue à une association « REVE »
  - SITA (Syndicat Intercommunal du Lac de Laromet)
  - SIABVO (Syndicat Intercommunal Aménagement Bassin Versant l'Oeuille)

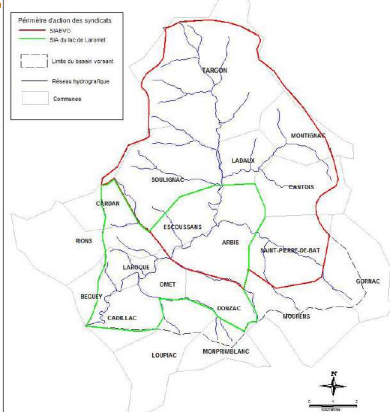
Intervention sur la ressource en eau

- Pollution du cours d'eau
  - Mesure de la qualité
  - Les risques de Pollutions



Intervention sur les habitats

- Entretien des bords de cours d'eau
- Les zones d'action des syndicats



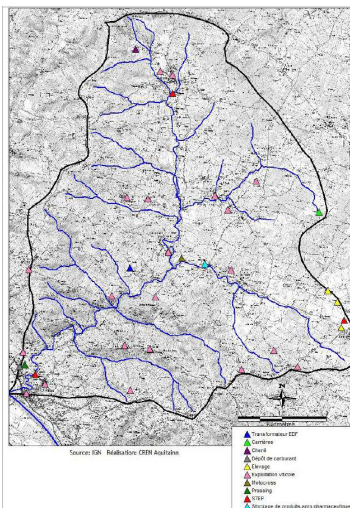
Mesure de la qualité de l'eau : lieu dit Basse-Roque

		2006	2006	2007	2008	2009		
ECOLOGIE	Etat Global	Medioce	Medioce	Medioce	Medioce	Bonne		
	Etat global Oxygene	Moyenne	Medioce	Medioce	Medioce	Bonne		
	Oxygene (SI00K)	- Carbone organique COD	Moyenne	Bonne	Moyenne	Bonne	Bonne	
		- Demande Biologique en oxygene 5jours DO5	Bonne	Bonne	Bonne	Medioce	Medioce	
		- Oxygene dissous	Bonne	Moyenne	Medioce	Medioce	Medioce	
		- Taux de saturation de l'oxygene	Bonne	Moyenne	Medioce	Medioce	Medioce	
	Physio- chimie	Etat global Nutriments	Medioce	Medioce	Bonne	Bonne	Bonne	
		Nutriments (ADP, NH4, PHOS)	- Ammonium NH4+	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
			- Nitrite NO2-	Bonne	Moyenne	Bonne	Bonne	Bonne
			- Nitrate NO3-	Bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
		- Phosphore total Ptot	Medioce	Medioce	Bonne	Bonne	Bonne	
		- Orthophosphate PO4(3-)	Medioce	Medioce	Bonne	Bonne	Bonne	
		Acidification (ACID)	Etat global Acidification	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
	- Ph minimum		Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	
	- Ph maximum		Très bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	
Temperature de l'eau (°C)	Bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne			
Biologie	Etat global Biologie				Moyenne	Très bonne		
	DO RCS				Moyenne	Très bonne		
Polluants spécifiques					Bonne			

Source : Agence de l'eau\_mesures 2008, © CEN Aquitaine, 2011

Intervention sur les habitats

- Fréquentation
  - Importante au niveau du Lac de Laromet et de Targon
  - Importante au niveau du circuit de Moto Cross
  - Nombreux projets de PDIPR
  - Peu de cheminements en bordure de cours d'eau



Les risques de pollutions



✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

- Pollutions urbaines et domestiques
  - Dépôts sauvages

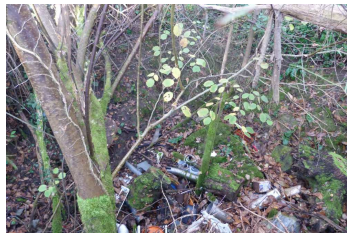


✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

- Pollutions viticoles
  - Dangers potentiels de rejets d'effluents (lavage de cuves, etc...)
  - BV où Pollutions viticoles saisonnières constatées
  - Exploitation viticole ==> ICPE
  - Pollutions viticoles potentielles

✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

- Pollutions urbaines et domestiques
  - Dépôts sauvages



✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

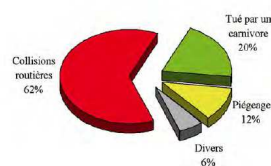
- Moto cross
  - Dangers potentiels de rejets de carburant
  - Pollutions sonores
  - Charte environnementale faite par le propriétaire
    - Carrières de Cantois
- Mise en suspension de particules dans le cours d'eau

✓ **Risque de pollutions du cours d'eau**

- Pollutions urbaines et domestiques
  - Dépôts sauvages
  - Assainissement
    - STEP de Targon (en travaux)
    - STEP de Cadillac (séparation avec le traitement des eaux de l'hôpital)
    - STEP de Béguey
    - Station de lagunage de St Brice
    - Assainissement individuel (SPANC)

✓ **Causes de destructions directes**

- Risques de collisions
- Piégeage et empoisonnements
  - La prédation par les chiens
- Entretien bords du cours d'eau



Causes de mortalités du Vison d'Europe Source : Setra, 2006



## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Les collisions routières

#### Principale cause de mortalité

- 69 Visons récoltés et autopsiés de 1991-2003
- 62% sont morts par collision routière
- Période plus sensible en mars et août
- Toutes les infrastructures sont concernées



## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Évaluation des risques de collisions

#### Modélisation de la fréquentation des cours d'eau par le Vison d'Europe

- Sur la base du suivi par radio-pistage, définition d'un indicateur de fréquentation d'un cours d'eau fonction du type et de la taille du cours d'eau
- Extrapolation du modèle à tous les franchissements de l'Eulle

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Évaluation du risque de collisions

#### Méthode du Diagnostic

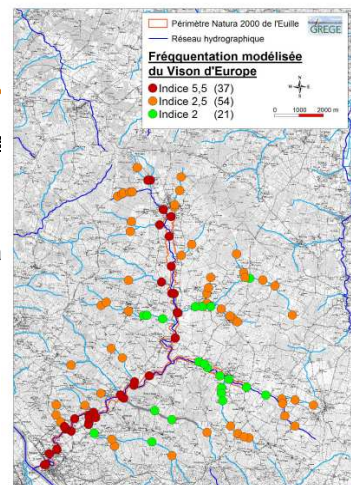
- Analyse du trafic routier (Conseil Général, ASF, communes)
- Évaluation de la fréquentation modélisée par le Vison d'Europe
- Visite des franchissements les plus à risque



### Évaluation des risques de collisions

#### Cartographie des franchissements les plus à risques

Localisation zones franchissements, © Scar25® GREGE & CEN Aquitaine, 2012



## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Évaluation des risques de collisions

#### Le trafic routier

- RD11 : 1540 véh / jour et estimée à 6700 véh/jour au niveau de Cadillac
- RD120 : 410 véh / jour
- RD122 : 220 véh / jour



Source : google-map

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Évaluation des risques de collisions

#### Visite des franchissements et recueil de paramètres



Type de route	prise en compte	Largeur emprise (m)	Nombre véhicules/jour	Protection Vison	Type cours d'eau	Classe cours d'eau	Largeur lit mineur (m)	Type ouvrage	Largeur base ouvrage (m)	Distance Tablier/leu (m)	Transparencs D	Transparenc ce cruse D	Transparenc ce étiage D
Route Départementale	OUI	25	6000-12000	Non	Ruisseau	Principal	15	Ouvrage cascade	20	1,2	Oui	Oui	Oui
Route Départementale	OUI	15	1500-3000	Non	Ruisseau	Principal	15	Voûte	10	2,5	Non	Non	Oui
Pas de route	NON												
Route Communale	OUI	12	0-500	Non	Ruisseau	Principal	10	Voûte	3	1,5	Non	Non	Non

Diagnostic Vison, © CEN Aquitaine, 2011

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Les risques de collisions : deux constats

- Aucune zone de franchissement n'est protégée
- Aucun ouvrage n'est transparent toute l'année



© CEN Aquitaine, 2011

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Suppression des collisions

- Protection de la zone de franchissement



- Palissades,
- Glissières aménagées
- Grillages spécifiques



© P. Fournier - GREGE



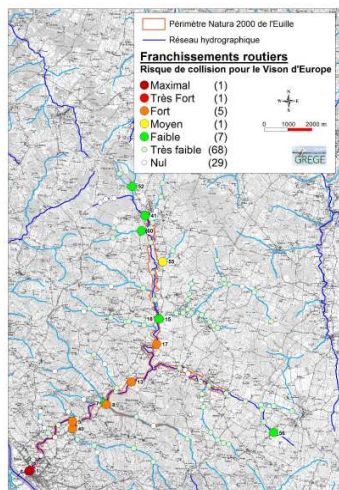
© P. Fournier - GREGE



© P. Fournier - GREGE

### Évaluation des risques de collisions

- 7 franchissements à traiter en priorité
- 8 franchissements à traiter lors d'une seconde phase



Hierarchisation des risques de collisions, © Scan25  
© GREGE, 2012

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Mise en place de passages

- Aménagement de l'ouvrage



- Installation d'encorbellements
- Mise en place de banquettes
- Pose de buses sèches



Mise en place de banquettes en enrochement (ONYX - GREGE)



Mise en place d'un encorbellement (DRE Midi- Pyrénées - GREGE)



Mise en place d'une buse sèche (PNR de Brière)

## Destruction directe Le Vison d'Europe

### Les risques de collisions

#### Objectifs

- Réhabiliter l'ensemble des franchissements en commençant par les plus à risques
- Intégrer de façon systématique des aménagements lors des travaux d'entretien sur les autres ouvrages

#### Types d'interventions

- Protection de la zone de franchissement pour empêcher un vison de passer sur la chaussée
- Aménagement de l'ouvrage hydraulique pour assurer les déplacements du Vison

## Destruction directe Le Vison d'Europe

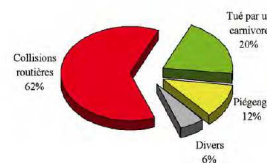
### Causes de destructions directes

- Risques de collisions

#### Piégeage et empoisonnements

- La prédation par les chiens

- Entretien bords du cours d'eau

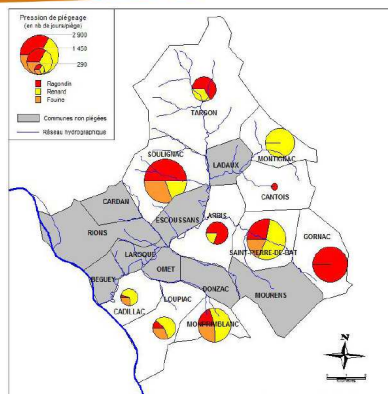


Causes de mortalités du Vison d'Europe Source : Setra, 2006

### Destruction directe Le Vison d'Europe

✓ **Le piégeage**

- Nuisibles (2010-2011)



**MAMMIFERES**

Fouine ( <i>Mustela putorius</i> )
Lapin de Garenne ( <i>Oryctolagus cuniculus</i> )
Ragondin ( <i>Myocastor coypus</i> )
Rat Musqué ( <i>Ondatra zibethicus</i> )
Raton Laveur ( <i>Procyon lotor</i> )
Renard ( <i>Vulpes vulpes</i> )
Sanglier ( <i>Sus scrofa</i> )
Vison d'Amérique ( <i>Mustela vison</i> )

### Destruction directe Le Vison d'Europe

✓ **Le piégeage**

- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions
- Déclarations piégeage en mairie
- Piégeurs agréés
- Règlementation zones humides et équipement des pièges



### Destruction directe Le Vison d'Europe

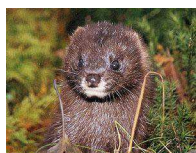
✓ **Le piégeage**

- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions

Putois



Vison d'Amérique



Vison d'Europe

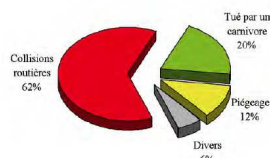


Vison d'Europe

### Destruction directe Le Vison d'Europe

✓ **Causes de destructions directes**

- Risques de collisions
  - Piégeage et empoisonnements
  - La prédation par les chiens
  - Entretien bords du cours d'eau



### Destruction directe Le Vison d'Europe

✓ **Le piégeage**

- Nuisibles (2010-2011)
- Risques de confusions
- Déclarations piégeage en mairie
- Piégeurs agréés



Mairie de Cadillac : Source : editions-entre2mers.com

### Destruction directe Le Vison d'Europe

✓ **L'entretien bords du cours d'eau**

- SIABVO :
  - Pas de planning d'intervention
  - Actions à la demande avec fonctionnement d'appels d'offres
  - Entretien courant des berges (fauche/élagage : 1 fois /2 ans)
  - Intervention : enlève souches





## Destruction directe Le Vison d'Europe

### ✓ L'entretien bords du cours d'eau

- SITA :

- Technicien du lac (1j/semaine)
- Entretien courant des berges
- Travail sectorisé « au coup par coup » selon les besoins



© CEN Aquitaine, 2011



## Conservation et Préserver Autres espèces et espaces

### ✓ Prairies maigres de fauches

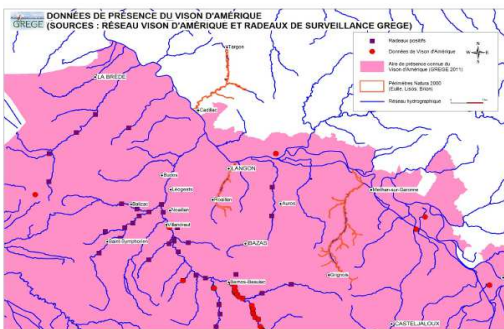
- Pratiques agricoles bénéfiques
- En diminution sur le BV de l'Euille
- Rôle majeur pour l'Azuré du Serpolet
- Possible présence du Damier de la Succise



© CEN Aquitaine, 2008

## Lutte contre Vison d'Amérique Le Vison d'Europe

### ✓ La progression du Vison Américain



## La continuité écologique du cours d'eau

### ✓ Euille :

- Ruisseau de II Catégorie piscicole
- Axe à grands migrateurs amphihalins (SDAGE, 2010)
- Ouvrage dans le PGA (Plan Gestion Anguille) = Moulin de la Fabrique
- Appartient ZAP (Zone d'Action Prioritaire)



Source : anguille.jpeg \_peche-corse.com

## Lutte contre Vison d'Amérique Le Vison d'Europe

### ✓ La progression du Vison Américain

- **Surveillance** : Mise en place de Radeaux sur le réseau hydrographique du Brion
- **Campagnes de piégeage**
- Piégeurs agréés
- GREGÉ
- GREGÉ

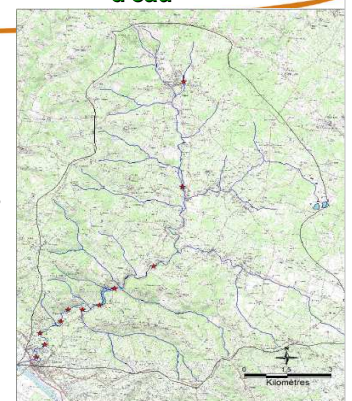


Source : ac-nice.fr

## La continuité écologique du cours d'eau

### ✓ Euille :

- Richesse de Moulins
- Proposé en liste 1 (tout le cours d'eau) article L. 214.17
- Proposé en liste 2 (en aval du Moulin Neuf) article L. 214.17

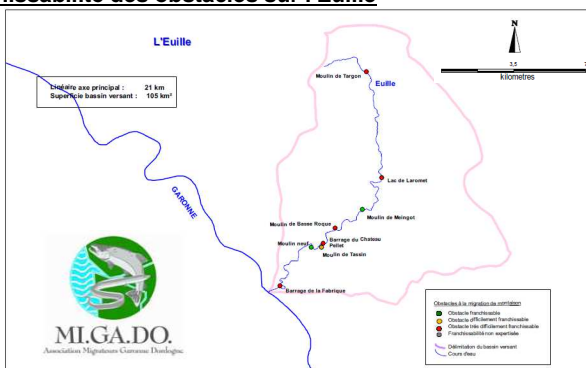


Moulins et seuils de l'Euille Scanz25 © CEN Aquitaine, 2011



## La continuité écologique du cours d'eau

### Franchissabilité des obstacles sur l'Euille

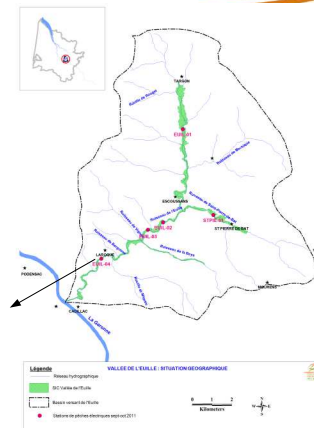


## La continuité écologique du cours d'eau

### Qualité du milieu

- Forte Diversité d'espèces dont l'**Anguille**
- Présence d'espèces invasives
- Altération structure du peuplement

Indice Poisson Rivière (IPR)  
Score : 37,21  
Classe : 5  
Qualité : Très mauvaise



Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011

## La continuité écologique du cours d'eau

### Les Moulins de l'Euille

- Statut des moulins
- Existence légale
  - Cartes de Belleyme et de Cassini
- Service Police de l'eau de la DDTM



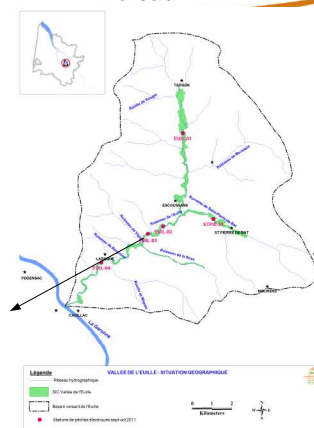
Carte de Belleyme,

## La continuité écologique du cours d'eau

### Qualité du milieu

- Forte Diversité d'espèces dont l'**Anguille**
- Bonne structure du peuplement

Indice Poisson Rivière (IPR)  
Score : 15,56  
Classe : 2  
Qualité : Bonne

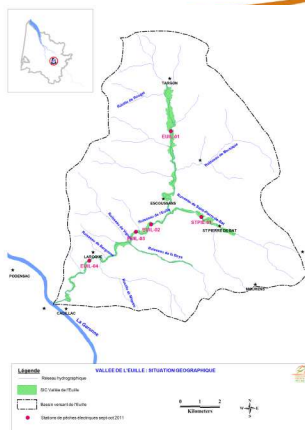


Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011

## La continuité écologique du cours d'eau

### Qualité du milieu

- Pêche à l'aval de la cascade de Basse-Roque
- Pêche au lieu dit le Jardinnet
- Pêche au lieu dit L'Armurey
- Pêche au lieu dit Saric
- Pêche sur le St Pierre à Contillon



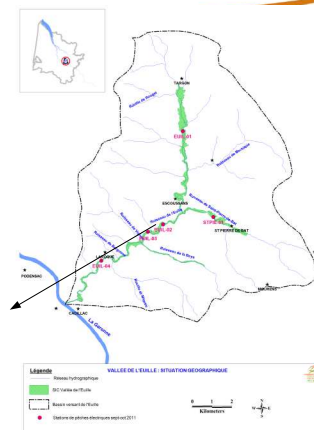
Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011

## La continuité écologique du cours d'eau

### Qualité du milieu

- Diversité d'espèces dont l'**Anguille**
- Absence d'espèces rhéophiles

Indice Poisson Rivière (IPR)  
Score : 17,6  
Classe : 3  
Qualité : Médiocre



Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011

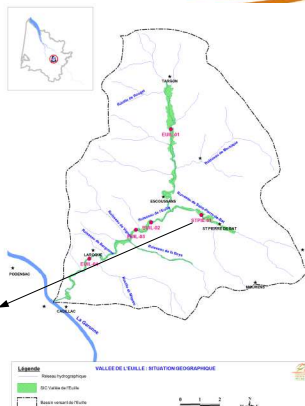
## La continuité écologique du cours d'eau

### Qualité du milieu

- Faible Diversité d'espèces dont l'**Anguille**
- Absence de goujon et faible proportion de vairons

Indice Poisson Rivière (IPR)

Score :	22,93
Classe :	3
Qualité :	Médiocre



Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011



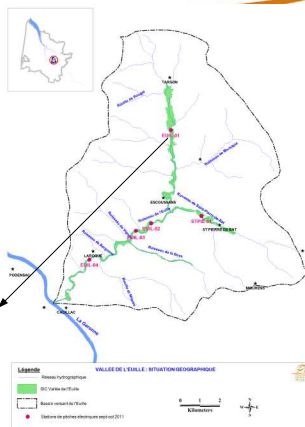
## La continuité écologique du cours d'eau

### Qualité du milieu

- Faible Diversité d'espèces dont l'**Anguille**
- Absence d'espèces rhéophiles et lithophiles

Indice Poisson Rivière (IPR)

Score :	19,15
Classe :	3
Qualité :	Médiocre



Localisation pêches, © Scan25 © FDAAPPMA, 2011

## Conserver et préserver les Chiroptères

### Champignonnière d'Omet

- Patrimoine Naturel : Présence colonie Grands Rhinolophes
- Préservation des corridors écologiques : territoire de chasse





## Site Natura 2000 FR7200691

### « Vallée de l'Euille »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique  
Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Groupe de travail avec les Propriétaires riverains, les  
Agriculteurs, Éleveurs et Viticulteurs

Réunion à la salle communale de Targon le 13 février 2012

#### Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Apport de compléments sur les activités agricoles et viticoles, l'entretien du cours d'eau et le piégeage par les particuliers
- Discussion sur les risques potentiels de ces activités

#### Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et les objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- Discussion entre les différents représentants sur les thèmes du groupe de travail
- Discussion entre les différents représentants sur la démarche Natura 2000

Participants de la réunion :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
ORTIZ Joël	Chambre d'Agriculture de Gironde	Représentant
ACKER Jean-Paul	SIABVO	Président
SOLER Anne		Propriétaire
SOLER Gérard		Propriétaire
DINANT Alain		Propriétaire
CARRIER Monique		Propriétaire
ROUZET Pierrette		Propriétaire et Conseillère Municipale
ROUZET Alain		Propriétaire
DEFARGES Jocelyn		Propriétaire
ROUSSELON Stéphane		Propriétaire
LALOUES Jean-Thierry		Viticulteur
LASSUS Christophe		Viticulteur
MOULIN Jean-Christophe		Technicien viticole
MANDRAU Jean-Louis	Commune de Ladaux	Maire
FOURCASSIES Jean-Michel		Propriétaire
CAILLEUX Olivier		Viticulteur
MARLIANGEAS Josie		Propriétaire
DUCOURT Batrand		Propriétaire
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde
BENABEN Charleine	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle
RESTIAUX Caroline	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle
SEGURA Elorri	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle



### **L'entretien des abords du cours d'eau**

L'entretien des abords du cours d'eau impacte directement la présence et la qualité des habitats. Il peut donc indirectement conditionner la présence des espèces animales et végétales dans ces milieux. L'action d'entretien peut également directement nuire aux communautés d'espèces qui gîtent en bordure de rivière comme c'est le cas du Vison d'Europe. Cette action de gestion des espaces est donc à réfléchir en fonction des besoins, de la sécurité et de la sensibilité du site.

Deux syndicats cohabitent sur le réseau hydrographique de l'Euille : le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SIABVO) et le Syndicat d'aménagement du Lac de Laromet (SITA).

Monsieur Ackère, président du SIABVO, explique à l'assemblée leurs interventions. Les berges du cours d'eau de l'Euille appartiennent à des propriétaires privés. Ces derniers sont dans l'obligation d'entretenir la portion du cours d'eau dans le respect du bon équilibre écologique du lieu conformément à l'article L215-14 du code de l'Environnement.

Le syndicat se substitue aux propriétaires seulement quand ils en font la demande. D'une manière générale, le syndicat intervient « zone » par « zone » tous les trois ans selon les besoins et la végétation. Jamais deux rives ne sont faites en même temps pour maintenir la naturalité du site.

Le SIABVO n'a pas d'outil en interne et réalise toutes ses opérations par le biais d'appel d'offres. Ces informations sont connues et répertoriées dans le diagnostic Vison fait par le CEN Aquitaine.

Une étude avait été réalisée par l'hydrogéologue Madame Aubert à la demande du SIABVO. Les préconisations et indications présentes dans ce document sont mises en pratique par le syndicat dans la mesure du possible. Des préconisations en faveur du Vison d'Europe sont notamment précisées dans le document. Ce document est connu par le CEN Aquitaine. Monsieur Ackère indique à l'assemblée qu'il informe les intervenants des entreprises extérieures de la sensibilité du site et des préconisations existantes. Il s'agit d'un entretien courant léger. Les engins mécaniques ne peuvent pas être utilisés car la stabilité des berges ne le permet pas. Il nous rappelle l'impact des ragondins à cet effet.

Si les entreprises respectent ces préconisations, cela exclut le risque d'écrasement du gîte du Vison d'Europe par l'emploi d'engins lourds et peu précis.

Le SIABVO n'intervient pas sur les infrastructures du cours d'eau.

Monsieur Ackère signale à l'assemblée la restauration d'anciens chemins de randonnée sur le réseau hydrographique de l'Euille par le Conseil Général de Gironde. L'entretien de ces chemins sera

assuré par la suite par la Communauté de communes. Ce point sera explicité lors du troisième groupe de travail.

### L'assainissement

L'assainissement n'a pas suscité de discussion au cours de ce groupe de travail. Le CEN Aquitaine a exposé les informations qu'il a en sa possession. Deux stations d'épurations sont présentes et connectées avec de réseau hydrographique de l'Euille. Il y a également une station de lagunage à St Brice.

Des travaux sont en cours de réalisation en faveur d'une amélioration de la qualité des eaux. La station d'épuration de Targon est en cours de rénovation. Une nouvelle station a été construite à Beguey qui prend en charge notamment le lieu dit de Basse-Roque dont l'assainissement posait problème. L'exutoire de cette station est dans la Garonne.

Les communes plus rurales sont en assainissement individuel avec la mise en place de SPANC. Elles sont à différents stades d'avancement, du diagnostic à la mise aux normes.

### Le piégeage sur le cours d'eau de l'Euille

Il est rapporté que les ragondins sont extrêmement présents sur le bassin versant et causent de nombreux problèmes. Le piégeage sur le cours d'eau a essentiellement pour objectif d'éradiquer cette espèce. Monsieur Soupre est piégeur agréé, actif sur la commune de Cadillac. Il informe l'assemblée qu'il n'a jamais piégé ni le Vison d'Europe ni le Vison d'Amérique. Par contre la fouine est régulièrement piégée.

Il confirme que des confusions sont effectivement possibles entre le Vison d'Europe, le Vison d'Amérique, le Putois et la Fouine pour les non-initiés. Il est rappelé que le Putois a d'ailleurs été enlevé des espèces nuisibles pour éviter qu'il soit confondu avec le Vison d'Europe.

Le CEN Aquitaine rappelle que l'usage de la bromadiolone est formellement interdit dans la lutte contre les espèces invasives. Il est précisé que même si cette substance est interdite à la vente pour les particuliers, le stockage de produits anciens et leurs utilisations ne peuvent être maîtrisés. Monsieur Fournier précise que lors d'une capture de Vison d'Europe ou lorsqu'un individu est retrouvé mort, le test de l'empoisonnement est réalisé. Il indique à l'assemblée que près de la moitié des individus est généralement contaminés par diverses substances (ex : raticide).

Il est confirmé par un propriétaire riverain qu'il y a bien existé deux élevages de Vison d'Amérique et de ragondins sur le cours d'eau de l'Euille. Les élevages se situaient sur la commune de Targon et

d'Escoussans. Ces activités sont anciennes. Les personnes sont décédées et il n'y a pas eu de reprise des élevages. La question de la présence d'individus échappés est alors abordée, mais personne ne sait. Le problème est alors comparé à l'évasion du Vison d'Amérique d'un élevage de Dordogne. Monsieur Soupre fait part de ses craintes quant à l'éradication de tous les individus échappés.

Des battues aux renards sont réalisées, mais elles sont évaluées comme insuffisantes pour contenir la propagation de l'espèce.

D'une manière générale, l'effort de piégeage est jugé comme insuffisant sur le bassin versant de l'Euille. Monsieur Soupre explique les nombreuses contraintes liées à l'activité de piégeur agréé et aux lourdeurs administratives. Il dit que cela peut amener certaines personnes à cesser leur activité.

---

### **Le Lac de Laromet**

La réalisation de ce lac divise les propriétaires et représentants présents. En effet, il pose problème dans la mesure où il a été construit dans le lit du cours d'eau.

A ce jour, il est en train de se combler. L'arrêt du courant par le seuil, dans cette zone, favorise le dépôt des sédiments. Le barrage fonctionne par débordement, l'absence de bras de contournement ou d'un autre déversoir empêche l'évacuation des eaux en période d'étiage et donc la production d'un courant. La présence de la Jussie (espèce végétale invasive) sur le lac favorise cet atterrissement. Les pollutions du cours d'eau se déposent dans les sédiments du lac, qui sont donc contaminés. Un curage du lac est une intervention lourde et coûteuse en considérant que les sédiments ne peuvent pas être étendus ou stockés sur le bassin versant de la vallée.

Depuis la création de cette retenue, le propriétaire du moulin situé au-dessus se plaint d'être inondé de manière très régulière.

---

### **Les travaux sur le cours d'eau**

En 1988, il est rapporté que des travaux réalisés par le SIABVO, sous la direction du Conseil Général, ont posé problème. Au niveau d'un moulin, le cours d'eau a été canalisé dans le déversoir d'un moulin. Depuis, il est observé un assèchement de l'ancien lit du cours d'eau. Cette zone recelait une grande diversité piscicole.



## Les pollutions lumineuses

Un propriétaire fait part de la présence de nombreux éclairages de ville dans les bourgs et en périphérie. Malgré le caractère rural du bassin versant, il semblerait que cela puisse causer des nuisances. Le site Natura 2000 de la vallée de l'Euille comporte un enjeu fort pour les Chiroptères. La vallée de l'Euille et de la Boye sont jonchées de carrières habitées par une grande diversité de Chauve-souris. Les éclairages lumineux peuvent être une nuisance pour ces espèces.

### **La viticulture sur les abords du cours d'eau**

L'activité principale du bassin versant est la viticulture (85% de la Surface Agricole Utile).

De nombreux risques de pollution sont avérés sur le bassin versant de l'Euille du fait de la très forte activité viticole. L'ONEMA a confirmé au CEN Aquitaine la présence de pollutions saisonnières et atteste de la présence de problèmes de mortalité de poisson certaines années. Lors de la réalisation d'une pêche électrique par la Fédération de pêche de Gironde en 2011, une pollution a notamment été observée et signalée au sein de la police de l'eau de la DDTM et de l'ONEMA.

La viticulture consomme une grande diversité de phytosanitaires qui peuvent se retrouver dans le cours d'eau. Selon la réglementation, il est rappelé que les bandes enherbées en bordure de cours d'eau doivent mesurer au minimum 5 mètres pour les parcelles de céréales et de vignes.

Les viticulteurs ont conscience de ces pollutions. Il est même évoqué que ces pollutions pourraient être la cause de la disparition des Écrevisses à pattes blanches sur le ruisseau.

### **L'élevage sur les abords du cours d'eau**

L'élevage est une activité qui a quasiment disparu du bassin versant. Le diagnostic socio-économique montre une diminution importante des surfaces de prairies au sein du bassin versant.

La vigne a effectivement gagné sur ces surfaces. Cependant, une propriétaire riveraine signale, que lors des déclarations d'assolement pour la PAC, les surfaces de prairies naturelles ne sont pas déclarées en tant que telles. En effet, si une surface est déclarée « prairie naturelle » cela contraint l'exploitant à ne pas la retourner. En réalité, des surfaces déclarées comme « cultures » peuvent être des prairies. Ceci fausse le diagnostic et permet de relativiser quant à la faible superficie de ces prairies sur le bassin versant.

## Les questions sur Natura 2000

### **La procédure de désignation du site Natura 2000**

Une des questions récurrentes est la suivante : comment et pourquoi le site a été désigné au titre de Natura 2000. Il est alors rappelé que la France a l'obligation d'engager des sites dans cette démarche sous peine de pénalité à reverser à l'Europe. Les sites ont été désignés par une procédure de concertation des communes plus ou moins avancée. Il est reconnu que la démarche n'a pas été suffisamment expliquée lors de sa mise en place, et qu'il est compréhensible que des réticences persistent.

Enfin, il est expliqué que l'enjeu du vison d'Europe est extrêmement fort en Aquitaine. La constitution d'un réseau Natura 2000 en Aquitaine est la finalité attendue. D'autres cours d'eau comme le Dropt, le Beuve, la Bassanne, le Brion et le Lisos sont dans le cas de l'Euille. Enfin, le caractère conservé et naturel du fond de vallée de l'Euille ainsi que la multitude d'espèces et d'espaces protégés et présents sur le site justifient sa désignation. A ce titre, l'enjeu fort de se DOCOB sera la préservation de la vallée.

### **Le périmètre Natura 2000**

Le périmètre s'étend de part et d'autre du cours d'eau. Des repères géographiques et physiques ont été utilisés pour désigner les contours de manière précise et cohérente. La superposition des limites du site avec le cadastre a également été analysée. Il est rappelé que le périmètre proposé a été désigné selon la présence d'habitats préférentiels pour le Vison d'Europe. Un périmètre d'étude qui comprenait la totalité du réseau hydrographique a été prospecté.

Même si certaines zones ne figurent pas comme des habitats d'intérêt, elles peuvent tout de même avoir été intégrées, car elles peuvent être utilisées comme couloir de déplacement. La logique de continuité écologique a donc été appliquée pour la désignation du périmètre.

Il est rappelé que le périmètre Natura 2000 du site sera validé au cours du deuxième comité de pilotage qui se tiendra prochainement en mai-juin.

### **Le communes considérées dans le périmètre Natura 2000**

L'arrête de désignation de la zone en pSIC de 2006 se base sur le périmètre FSD et nome les communes concernées par le site Natura 2000. Or le périmètre du site Natura 2000 proposé par le CEN Aquitaine a été étendu. Ainsi la commune de Saint-Pierre-de-Bat a été ajoutée.

### **Les réunions de concertation**

Les réunions de concertation sollicitent la connaissance des propriétaires et des personnes concernées par le site Natura 2000. Le CEN Aquitaine mettra à nouveau en place des réunions de travail de Août à octobre 2012. L'objectif des futures réunions sera de discuter des objectifs et actions qui pourront être mis en œuvre sur le site. Un deuxième comité de pilotage se tiendra prochainement en mai-juin. Il aura pour objectif d'acter le diagnostic socio-économique et écologique et de valider le périmètre Natura 2000.

### **L'enjeu du Vison d'Europe**

La présence potentielle de cette espèce associée à la présence d'habitats et d'espèces remarquables justifie la désignation de la Vallée de l'Euille comme site Natura 2000.

Le Vison d'Europe fait partie des mammifères les plus menacés d'extinction en Europe. Sa préservation et la conservation de son environnement amènent à considérer un enjeu majeur global : la préservation de la vallée de l'Euille.

La déclinaison de cet enjeu majeur de préservation a des conséquences positives prévisibles sur l'ensemble des espèces et espaces représentés.

### **Le Plan de restauration du Vison d'Europe**

Les intervenants font part de leurs craintes des élevages de Vison d'Europe et de la ré-introduction d'individus non autochtones. De nombreux questionnements surgissent sur le nombre d'individus encore existants en France, le nombre d'individus relâchés, les lieux d'élevage, etc.

Il est précisé que la réintroduction est l'enjeu fort du second plan de restauration du Vison d'Europe piloté par la DREAL Aquitaine. Ces questions sont encore pour le moment étudiées.

### **Les contrats Natura 2000**

La mise en place d'un site Natura 2000 nécessite deux phases : l'élaboration du DOCOB et l'animation. Le conservatoire est missionné pour l'élaboration. La mise en application des contrats et la signature de la charte Natura 2000 font partie du volet "animation du DOCOB", soit la seconde phase. Lors de la réalisation du DOCOB, le CEN Aquitaine va définir les enjeux du site, les objectifs et enfin les actions et mesures à mettre en place avec la précision des périodes d'interventions, du budget, etc. Des exemples de contrats sont explicités par le CEN Aquitaine.



Enfin il est rappelé que les financements Natura 2000 sont répartis à 50% par un financement national et 50% européen.

Le contrat est appliqué sur des zones définies où les interventions sont détaillées (date, nombre d'interventions, etc.). Les propriétaires ou institutions s'engagent sur une durée de 5 ans.

### **L'efficacité des contrats Natura 2000**

Il est rappelé que les contrats peuvent être passés uniquement avec des propriétaires ou des structures volontaires. Il n'est pas question d'imposer cette démarche. Les contrats attestent de l'engagement des individus. Ils peuvent être renouvelés.

En terme de mesure de protection de l'environnement, la démarche Natura 2000 peut se montrer inefficace si peu de personnes s'impliquent. En effet, il est pris l'exemple de la mise en place d'un contrat avec un agriculteur sur certaines parcelles. L'effort de cet individu peut s'avérer comme vain si cent mètres plus haut, un autre éleveur, qui refuse tout contrat, n'applique pas des mesures en adéquation avec la sensibilité du site.

Il est ainsi rappelé l'importance d'une implication générale des personnes concernées par le site afin d'éviter la mise en place d'action « en mosaïque » sur le linéaire du cours d'eau.

### **Les retours d'expérience positifs sur Natura 2000**

Le CEN Aquitaine réalise l'animation de site Natura 2000 en Dordogne et en Gironde. L'implication d'éleveurs et d'agriculteurs pour la gestion des pelouses sèches, par exemple, montre à ce jour des retours positifs à la fois du côté des éleveurs-agriculteurs mais également en terme d'efficacité de gestion des espaces.

### **Le tourisme avec Natura2000**

L'utilisation de l'image de Natura 2000 pour promulguer un tourisme vert n'est pas agrémentée d'un exemple de site concret. Cependant, il est indiqué que ces sites sont désignés de part leurs valeurs écologiques. Cette image peut effectivement avoir des retombées positives car elle renvoie à la fois à une qualité du milieu mais également à une sensibilité. Cependant, ce tourisme doit être encadré car la préservation de cet environnement reste l'enjeu majeur.



## Site Natura 2000 FR7200691

### « Vallée de l'Euille »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique  
Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> Groupe de travail sur les loisirs proches du cours d'eau  
Réunion à la salle communale de Targon le 14 février 2012

#### Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Apport de compléments sur les activités près du cours d'eau et des futurs projets
- Discussion sur les risques potentiels de ces activités
- Discussion sur l'activité de piégeage et de la progression du Vison d'Amérique

#### Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et les objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- Discussion entre les différents représentants sur les thèmes du groupe de travail

Participants de la réunion :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
FOURNIER Pascal	GREGE	Président
ROBIN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde	Représentant
GALITHIER René	MCVR Arbis	Président
NADAL Olivier	Commune d'Arbis	Délégué MCVR
RENAUD Michel	Commune de Soullignac	Maire adjoint et Délégué cantonal de la Fédération Départementale des Chasseurs
LASSUS Fabienne	Quad Soullignac	Présidente
CHATELIER Jean-Jacques		
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde
BENABEN Charleine	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle
RESTIAUX Caroline	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle
SEGURA Elorri	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle

## Les activités de loisirs proches du cours d'eau

### La chasse sur le bassin versant de l'Euille

Lors de la présentation du diagnostic socio-économique, des apports sont faits par les intervenants présents. Les associations de chasse communales manquantes dans le diagnostic sont nommées et ajoutées.

Il est précisé que l'AICA regroupe 6 communes. Ce regroupement permet d'homogénéiser les pratiques et organiser les différentes chasses. La commune de Targon et de Soullignac ont une ACCA.

Monsieur le représentant de la Fédération de chasse souligne les manques présents sur le plan cynégétique dans le diagnostic préalable en téléchargement sur le site internet de l'Euille<sup>1</sup>. Il propose de compléter ces informations en fournissant une note synthétique au CEN Aquitaine. Il indique également à l'assemblée que de nombreuses informations sont disponibles sur le site internet de la Fédération des Chasseurs de Gironde.

Il est mentionné, dans l'assemblée, que certains chasseurs et d'autres utilisateurs du territoire sont parfois en conflit à cause de la dégradation de chemins par des engins motorisés.

### La pêche sur le bassin versant de l'Euille

Les représentants de l'association de pêche n'étaient pas présents au groupe de travail. Ce volet n'a donc pas été abordé dans le détail.

Il a tout de même été mis en avant les problèmes que suscite l'envasement de 90% du lac de Laromet. Monsieur Ackère, président du SIABVO rappelle que le syndicat n'a pas assez de fond pour remédier à ce problème. De nombreuses questions sont posées dans l'assemblée : pourquoi avoir créé ce lac? Pourquoi ne pas le détruire? Monsieur Ackère rappelle que ce projet avait été validé à l'époque par les communes concernées.

Il est ajouté que le lac de Targon a également été conçu dans le lit du cours d'eau. De nombreux ragondins sont observés sur ce lac.

La Fédération de pêche de Gironde empoissonne et gère les deux lacs : de Targon et de Laromet.

<sup>1</sup> : [www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/)



### **La randonnée pédestre près du cours d'eau**

Les chemins de randonnées sont en cours de restauration dans les communes du bassin versant. L'entretien sera assuré par la Communauté de Communes. Pour le moment, c'est le Conseil Général de Gironde qui restaure les sentiers dans le cadre du PDIPR.

### **Les activités de Quad et de Moto aux abords du cours d'eau**

Les représentants du circuit de moto cross sont présents à la réunion. Ils expliquent à l'assemblée que le circuit est ouvert le premier samedi du mois seulement. Des journées à thème sont parfois réalisées. Les mois de juillet et d'août sont fermés pour le public.

Une réglementation précise est appliquée sur le circuit, associée à une charte environnementale. Les horaires d'ouverture sont de 8h-12h et 14h-16h.

### **Les projets de « loisirs » près du cours d'eau**

La création d'un accrobranche est en projet aux abords du lac de Laromet. Une personne a répondu à l'appel d'offre et est en charge de ce projet. Les orientations, les plans et le budget sont connus. Le CEN Aquitaine a notamment assisté à une des réunions de travail à ce sujet avec les services de l'État.

Un projet de golf est également en discussion sur la commune de Saint-Pierre-de-Bat. Il se situerait à proximité de la base ULM.

### **La fréquentation des abords du cours d'eau**

Les nuisances causées par le motocross sont concentrées sur la journée. Aucune course de nuit n'est proposée. Les conséquences sur le Vison sont donc mineures. En terme de fréquentation, il y a environ 80 à 100 personnes par weekend ; et 1000 motards par an. Le président du club souhaite mettre un compteur de décibel pour mesurer et contrôler les nuisances sonores. Il rappelle tout de même qu'ils sont à ce jour aux normes.

Monsieur Fournier, spécialiste du Vison d'Europe, intervient et souligne l'importance du thème de la fréquentation non pas en tant que facteur de dérangement car le Vison d'Europe est une espèce nocturne mais pour les risques de prédation. Il indique à l'assemblée que le Vison d'Europe peut être prédaté par tout individu plus gros que lui, soit le renard, les chiens ou même la loutre. Il met en avant la prédation du Vison d'Europe par les chiens comme une cause de mortalité qu'il ne faut pas négliger. Il a été observé lors d'une étude sur des cadavres de Visons que près de 50% des individus morts par prédation avaient été attaqués par des chiens<sup>2</sup>. De ce fait, une fréquentation importante des abords du cours d'eau peut être nocive pour le Vison.

Les chemins de randonnées sont essentiellement pédestres. La fréquentation reste faible sur les abords du cours d'eau sauf lors de l'ouverture de la pêche.

Le lac de Laromet est utilisé en permanence. La fréquentation des abords du restaurant est journalière selon l'assemblée. De nombreux pêcheurs circulent en permanence sur les abords du lac, la fréquentation y est donc élevée. Le projet touristique d'accrobranche au niveau de ce lac devrait amener des touristes supplémentaires.

### **La qualité du cours d'eau et les risques de pollutions**

Monsieur le directeur du circuit de moto-cross rappelle que les motos sont équipées d'un système de protection qui évite les fuites d'essence en cas de chute. Les réservoirs ont une contenance de 6-7 litres avec un clapet pour éviter la perte du carburant. Peu de rejets sont donc possible. Il est indiqué que ce n'est pas dans l'intérêt du motard de perdre son essence qui lui coûte très chère.

<sup>2</sup> MISSION VISON D'EUROPE, *Bilan du premier plan national de restauration du Vison d'Europe 1999-2003*. DIREN Aquitaine. Rapport d'étude. 2003, 108 p.

## Le piégeage et le Vison d'Amérique

### **Présence du Vison d'Europe sur le bassin versant du Brion**

Lors de la présentation du CEN Aquitaine, il est dit que la dernière capture de Vison d'Europe dans la Vallée de l'Euille date de 1993. La Loutre est également présente. Cet autre mammifère est rare et menacé, il bénéficie d'un statut de protection.

### **Écologie et Biologie du Vison d'Europe**

Une question est alors posée de la présence de l'individu à ce jour sur le cours d'eau. Monsieur Fournier indique que l'espérance de vie d'un Vison d'Europe est de 3 à 4 ans. Cet individu n'est donc plus présent sur le linéaire.

Des maladies infectieuses touchent le Vison d'Europe. Monsieur Fournier précise que la maladie de Carrée est transmise du chien au Vison. A ce jour, les nombreuses campagnes de vaccination chez le chiot limitent les risques de maladie. Le Vison d'Amérique est également porteur d'une maladie auto-immune qui atteint les Visons d'Europe.

Monsieur Fournier rappelle que c'est une espèce protégée et qu'il est interdit de la chasser.

Les habitats préférentiels du Vison d'Europe sont rappelés et explicités : tous les milieux humides sont utilisés par l'animal pour son gîte, sa nourriture et ses déplacements.

### **Le Vison d'Amérique**

Le Vison d'Europe est en concurrence avec le Vison d'Amérique. Le Vison d'Amérique est une espèce classée comme nuisible en Gironde. La progression du Vison d'Amérique nuit à la population autochtone de Vison d'Europe.

### **L'activité de piégeage**

Le piégeage est un facteur à considérer comme un risque pour le Vison d'Europe car des confusions avec le Vison d'Amérique et le Putois sont possibles. Le Putois a d'ailleurs été enlevé des espèces nuisibles pour éviter qu'il soit confondu avec le Vison d'Europe. Néanmoins, le risque de capture accidentelle est un danger moindre car les campagnes de prévention et de formation des piégeurs agréés sont efficaces. La réglementation est stricte à ce sujet et les piégeurs sont obligés de réaliser une formation de remise à niveau tous les ans ; sans ça, ils perdent leur agrément.

Monsieur le représentant de la Fédération de chasse de Gironde indique que les piégeurs agréés sont trop peu nombreux pour lutter efficacement contre les espèces nuisibles. Il faudrait engager une campagne de sensibilisation pour recruter des adhérents.

Monsieur Renaud est piégeur actif sur la commune de Soullignac et de Cantois. Il confirme à l'assemblée que les ragondins sont un véritable problème sur le bassin versant. Il intervient régulièrement à la demande des propriétaires et surtout sur sa commune. Aucun Vison d'Europe ni de Vison d'Amérique n'a été capturé dans ses cages. Avant la réglementation sur les pièges, Monsieur Renaud utilisait des cages sans échappatoire pour Vison d'Europe. Dans ce cas, il indique que s'il y avait eu des individus, il les aurait probablement attrapés.

Monsieur Fournier rappelle que le piégeage d'un individu est complexe et aléatoire. Ainsi, le piégeage n'est pas forcément la meilleure méthode pour attester de la présence de l'espèce. La non capture ne signifiant pas l'absence. Monsieur Fournier rappelle que sur un réseau hydrographique petit, comme c'est le cas de l'Euille, seulement deux à quatre individus peuvent se partager le territoire, le domaine vital de cette espèce étant relativement grand. Ainsi la chance de capture est mineure.

Monsieur Fournier explique que depuis la présence du trou à Vison d'Europe, il n'est plus possible de piéger l'espèce, et donc éventuellement de connaître sa représentation sur les cours d'eau d'Aquitaine. Il indique également que le Vison d'Amérique est plus gros que son cousin et que les mâles ne peuvent pas s'échapper des pièges. Les radeaux de surveillance, qui relèvent les empreintes, sont une autre méthode d'inventaire et de suivi pour le Vison d'Amérique. Ils sont utilisés sur divers réseaux hydrographiques d'Aquitaine. Ils pourraient être une solution adaptée dans la vallée de l'Euille.

Il est relevé que ces radeaux devraient être accompagnés d'une campagne d'information à la population, notamment des chasseurs, pêcheurs et randonneurs. Monsieur Renaud a peur que les gens assimilent les placettes à des plateaux contenant des carottes empoisonnées (méthode ancienne interdite) et que les utilisateurs du cours d'eau les détruisent en pensant bien faire.

Les individus Vison d'Europe sont nocturnes et se déplacent beaucoup. Ils peuvent parcourir plusieurs bassins versants en une nuit et ceci d'autant plus quand le réseau hydrographique est petit. La période sensible de capture des individus s'étale de mars à juin lors de la mise bat des jeunes.





## Site Natura 2000 FR7200691

### « Vallée de l'Euille »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique  
Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> Groupe de travail sur les Infrastructures du cours d'eau  
Réunion à la salle communale de Targon le 16 février 2012

#### Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Discussion sur les risques de collision routière sur le cours d'eau
- Discussion de la continuité écologique avec un aparté sur les moulins

#### Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et les objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- La collision routière : discussion entre les différents représentants
- La continuité écologique : intervention de Monsieur Mulet (SEN de la DDTM) et discussion entre les différents représentants

Participants de la réunion :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
FOURNIER Pascal	GREGE	Président
MULET Patrick	DDTM- Service Eau et Nature et Natura 2000	Représentant
GESTIN Florent	Conseil Général Gironde direction Infrastructures	Représentant
FONTES Didier	Conseil Général Gironde D.E.T	Représentant
ACKER Jean-Paul	SIABVO	Président
BELIS Christian	S.I.T.A Lac Laromet	Vice-Président
GOUANELLE Colette	SEPANSO	Représentante
DINAN Alain		Propriétaire Moulin
SOLER Anne		Propriétaire Moulin
SOLER Gérard		Propriétaire Moulin
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde
BENABEN Charleine	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle
RESTIAUX Caroline	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle
SEGURA Elorri	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle

## La Collision routière

L'analyse des risques de collision routière a été faite par le GREGE en association avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.

### **Écologie et Biologie du Vison d'Europe**

Le Vison d'Europe et d'Amérique ne peuvent pas se reproduire ensemble, la femelle avorte au bout de quelques mois. Par contre le croisement entre le Vison d'Europe et le Putois est possible (1 à 2% des cas) mais leur descendance est stérile. Génétiquement le Vison d'Europe est plus proche du Putois.

Lors de la présentation du CEN Aquitaine, il est dit que la dernière capture de Vison d'Europe sur la vallée de l'Euille date de 1993. La loutre est également présente. Cet autre mammifère est rare et menacé, il bénéficie d'un statut de protection.

Le Vison d'Europe se déplace beaucoup et circule sur différents bassins versants de manière régulière. L'individu en question avait été suivi par radio-pistage et il avait été localisé également sur le réseau hydrographique du Ciron.

Cette circulation accrue des individus démontre l'importance de la prise en compte du risque de collision routière. Deux pics de mortalité sont observés<sup>1</sup>. En mars, c'est en majorité des mâles qui sont percutés car ils se déplacent pour trouver des femelles pour la reproduction. En Août, ce sont les femelles qui recherchent de la nourriture pour reprendre des forces en fin de lactation.

### **La collision routière : 1er cause de mortalité pour le Vison d'Europe**

L'analyse des risques de collision routière dans la vallée de l'Euille est expliquée. Un premier constat est fait : un seul ouvrage de la vallée de l'Euille permet la circulation du mammifère sous l'ouvrage au niveau des berges en période de haute eau (transparence du nouvel ouvrage à l'entrée de Cadillac sur la RD11 appartenant au Conseil Général) et aucune chaussée au-dessus des ouvrages n'est protégée (absence de protection empêchant l'animal de passer sur la route).

Il y a de nombreuses voies communales où la fréquentation par les automobilistes est inconnue. En effet, il n'existe pas de comptage sur ces routes. Dans ce cas, la fréquentation par les véhicules a été estimée à dire d'expert lors du diagnostic des ouvrages. Le risque peut-être à cet effet mal évalué.

<sup>1</sup> MISSION VISON D'EUROPE, *Bilan du premier plan national de restauration du Vison d'Europe 1999-2003*. DIREN Aquitaine. Rapport d'étude. 2003, 108 p.

Lors de cette analyse, il est rappelé que tous les ouvrages ont un risque potentiel et sont à considérer. Un effort de hiérarchisation du risque a été conduit dans le diagnostic Vison fait par le GREGE en collaboration avec le CEN Aquitaine. L'enjeu est bien de prioriser des aménagements sur les ouvrages les plus à risque et d'élaborer un planning de restauration pour les autres ouvrages.

Différents ouvrages sur l'Euille sortent du lot.

Sur les quatre-vingt ouvrages de la vallée, seuls dix ouvrages ne présentent pas de risque. Les soixante-dix ponts à traiter sont hiérarchisés. Sept ponts sont prioritaires et constituent un risque majeur pour l'espèce.

Monsieur Fournier rappelle l'importance de considérer la totalité du réseau hydrographique comme des zones potentielles de vie et de circulation de l'animal et ceci d'autant plus lorsque le réseau hydrographique est petit : c'est le cas de la Vallée de l'Euille. Il précise également à l'assemblée l'urgence de mettre en place ces interventions compte tenu du niveau de danger de disparition de l'espèce.

Monsieur Gestin, représentant du Conseil Général, intervient et explique que les aménagements « petites faunes » sont connus par le Conseil Général. Il détaille leur stratégie du programme d'amélioration des 1800 ouvrages CG conformément à l'objectif de restaurer les corridors écologiques. Pour le moment peu de ponts sont équipés, mais les rénovations sont programmées d'une année sur l'autre, et vont intégrer ces nouveaux aménagements dans la mesure du possible. Ce programme d'intervention d'« entretien courant » des ouvrages par le Conseil Général sera communiqué à l'opérateur du DOCOB soit le CEN Aquitaine. Monsieur Gestin indique également à l'assemblée qu'il serait opportun de réfléchir à grouper les ouvrages afin de réaliser des travaux globaux (groupes de 10 à 15 ouvrages).

### **L'aménagement des ouvrages : objectifs et actions du DOCOB**

Les aménagements de protection des zones de franchissement sont discutés. L'objectif de ces protections est bien d'empêcher l'accès à la chaussée.

Monsieur Fournier rappelle que la priorité est d'aménager les ouvrages avant de protéger la chaussée. En effet, si le Vison a la possibilité de circuler en dessous de l'infrastructure sur les berges du cours d'eau, il est peu probable qu'il passe sur l'ouvrage. De plus, la protection des chaussées sur des linéaires importants peut être très couteuse.

Des aménagements de l'ouvrage sont donc présentés : encorbellement, banquettes et enrochement. Le raccord à la berge de ces structures fait partie de l'aménagement. Il est discuté de leurs



différentes efficacités en fonction des ouvrages et des possibilités de mise en place.

Il s'agit bien de réfléchir en amont de la réalisation de l'aménagement afin de tenir compte de l'hydraulique du cours d'eau.

Monsieur Ackère, président du SIABVO, rappelle que les largeurs de ponts sont insuffisantes en cas de crues (sous-dimensionnement des ouvrages). L'ajout de banquettes rétrécirai la largeur des ouvrages et serait une erreur. Un aménagement inapproprié pourrait accentuer la violence des crues.

Dans ce cas, l'encorbellement est mis en avant. Il s'agit d'un aménagement plus léger, moins couteux et adapté à ce type de problématique.

La pose de buse sèche est également discutée. Madame Gouanelle, représentante de la SEPANSO, met en garde l'assemblée sur le risque de prédation à chaque extrémité de la buse car elle a pour effet de concentrer les individus. En effet, ces passages peuvent être repérés et privilégiés par les prédateurs. Les amphibiens sont pris en exemple, il est effectivement observé une concentration des prédateurs aux abords des passages.

Monsieur Fournier rappelle que l'enjeu de préservation d'une espèce amène à réfléchir à un équilibre entre les différentes mesures. La proportion d'individus sauvés de la collision routière sera toujours plus importante qu'une prédation éventuelle compte tenu de l'impact connu du premier facteur sur le Vison d'Europe. Le faible nombre d'individus sur un linéaire amène également à relativiser le risque de prédation.

Lors de l'entretien courant des ouvrages, il serait judicieux d'intégrer systématiquement des aménagements de passage « petite faune ». Avec cette pratique, le coût de l'intervention pour la réalisation de ces aménagements est moindre. Cependant, Monsieur Fournier rappelle que pour les ouvrages à risque très fort et fort de collisions routières, des interventions opportunistes de travaux ne suffisent pas. Il faut réaliser un plan d'action détaillé de manière à équiper rapidement ces ouvrages.

## La Continuité écologique

Cette analyse a été conduite en collaboration avec la Fédération de pêche de Gironde, le service Eau et Espace Naturel de la DDTM, l'association MIGADO et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.

### L'analyse piscicole du cours d'eau

La qualité du milieu est abordée grâce à l'étude piscicole réalisée par la Fédération Départementale des AAPPMA de Gironde. La méthode est rappelée.

Constat est fait que de nombreux points de pêche sont jugés dans un état médiocre à cause de la présence d'espèces exotiques invasives et d'espèces en trop forte densité, ceci témoignant d'un problème de circulation des individus sur le cours d'eau (phénomène de blocage).

L'analyse piscicole fait ressortir également un autre problème majeur : l'absence d'espèces rhéophiles sur le cours d'eau (adaptées aux eaux courantes). La présence de nombreux barrages, dont notamment celui du Lac de Laromet, coupe la circulation des eaux et ralentit le débit de la rivière. Le phénomène de pollutions saisonnières est de ce fait accentué car l'accélération joue un rôle dans l'oxygénation de l'eau et l'épuration.

Toutefois, il est rappelé que cet indice de poisson rivière (IPR) est sensible avec la présence de paramètres systématiquement déclassants. En effet, une grande diversité d'espèces de poisson dans la partie aval de l'Euille a tout de même été observée.

Les poissons migrateurs dont l'Anguille sont également bien présents en aval et en amont du cours d'eau. Or, de nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des migrateurs. L'Euille fait, à ce titre, partie du Plan Gestion Anguille (PGA) et est dans la Zone d'Action Prioritaire. Le moulin de la Fabrique est directement concerné et aura l'obligation d'améliorer son aménagement afin de restaurer la continuité écologique.

Le Lac de Laromet fait débat dans l'assemblée. Il se comble (diminution de quatre-vingt centimètres de hauteur d'eau en huit ans). Un propriétaire témoigne : avant, les gens se baignaient dans le lac. Le propriétaire du moulin au-dessus du lac fait part de ses difficultés. La hauteur du lac s'est alignée à celle de son déversoir. Son habitation est inondée régulièrement. De plus, en 12 ans, il y a eu deux grandes crues. Il indique à l'assemblée que les pales de son moulin sont en permanence sous l'eau. A ce jour, il a pris une assurance. Il indique également que la diversité et la quantité de poissons dans le cours d'eau ont diminuées.

## **La continuité écologique**

L'accent est mis sur la continuité écologique dans l'objectif du bon état écologique des eaux en 2015.

Il est rappelé que la continuité écologique concerne à la fois la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Il est important également de considérer les deux sens de migrations : la montaison et la dévalaison.

Il est rappelé qu'à ce titre, les cours d'eau de Gironde vont faire l'objet d'un nouveau classement..

Le classement en liste 1 amène une interdiction de mettre en place de nouveaux seuils sur le cours d'eau. Le classement en liste 2 oblige les propriétaires des infrastructures concernées à rétablir la continuité écologique soit par l'amélioration du fonctionnement de l'ouvrage (ex : passe à poissons, création de seuils intermédiaires, abaissement, etc.), soit par la mise en place d'un système de contournement. Ces arrêtés entreront en vigueur dans la seconde partie de l'année 2012.

Une concertation au niveau départementale sera mise en place entre les institutions et les propriétaires riverains afin d'organiser l'application de ces mesures. La Fédération de pêche de Gironde a été chargée de cette mission pour le compte de l'État. Des demandes d'aides financières à la fois pour l'expertise et l'élaboration de travaux pourront être notamment envisagées.

Pour le réseau hydrographique de l'Euille, la totalité du cours d'eau est proposé en liste 1 et en liste 2 en aval du Moulin du Haut.

## **Les moulins de la vallée de l'Euille**

Monsieur Mulet de la DDTM se charge de recueillir les questions et interrogations des propriétaires de Moulins. Ces questions seront reportées à Monsieur Goussal du service Eau et Nature de la DDTM.

Afin de proposer des aménagements cohérents, il est nécessaire de connaître le statut des Moulins du cours d'eau. A ce sujet, Monsieur Goussal est un expert de la réglementation des Moulins et incite les propriétaires à le contacter pour réaliser une expertise de leurs ouvrages.

## L'évaluation d'incidences

Monsieur Mulet de la DDTM va s'occuper du volet Natura 2000 en Gironde.

Monsieur Fontes, représentant du Conseil Général, est chargé de la réalisation d'une étude d'incidences Natura 2000 pour la restauration des chemins de randonnées sur la commune d'Arbis et d'Escoussans. Une passerelle en bois doit être posée sur l'Euille pour faire la jonction entre les deux communes.

Il fait part à l'assemblée de ses inquiétudes et ses difficultés à remplir l'étude d'incidence fournie par la DDTM.

Il lui est conseillé de se référer au diagnostic préalable de la vallée de l'Euille fait par le CEN Aquitaine et consultable en ligne sur le site internet de la vallée de l'Euille<sup>2</sup>.

Monsieur Mulet sera la personne qui statuera de la validité de l'étude d'incidence. Il conseille à Monsieur Fontes de faire appel à une structure type bureau d'étude ou autre pour réaliser l'évaluation de l'impact du projet sur le site conformément à ses objectifs.

Or, comme le DOCOB est en cours d'élaboration, les objectifs du site ne sont pas encore définis. Dans ce cas, il est conseillé de se référer au FSD et de prendre en compte les enjeux majeurs du site discutés dès à présent selon l'avancement du travail du DOCOB.

Monsieur Fontes propose à Monsieur Mulet de se rencontrer pour discuter dans le détail du projet.

## Les contrats Natura 2000 pour l'emploi d'un technicien rivière

La discussion dérive sur le besoin d'un technicien rivière dans la vallée de l'Euille.

Monsieur Ackère, président du SIABVO, s'interroge sur la possibilité d'avoir une aide financière pour financer un technicien rivière.

Un rappel sur les contrats Natura 2000 est fait. La mise en place d'un site Natura 2000 nécessite deux phases : l'élaboration du DOCOB et l'animation. Le conservatoire est missionné pour l'élaboration. La mise en application des contrats et de la charte Natura 2000 fait partie du volet "animation du DOCOB", soit la seconde phase.

Il est encore trop tôt pour parler des actions concrètes qui seront mises en place mais il est difficilement envisageable qu'un contrat Natura 2000 finance un poste.

---

<sup>2</sup> : [www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/)



Il serait effectivement préférable que la phase d'animation soit prise en charge par une structure locale. En effet, sa connaissance des acteurs et du territoire serait ainsi mise à profit. Les structures comme des syndicats d'aménagement avec l'emploi d'un technicien rivière peuvent prendre en charge une animation d'un site Natura 2000.

Cependant, la planification et l'entretien du cours d'eau impose en amont de cibler correctement les objectifs de conservation du site. Monsieur Fournier rappelle que la vallée de l'Euille est un petit linéaire à entretenir et fait part de ses craintes. L'emploi d'un technicien rivière multiplierait selon lui les actions d'entretien sur le site alors que cela va à l'encontre de ce qui pourrait être préconisé pour la préservation des habitats à Vison d'Europe.

Madame Gouannelle, représentante de la SEPANSO, rappelle que les techniciens sont formés et connaissent les enjeux des sites Natura 2000.

La solution intermédiaire discutée serait d'employer un technicien rivière pour l'entretien de plusieurs cours d'eau afin de diluer l'impact de ses opérations.

Enfin, Madame Gouannelle incite le CEN Aquitaine à se rapprocher des animateurs du site du Ciron et de Saucats pour des compléments d'informations sur la phase d'animation.

**Groupes de concertation sur les  
objectifs de conservation et  
opérationnels du 26 et 28 juin 2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**

## Antenne Gironde

5, allée Ronsard  
33320 Taillan-Médoc

Tél. 1 : 05 56 57 67 73

Tél. 2 : 09 66 86 67 73

[antenne33@cen-aquitaine.fr](mailto:antenne33@cen-aquitaine.fr)

[www.cen-aquitaine.fr](http://www.cen-aquitaine.fr)

Le Taillan-Médoc, le 1 juin 2012

Mesdames et Messieurs les membres  
du Comité de pilotage

Mesdames et Messieurs les membres  
des groupes de travail

## Site Natura 2000 « Vallée de l'Euille »

### Invitation aux groupes de concertation sur les objectifs opérationnels du Document d'objectifs

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200691 « Vallée de l'Euille ».

La première phase de diagnostic, qui a fait l'objet d'une concertation à travers plusieurs groupes de travail, a été validée en comité de pilotage du 30 mai 2012.

L'étape suivante à laquelle nous souhaitons vous associer consiste à définir les objectifs de développement durable pour le site Natura 2000.

Ainsi deux groupes de travail vont se réunir pour établir des objectifs opérationnels qui, en déclinaison des objectifs généraux de conservation, vont permettre de choisir les actions à développer :

- **"Propriétaires riverains et activités agricoles (agriculteurs, sylviculteurs et éleveurs)" le mardi 26 juin 2012 à 17h00 à la salle communale de Targon.**
- **"Loisirs (chasse, pêche, cross, base ULM) et activités proche du cours d'eau" le jeudi 28 juin 2012 à 17h00 à la salle communale de Targon.**

L'ordre du jour de ces groupes de travail est le suivant :

- Présentation du site, des enjeux de conservation et des objectifs de développement durable (par le CEN Aquitaine ; durée : 3/4 heure)
- Un temps de réflexion, d'échange et de construction des objectifs opérationnels en relation avec les enjeux du site et les objectifs de développement durable (durée : 3/4 heure).

Vous retrouverez ci-joint une note technique apportant les éléments nécessaires à votre bonne information. Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.

Le Conservatoire d'espaces naturels  
d'Aquitaine

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

Siège social : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : [siege@cen-aquitaine.fr](mailto:siege@cen-aquitaine.fr)

## Fiche technique

La vallée de l'Euille a été désignée site Natura 2000 pour la présence du Vison d'Europe et d'habitats remarquables.

Le **diagnostic écologique** a été effectué en collaboration avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement). Il fait un inventaire précis des habitats et des espèces, de leur répartition ainsi que de leur état de conservation actuel.

Lors de cette phase, plusieurs habitats et des espèces d'intérêt communautaires ont été recensés sur ce cours d'eau. Notamment un grand nombre de carrières présentes sur le territoire génère un fort enjeu de protection des chauves souris, ces espèces bénéficiant également d'un statut de protection nationale.

- La Loutre d'Europe et le Vison d'Europe (mustélidés semi- aquatiques), (code Natura : 1355, 1356\*)
- Le Grand rhinolophe (chauve souris), (code Natura : 1304)
- Le Petit rhinolophe (chauve souris), (code Natura : 1303)
- Le Grand murin (chauve souris), (code Natura : 1324)
- Le Vespertillon de Bechstein (chauve souris), (code Natura : 1323)
- Le Vespertillon à oreilles échanquées (chauve souris), (code Natura : 1321)
- Le Minioptère de Schreibers (chauve souris), (code Natura : 1310)
- La Barbastelle (chauve souris), (code Natura : 1308)
- La Lamproie de Planer (poisson migrateur), (code Natura : 1096)

Trois habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site:

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, (code Natura : 91E0\*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, (code Natura : 6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude, (code Natura : 6510)

Par ailleurs, l'Euille fait partie du bassin Adour Garonne. Le SDAGE a désigné le cours d'eau "axe à grands migrateurs amphihalins " pour la présence de la lamproie de Planer et de l'anguille européenne. Le moulin de la Fabrique a conduit au classement du cours d'eau en zone d'action prioritaire identifiée par le Plan de Gestion Anguille. Il est un cours d'eau de 2<sup>nd</sup> catégorie piscicoles avec la présence de cyprinidés.

Le **diagnostic socio-économique**, quant à lui, met en lumière les activités présentes sur le territoire et leurs interactions avec les habitats et les espèces.

Sur le bassin versant l'activité dominante recensée est la viticulture qui façonne le paysage. L'Euille conserve un aspect sauvage cependant sa qualité d'eau est moyenne. Elle est liée à de fortes pollutions (assainissement, dépôt sauvage) et à la nature du sol calcaire qui favorise la formation de rivières souterraines véhiculant des polluants vers le cours d'eau.

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

**Siège social** : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : siege@cen-aquitaine.fr

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020



La vallée de l'Euille se développe sur le plan touristique avec la présence du lac de Laromet, du club de moto cross, du terrain ULM et des carrières karstiques utilisées pour la spéléologie. Cependant peu de chemins bordent le cours d'eau.

L'analyse de ces informations en lien avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire nous a permis de faire émerger des enjeux de conservation qui ont orienté les objectifs de développement durable. Ceux-ci définissent des problématiques prédominantes sur le site, qui ont été classées par ordre de priorité (voir tableau ci-dessous).

Code objectif	Intitulé de l'objectif de développement durable
OCP1	Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats
OCP2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de Mégaphorbiaies
OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux
OCS1	Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats
OCS2	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
OCT1	Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

**Siège social** : Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : siege@cen-aquitaine.fr

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

## Site Natura 2000 FR200691

### "Réseau hydrographique de la vallée de l'Euille"

#### Compte rendu de la concertation

#### sur les objectifs opérationnels

Groupe de travail Propriétaires riverains et activités agricoles (26 juin 2012)

Groupe de travail Loisirs (chasse, pêche, randonnées) et activités proche du cours d'eau (28 juin 2012)

#### Contenu du compte rendu:

- Les remarques faites en groupes de travail
- Support de la présentation orale avec les commentaires intégrés
- Les objectifs opérationnels finalisés à partir des propositions faites en groupe de travail
- Tableau de présentation de la définition des enjeux de conservation

Participants aux réunions:

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Groupe de travail</b>
LEVEAU Alain	Commune de Targon	Président Pays	26 juin
TOUZOT Olivier	Groupe Chiroptère Aquitaine	Représentant	26 juin
GIRARD Joseph	Commune d'Arbis	Viticulteur	26 juin
VILLEGIER M. Thérèse	Commune d'Omet	Propriétaire du moulin de Meingot	26 juin
BEGARD Henri	Mairie de Laroque	Maire et président Lac-Laromet	26 juin
SOUPRE J. François	Commune de Cadillac	Propriétaire	26 juin
BELIS Christian	S.I.T.A Lac de Laromet	Viticulteur et Vice président	26 juin
SOUPRE Nicole	Commune de Cadillac	Propriétaire	26 juin
Mr DUBROCA		Viticulteur	26 juin
ELIA Cédric	Chambre d'Agriculture de la Gironde	Conseiller agricole	26 juin
DAL'EIN J.François	Commune d'Omet		28 juin
GAUTHIER René	MCAVR Arbis	Président	28 juin
PELLETIER Alexandre	ONCFS	Représentant	28 juin
RENAUD Michel	Commune de Soullignac	Maire adjoint et délégué cantonal de la Fédération Départementale des Chasseurs	28 juin
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargé de mission	26 juin
TARTARY Pascal	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargé de mission	26 et 28 juin
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire	28 juin

# Remarques

Les deux réunions se sont déroulées de la même façon avec une présentation de 30 min et un temps d'échange d'1h sur les objectifs opérationnels. Au cours de la présentation, la démarche générale de Natura 2000 est rappelée ainsi que son rôle. Un point est fait sur le diagnostic socio-économique et écologique afin de rappeler les points forts du territoire et les problématiques liées au site.

Dans la seconde partie de la présentation, la démarche de définition des enjeux jusqu'aux mesures de gestion est présentée avec les enjeux et les objectifs de conservation définis en lien avec le contexte du territoire.

Les objectifs opérationnels présentés dans ce compte rendu ont été définis à partir des échanges intervenus lors des groupes de concertation et des conclusions des experts. Si des remarques ou des précisions sont, selon vous, à apporter, ils sont soumis à concertation jusqu'à fin Août 2012. Vous pouvez nous contacter avec l'onglet "contact" sur le site internet à l'adresse suivante: [www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille)

La discussion s'est installée autour des objectifs de conservation. Plusieurs points ont été abordés lors de cet échange.

Concernant le piégeage, les informations sur le trou à Vison d'Europe ne sont pas comprises pour tous, selon les propriétaires riverains, certaines cages ne sont pas encore équipées. Monsieur Alexandre Pelletier de l'ONCFS rappelle que le trou à Vison est obligatoire et qu'il doit rester ouvert toute l'année pour les piégeurs non agréés et sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août pour les piégeurs agréés.

La problématique ragondin a également été soulevée en montrant que cet animal nuisible pouvait attirer le renard près des berges et que ce dernier pourrait s'attaquer au Vison d'Europe. Alexandre Pelletier précise que l'agrément n'est pas obligatoire pour piéger le ragondin et le rat musqué. La marte est également bien présente sur le cours d'eau et est très difficile à chasser. Une certaine flexibilité dans les dates d'ouverture de la chasse a été discutée afin d'avoir une régulation des populations des grands gibiers plus importante. Cette décision est à prendre avec les personnes intéressées et dans le respect de la réglementation.

Un réel souhait de cohérence de gestion et de l'entretien du cours d'eau à l'échelle du bassin versant est exprimé au cours de cette réunion. Actuellement, deux syndicats s'occupent de l'entretien du cours d'eau: le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Euille qui gère la partie amont du lac de Laromet et le syndicat mixte d'aménagement du Lac de Laromet qui gère le lac en lui-même. En aval aucun entretien n'est coordonné par une structure.

Le lac de Laromet subit un problème d'envasement et d'invasion par la Jussie, une plante aquatique exotique. La restauration du lac par un curage des boues n'est pas envisageable pour des raisons matérielles et financières.

La vallée de l'Euille accueille plusieurs espèces de chauves-souris notamment au niveau de la champignonnière d'Omet. Un arrêté préfectoral interdit le passage de touristes près de ce site, une vraie envie du respect de cette réglementation s'est fait ressentir en faisant des propositions de sensibilisation auprès des écoles et des propriétaires sur ces espèces et leurs besoins. Monsieur Touzot, représentant du GCA (Groupe Chiroptère Aquitain) rappelle l'enjeu d'un tel site pour les Chiroptères et incite les élus à réfléchir à la fermeture définitive de ce site à la fréquentation. D'une part pour la sécurisation du site (ces carrières peuvent être un danger : perte, chute de pierres, etc.) et pour la préservation de ces populations (un espace sera maintenu pour la libre circulation des chauves-souris).

Des problèmes de dépôts sauvages persistent sur la vallée de l'Euille, la question de la sanction a été abordée. Pour les propriétaires c'est de la responsabilité de chacun de protéger notre environnement et de ne pas jeter les ordures ménagères dans la nature.

Monsieur Gauthier, président du MCVR d'Arbis, nous a souligné des informations inscrites dans le diagnostic socio-économique à modifier concernant les horaires d'ouverture du circuit de moto cross ainsi qu'un apport de précisions sur les thématiques.

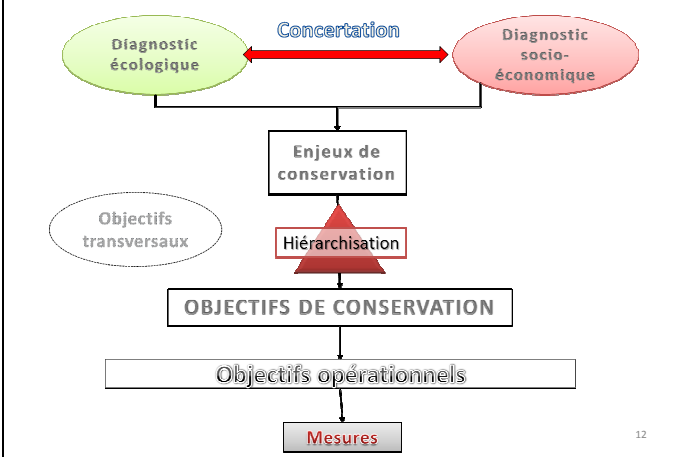
Il a également été demandé de décaler les groupes de travail un peu plus tard en soirée pour convenir aux disponibilités après les activités professionnelles.

Enfin, de nombreuses questions ont été abordées sur les contrats et la charte natura 2000 sur des parcelles. Il est rappelé que des groupes de concertation spécifiques aux mesures seront faits en novembre 2012.





## I- Diagnostic socio-écologique et socio-économique



## I- Présentation du Diagnostic socio-économique et écologique:

Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du document d'objectifs fixé par le cahier des charges.

Chaque espèce et habitat, recensés sur le site, constituent un enjeu à part entière qu'il est souhaitable de hiérarchiser afin de définir l'ordre de priorité des actions qui seront mise en œuvre dans le Document d'objectifs.

La hiérarchisation des enjeux et la définition des menaces sont faites à l'**appui des groupes de concertation et du diagnostic écologique et socio-économique**. Cela permet d'affiner les problématiques du site mais également de mettre en relief les atouts du site qu'il va falloir valoriser.

Objectifs transversaux : ces objectifs s'ajoutent aux objectifs de conservation. Ils sont applicables à l'ensemble du site et ne sont pas spécifiques à une espèce ou à un habitat comme par exemple :

- Lutte contre les espèces exotiques invasives
- Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion
- Sensibiliser, Communiquer, Informer
- Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants
- Faire émerger une politique de vigilance collective du site

### I- Diagnostic écologique et socio-économique

- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**
  - **Viticulture** est l'activité dominante
  - Qualité d'eau **médiocre**
  - Développement touristique (Lac de Laromet, moto cross, spéléologie, ULM...)
  - **Axe à grands migrateurs amphihalins**
  - **Moulin de la Fabrique** -> Zone d'action prioritaire (PGA)
  - Densité de population du BV: **95 hab/km<sup>2</sup>**

### Les points forts du diagnostic:

- **Diagnostic écologique:** Inventaire précis des habitats et des espèces, de leur répartition ainsi que de leur état de conservation actuel.
- **Diagnostic socio-économique:** Mise en lumière des activités présentes sur le territoire et leurs interactions avec les habitats et les espèces.

La **viticulture** est l'**activité dominante** du bassin versant qui façonne le paysage. L'Euille conserve un **aspect sauvage** même si sa **qualité d'eau est médiocre**. Elle est liée à de **fortes pollutions** (assainissement, dépôt sauvage) et à la **nature du sol calcaire** qui favorise la formation de rivières souterraines véhiculant des polluants vers le cours d'eau.

L'Euille est désigné "**axe à grands migrateurs amphihalins** " avec la présence de la Lamproie de Planer et de l'Anguille Européenne. Le **moulin de la Fabrique** a conduit au **classement du cours d'eau en zone d'action prioritaire** identifiée par le Plan de Gestion Anguille.

La vallée de l'Euille se développe sur le plan touristique avec la présence du lac de Laromet, du club de moto cross, du terrain ULM et des carrières karstiques utilisées pour la spéléologie.

Les habitats d'intérêt communautaire

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*



La forêt alluviale :

état de conservation actuel : **MOYEN**

objectif: **BON** (alluviale et humide)

**Habitat prioritaire** d'intérêt communautaire représente **23,60 % du site (64,18 ha du site)**

Les habitats d'intérêt communautaire

Fourrés humides



Les fourrés humides:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** (Riveraines), **MAUVAIS** (lisière forestières)

objectif: **BON**

**Représente 2,36 % (5,43 ha du site)** (2 types: bords de chemin humide ou zone de bords de cours d'eau, la végétation est assez haute avec des orties et des prêles)

Les habitats d'intérêt communautaire

Praires de fauche



La prairie de fauche:

état de conservation actuel : **MOYEN**

objectif: **BON**

**Représente 11,58 % (31,52 ha du site)**

I- Diagnostic écologique et socio-économique

Les espèces d'intérêt communautaire



Vison d'Europe:

état de conservation actuel : **TRES MAUVAIS** / objectif: **MOYEN**

Loutre:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Lamproie de Planer:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Grand rhino:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Petit rhino:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Minioptère de Schreibers:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Vespertillon à oreilles échancrées:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Vespertillon de Bechtein:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Grand Murin:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Barbastelle:

état de conservation actuel : **Non recensé**

II- Des enjeux de conservation aux mesures

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Niveau d'enjeu de conservation	Habitats naturels	Espèces
Très fort	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Vison d'Europe
		Loutre
Fort	Fourrés humides	Grand Rhinolophe
		Lamproie de Planer
		Grand Murin
		Petit Rhinolophe
		Barbastelle d'Europe
Moyen	Prairies de fauche	Vespertillon de Bechstein
		Minioptère de Schreibers
		Vespertillon à oreilles échancrées

II- Des enjeux de conservation aux mesures

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire un niveau d'enjeu lui est attribué, les deux colonnes concernant les habitats et les espèces sont indépendantes l'une de l'autre. La hiérarchisation des enjeux va définir la priorité dans les objectifs de conservation, les objectifs opérationnels et les mesures.

Cette étape symbolise la **genèse des objectifs de conservation**. Les menaces ont été définies par le croisement de la **valeur patrimoniale** de l'espèce et du **niveau de risque globale évalué sur le site**. Ce croisement donne le **niveau de l'enjeu**: très fort, fort, moyen, faible pour chaque espèce ou habitat d'intérêt communautaire. Par exemple, une espèce à très forte valeur patrimoniale et dont le risque de destruction sur le site est fort sera un enjeu **très fort sur le site**. **Les mesures de gestion pour cette espèce devront être mises en œuvre en priorité.**

2. Les objectifs de conservation hiérarchisés:

Code objectif	Intitulé de l'objectif
OCP1	Conservier les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et restaurer leurs habitats
OCP2	Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de fourrés humides
OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux
OCS1	Conservier et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats
OCS2	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
OCT1	Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières

2. Les objectifs de conservation:

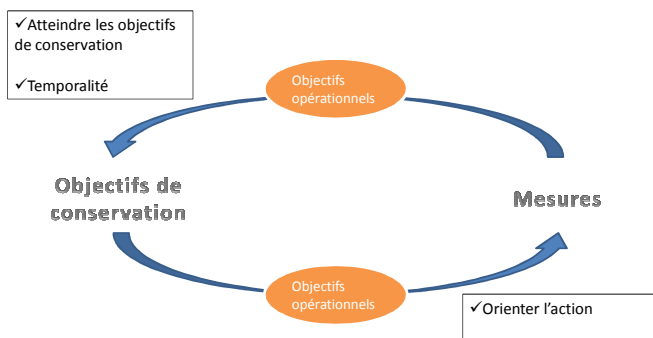
**OCP: Objectif de Conservation Prioritaire**  
**OCS: Objectif de Conservation Secondaire**  
**OCT: Objectif de conservation Tertiaire**

Ils permettent **d'assurer la conservation** voire la restauration des habitats naturels et des espèces en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

**Un objectif de conservation peut répondre à un ou plusieurs enjeux de conservation.**

Pour définir les objectifs de conservation nous avons tenu compte qu'ils soient cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans d'autres plans ou schéma existant sur le territoire (ex : Plan National d'Action du Vison d'Europe).

3. Les objectifs opérationnels:



3. Les objectifs opérationnels:

➤ Ils détaillent et précisent chaque objectif de conservation, en intégrant la dimension socio-économique afin d'orienter le choix des actions de gestion. La déclinaison des objectifs de conservation en objectifs opérationnels peut **permettre d'affiner le lien entre eux** et les **mesures à mettre en œuvre pour les atteindre**.

Les objectifs opérationnels sont **temporalisés** : il faut les atteindre d'ici la réactualisation du Docob.

4. Les mesures :

- Mesures **pour l'animation du Docob**= administratif, suivi des actions, sensibilisation, communication
- Mesures **Hors contrat** = Inventaires complémentaires, suivi, monitoring
- Mesures **contractuelles**

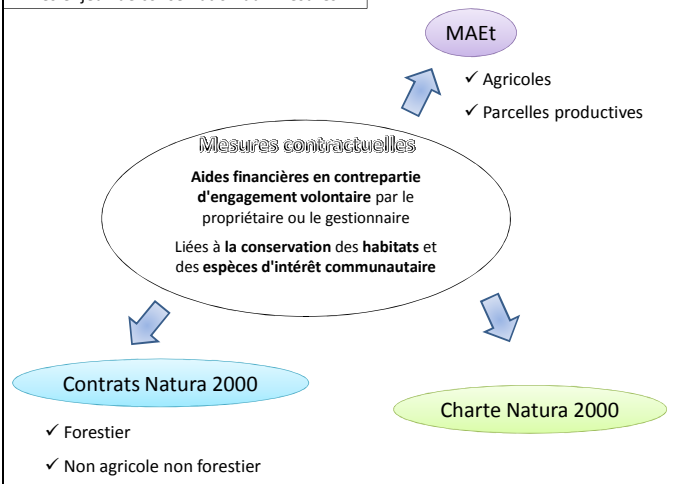
4. Les mesures

Les mesures proposées doivent permettre d'atteindre les objectifs de conservation.

Les mesures seront présentées et détaillées lors des prochains groupes de travail qui se dérouleront en octobre - novembre 2012.



II- Des enjeux de conservation aux mesures



Présentation des mesures contractuelles:

- Charte Natura 2000
- Contrats Natura 2000: sur parcelles forestières ou ni agricole ni forestière non productives
- MAEt (Mesures Agro-environnementales territorialisées): sur parcelles agricoles productives

# Concertation sur les objectifs opérationnels

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCP1</b>	Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire</li> <li>-Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire</li> <li>-Lutter contre le vison d'Amérique</li> <li>-Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible</li> </ul>	

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCP2</b>	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de Fourrés humides
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conserver les habitats d'intérêts communautaires humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles</li> <li>-Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale</li> </ul>	

III- Définition des objectifs opérationnels	
<b>OCP3</b>	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux
- Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude	

III- Définition des objectifs opérationnels	
<b>OCS1</b>	Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats
-Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leurs répartition	
-Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte	
-Favoriser la diversification du paysage	
-Adapter l'utilisation des produits antiparasitaires des troupeaux	

III- Définition des objectifs opérationnels	
<b>OCS2</b>	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
-Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE	
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs	
-Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site	

III- Définition des objectifs opérationnels	
<b>OCT1</b>	Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières
- Favoriser les boisements matures	

Les menaces :

Définies en croisant les informations suivantes:

- Les **activités intervenant** dans le périmètre et sur le BV
- Les **habitats** et des **espèces** impactées
- Le degré de risque lié à la menace et à l'espèce ou l'habitat

Les menaces :

Exemples de menaces identifiées
Utilisation de phytosanitaires agricoles
Déprise agricole
Retenues dans le lit mineur (seuil, barrage...)
Dépôts sauvages
Fréquentation (usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau, tourisme)
Collision routière
Piégeage, empoisonnement et chasse
Compétition avec une espèce invasive
Fréquentation des souterrains



## VALLEE DE L'EUILLE



[Accueil](#) | [Découvrir Natura2000](#) | [La Vallée de l'Euille](#) | [Nous contacter](#) | [Téléchargements](#)

### Bienvenue

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

**Merci pour votre attention**

# Définition des enjeux

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	Vison d'Europe	1356	Prioritaire	Très forte	Très fort	Très fort
	Loutre d'Europe	1355	IC	Très forte	Fort	Très fort
Chiroptères	Grand Murin	1324	IC	Moyenne	Fort	Fort
	Minioptère de Schreibers	1310	IC	Moyenne	Fort	Moyen
	Vespertillon à oreilles échancrées	1321	IC	Moyenne	Fort	Moyen
	Vespertillon de Bechstein	1323	IC	Moyenne	Fort	Fort
	Petit Rhinolophe	1303	IC	Forte	Fort	Fort
	Grand Rhinolophe	1304	IC	Forte	Fort	Fort
	Barbastelle d'Europe	1308	IC	Forte	Moyen	Fort
Poisson	Lamproie de Planer	1096	IC	Forte	Fort	Fort

Figure 1: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les espèces d'intérêt communautaires

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91EO	44.3	Prioritaire	Très forte	Très fort	Très fort
Mégaphorbiaies hygrophile (fourrés humides)	6430	37.71 /37.72	IC	Forte	Fort	Fort
Prairies maigres de fauche	6510	38.2	IC	Forte	Fort	Fort

Figure 2: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les habitats d'intérêt communautaires

Valeur patrimoniale		Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Risque/Menace		Faible	Faible	Faible ou moyen	Faible ou moyen
Faible		Faible	Moyen	Moyen ou fort	Moyen ou fort
Moyen		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Fort	Très fort
Fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Très fort	Très fort

**Matrice de croisement utilisée pour la détermination des enjeux de conservation (DREAL, PACA, 2007)**

**Groupes de concertation sur les  
mesures Natura 2000 du 13 et 17  
décembre 2012**

- **Invitation des réunions**
- **Présentation des réunions**
- **Compte- rendu des réunions**



Conservatoire d'espaces naturels  
d'Aquitaine

Antenne Gironde

5 allées Ronsard  
33320 Taillan-Médoc

Tél. 1 : 05 56 57 67 73  
antenne33@cen-aquitaine.fr  
www.cen-aquitaine.fr

Le Taillan-Médoc, le 23 novembre 2012

Mesdames et Messieurs les membres des  
groupes de travail Natura 2000,

Mesdames et Messieurs les membres  
du Comité de pilotage,

### Site Natura 2000 « Vallée de l'Euille »

#### Invitation à participer aux groupes de travail thématiques : « Concertation sur les MESURES du Document d'objectifs »

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine réalise pour le compte de l'État, le Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR 7200691 « Vallée de l'Euille ».

#### Ordre du jour :

- Présentation des **Mesures Natura 2000** (par le CEN Aquitaine ; durée : 1/2 heure)
- Un temps de **discussion** et **d'échanges** (durée : 1 heure).

#### Démarche de réalisation du Document d'objectifs du site Natura 2000 :

Le comité de pilotage de lancement de la **démarche Natura 2000** sur la Vallée de l'Euille a eu lieu le 9 mai 2011. Dans le cadre de cette étude, l'association des propriétaires et des usagers est vivement recherchée : au niveau du **diagnostic**, de la définition des **objectifs** et du choix des **mesures** de gestion à développer sur le site.

Des temps d'échanges avec les **partenaires techniques** (Fédération de chasse, de pêche, associations de pêche, piégeurs, etc.), **institutionnels** (mairies, syndicats) et la **population locale** ont été organisés au cours de cette année afin d'appréhender la **réalité du territoire** et de respecter les attentes de la population vis-à-vis de cette démarche.

La **dernière étape** à laquelle nous souhaitons vous associer consiste à **définir les mesures** qui seront proposées au comité de validation du Document d'objectif en 2013.

#### Mesures Natura 2000 :

Deux catégories d'outils existent :

- **Mesures contractuelles :**
  - ✓ les **Contrats Natura 2000** pour les milieux non agricoles et forestiers. Ils permettent de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique. Ils sont financés sur des crédits Etat

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

(MEDDTL) et FEADER sur la base du **coût total éligible des travaux**, réalisés sur la base d'un cahier des charges qui sera défini dans le Document d'objectifs.

Il existe deux types de contrat :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »,
  - les contrats Natura 2000 forestiers.
- ✓ Les **Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt)** sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les MAEt sont rémunérées sur la base d'un **surcoût/ manque à gagner** par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.
- Possibilités **d'engagement** de gestion courante et durable et d'application de **recommandations**
  - ✓ **la Charte Natura 2000** : Ces engagements ne nécessitent pas un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. A la différence des contrats, la charte prévoit des exonérations fiscales mais pas de contrepartie financière.

#### Dates et lieu :

Nous organisons deux groupes de travail thématique. Vous pouvez assister à celui qui vous concerne. Les deux groupes de travail auront lieu à la **salle communale de Targon** :

- **Jeudi 13 décembre 2012 à 18h : agriculture, viticulture, élevage et sylviculture.**
- **Lundi 17 décembre 2012 à 18h : propriétaires riverains, loisirs (chasse, pêche, randonnées) et tous autres activités.**

rq : seront aussi conviés à ces groupes de travail les structures et les associations en relation avec ces thèmes (Fédération de pêche, Fédération de chasse, Chambre d'agriculture, collectivités, etc.).

Nous vous conseillons de lire le **Document de synthèse** du Document d'objectif qui est un résumé condensé du travail accompli jusqu'à ce jour, en libre téléchargement (Cf. lien ci-après).

#### Consultation Documents Natura 2000 :

L'ensemble des documents réalisés sont consultables sur le **site internet** :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/>

Vous pouvez directement accéder à la rubrique **téléchargement** avec le lien suivant :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/?q=node/4>

Vous pouvez directement accéder au **Document de synthèse** avec le lien suivant :

[www.cren-aquitaine.fr/natura2000/media/Euille/CEN\\_Aquitaine\\_Document\\_Synthese\\_Euille\\_web.pdf](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/media/Euille/CEN_Aquitaine_Document_Synthese_Euille_web.pdf)

**Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et pour votre participation active à ce projet.**

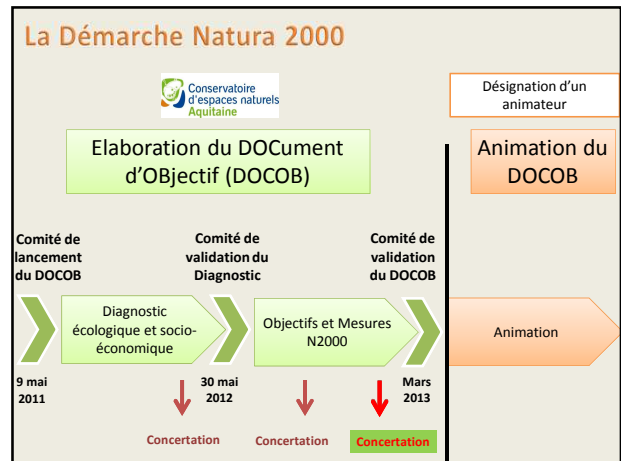
Le Conservatoire d'espaces naturels  
D'Aquitaine

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

## Concertation sur les mesures Natura 2000

### Site Natura 2000 FR7200691 « Réseau hydrographique de l'Euille »

CEN Aquitaine – 17 et 18 décembre 2012 – Salle communale de Tarzon



## Dérroulement de la séance

Objectif : Présentation des mesures N2000 potentielles et adaptation aux attentes des personnes intéressées

- Le site Natura 2000
- Le **diagnostic** écologique et socio-économique
- Les **objectifs** de conservation et opérationnels
- Les **mesures de gestion**
  - ✓ Les contrats Natura 2000
  - ✓ Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)
  - ✓ La charte Natura 2000

### Le site Natura 2000

La démarche Natura 2000

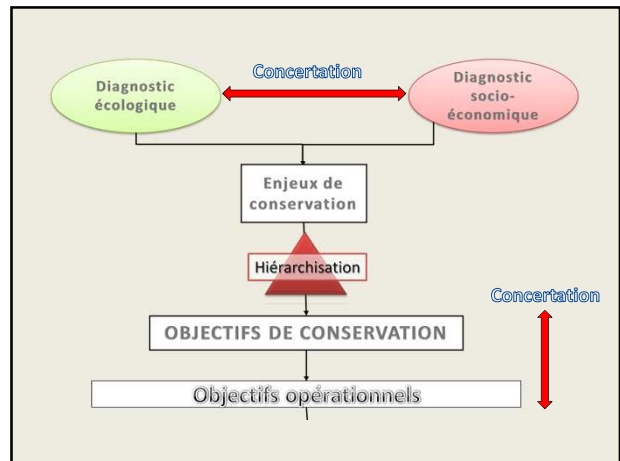
- **Objectif :**  
Concilier les **exigences écologiques** des habitats et des espèces avec les **activités économiques, sociales et culturelles**.
- Démarche volontaire
- Périmètre proposé : **331,4 ha**

### Diagnostic écologique et socio-économique

- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**
  - Viticulture est l'activité dominante
  - Qualité d'eau **médiocre**
  - Développement **touristique et de loisirs** (Lac de Laromet, moto cross, spéléologie, ULM...)
  - **Axe à grands migrateurs amphihalins**
  - **Moulin de la Fabrique -> Zone d'action prioritaire (PGA)**
  - Densité de population du BV: **115.2 hab/km<sup>2</sup>**

### Les habitats d'intérêt communautaire

- Forêts alluviales à **Aulnes et Frênes (Prioritaire)**
- Fourrés humides
- Praires de fauche



### Objectifs de conservation et opérationnels

**OCP1 : Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats**

- Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible

**OCP2 : Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies**

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles
- Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale

**OCP3 : Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux**

- Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude et favoriser la création d'un réseau de pelouses sèches au sein du site

**OCS1 : Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats**

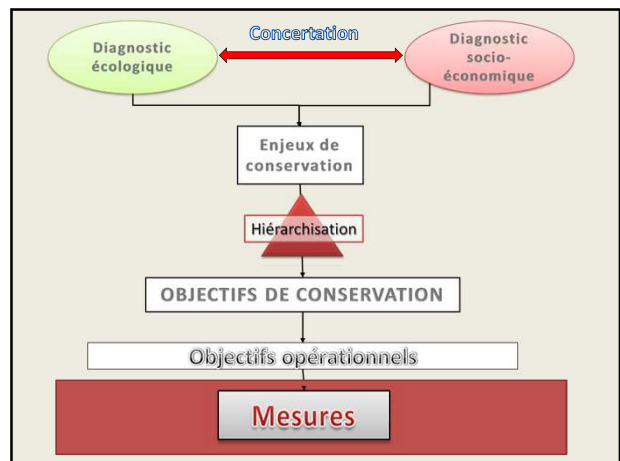
- Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leurs répartition
- Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte
- Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères
- Favoriser la diversification du paysage

**OCS2 : Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire**

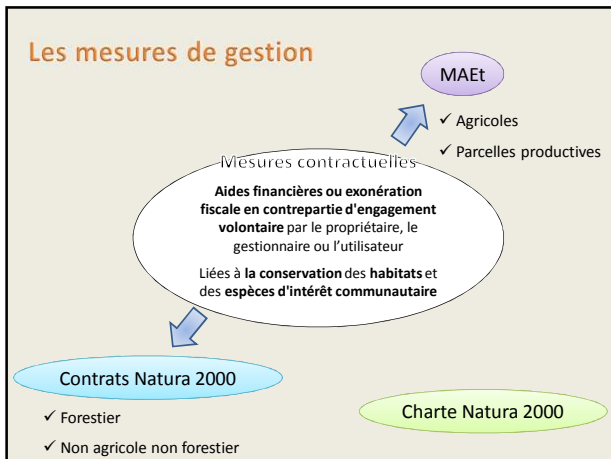
- Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
- Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site

**OCT1 : Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières**

Favoriser les boisements matures







### Contrats Natura 2000

	Contrats Natura 2000 Forestiers	Contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers
Quoi?	investissements en forêt et espaces boisés (non productif)	investissements ou actions d'entretiens (non productif)
Financement	100%	100%
Pour qui?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles L'ayant droit qui possède une délégation de gestion	
Où ?	Sur les parcelles forestières	Sur les parcelles ni forestières ni agricoles
Exemples d'action	Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers	Entretien ou gestion de milieu ouvert
	Dispositif favorisant le développement du bois sénéscent	Entretien ou restauration de la ripisylve

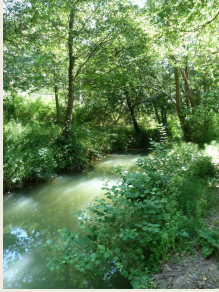
FR 7200691 « Vallée de l'Euille »	libellé de l'action	Code de l'action associée	Priorité		
Type de la mesure	Contrat N2000				
Code national de la mesure	A323xxx au titre de la mesure 323B du PDRH				
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (code cahier d'habitats Natura 2000)					
Objectifs concernés					
Objectif de conservation					
Objectif(s) opérationnel(s)					
Périmètre de la mesure					
Surface d'application					
Description de la mesure et engagements correspondant					
Description					
Engagements rémunérés					
Engagements non rémunérés					
Conditions d'éligibilité					
Dispositif administratif et financier mis en œuvre					
Dispositif administratif	Contrat Natura 2000 non agricole / non forestier A323xxx: "				
Destinataire					
Origine du financement	50% Union Européenne (FEADER) 50 % Etat (MEDDAT)				
Points de contrôle et suivi					
Vérification des actions					
Evaluation de l'action					
Estimation du coût					
Prévisions budgétaires	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phases de réalisation					

### Actions en faveur des ripisylves

- Amélioration de la structure de la ripisylve sur \_ km de linéaire
- Maintien de la structure de la ripisylve sur \_ km de linéaire

### Actions en faveur du cours d'eau

- Restauration des frayères
- Amélioration de la diversité des écoulements sur \_ km de linéaire
- Restauration de 11 ouvrages de petites hydrauliques
- Amélioration de la circulation des poissons migrateurs 11 ouvrages
- Gestion de 11 ouvrages de petites hydrauliques



### Actions contre les invasives

Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable animales ou végétales classées comme envahissantes

### Milieux ouverts ou semi ouverts

- Entretien de 81 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche
- Entretien de 95 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage



### Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire

Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire

Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur les 55 ouvrages routiers




Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles



**Milieux forestiers**

Préservation de 132 ha de milieux boisés sénescents

Aménagements en milieu forestier visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles




Irrégularisation de 348 ha de peuplements forestiers

Entretien raisonné de 0,25 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés

MAEt

	MAEt (Généralité)	MAEt (par milieu)	MAEt (par pratique)	MAEt (unités paysagères)
Quoi	investissements et fonctionnement en milieu agricole			
Financement	Rémunère les pertes ou les surcoûts d'exploitation			
Pour qui?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles : propriétaire agriculteur			
	L'ayant droit qui possède une délégation de gestion			
Où ?	Sur les parcelles agricoles	En fonction des cultures (prairies, grandes cultures, maraichage...)	Agriculture biologique	Haies, Mares, Plans d'eau

**Les milieux ouverts**



Engagement unitaire 2

Engagement unitaire 1

Engagement socle

HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	
HERBE_03	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	
HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	
HERBE_07	MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE	
HERBE_08	ENTRETIEN DES PRAIRIES REMARQUABLES PAR FAUCHE A PIED	
HERBE_09	GESTION PASTORALE	
HERBE_11	ABSENCE DE PATURAGE ET DE FAUCHE EN PERIODE HIVERNALE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES HUMIDES	
MILIEU02	REMISE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES INONDATION DANS LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	
OUVERT01	OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE	
OUVERT02	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES	
SOCLEH01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE	
SOCLEH02	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES	
SOCLEH03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE	


**Exemple de montage pour les milieux ouverts**

	Reconversion d'une parcelle en grande culture en prairie entretenue en fauche tardive et absence de fertilisant	Entretien de prairie par ajustement de la pression et retard de pâturage
Mesure de création ou de restauration	COUVER06 : CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBEEES)	
Rémunérations	158 € / ha / an	
Mesure d'entretien	SOCLE_H01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE	SOCLE_H01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
Rémunérations	76€ / ha / an	76€ / ha / an
Mesure 1	HERBE_03 : ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	HERBE_04 : AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
Rémunérations	135€ / ha / an	33€ / ha / an
Option	HERBE_06 : RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	HERBE_05 : RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
Rémunérations	179€ / ha / an	94€ / ha / an
<b>Rémunérations totales</b>	<b>548 € / ha / an</b>	<b>203 / ha / an</b>

**Définition des seuils spécifiques aux mesures HERBE**

MESURES	DENOMINATION	SEUILS maxi	SEUILS mini
HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	125 U Azote total / ha / an	30 U Azote total / ha / an
50 UN total / ha / an sur prairies mésophiles			
Dans le cas de prairies humides, contractualiser pour une absence totale de fertilisation			
HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)	1 UGB / ha / an	0.25 UGB / ha / an
0,7 UGB / ha / an			
HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	Interdiction entre le 01/03 et le 31/08	Interdiction entre le 01/05 et le 31/07
Sur prairie mésophile, l'interdiction de fauche est fixée entre le 01/04 et le 01/07			
Sur prairie humide, le retard de fauche est poussé jusqu'au 31/08			
HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	Interdiction entre le 01/03 et le 31/08	Interdiction entre le 01/05 et le 31/07
Sur prairie mésophile, l'interdiction de fauche est fixée entre le 01/04 et le 01/07			
Sur prairie humide, le retard de fauche est poussé jusqu'au 31/08			

**Les grandes cultures**



Engagement unitaire 2



Engagement unitaire 1

Engagement socle

PHYTO_02	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE	
PHYTO_03 + formation	ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE	
PHYTO_04 ou phyto 14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES	
PHYTO_05	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES	
PHYTO_07	MISE EN PLACE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE	
PHYTO_10	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'INTER-RANG EN CULTURES PERENNES	
PHYTO_14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES	
PHYTO_15	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES	
SOCLE01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES	

Exemple de montage pour les grandes cultures		
	Absence de produits phytosanitaires sur grandes cultures	Limitation des intrants sur grandes cultures
Mesure de création ou de restauration		
Rémunérations		
Mesure d'entretien	SOCLER01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES	SOCLER01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES
Rémunérations	32€ / ha / an	32€ / ha / an
Mesure 1	PHYTO_02 : ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE	FERTI_01 : LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES
Rémunérations	130€ / ha / an	207€ / ha / an
Option	PHYTO_03 : ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE	PHYTO_05 : REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
Rémunérations	240€ / ha / an	100€ / ha / an
Rémunérations totales	402€ / ha / an	339€ / ha / an

Autres dispositions		
BIOCONVE	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE	
BIOMAINT	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE	
LINEA_01	ENTRETIEN DE HAIES LOCALISEES DE MANIERE PERTINENTE	
LINEA_02	ENTRETIEN D'ARBRES ISOLES OU EN ALIGNEMENTS	
LINEA_03	ENTRETIEN DES RIPISYLVES	
LINEA_07	RESTAURATION ET / OU ENTRETIEN DE MARES OU PLAN D'EAU	
COUVER03	ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE – VITICULTURE - PEPINIERS)	Viticulture
COUVER11	COUVERTURE DES INTER-RANGS DE VIGNE	

**Charte Natura 2000**

**Pour qui ?**

- Propriétaires ou gestionnaire (Grands milieux)
- Utilisateurs, usagers (Activités)

**Engagements ?**

- Propriétaire devra respecter **des engagements généraux et spécifiques sur les milieux présents sur ses parcelles** qu'il souhaite intégrer à la démarche
- Usager devra respecter **des engagements généraux et spécifiques à ses activités**
- **Des recommandations accompagnent les engagements**

**Conséquences :**

- **Pas de lourd investissement** personnel et financier.
- **Pas de droit à rémunération** MAIS Contreparties fiscales possibles :
  - ✓ Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)
  - ✓ Exonération de trois quarts des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
  - ✓ Garantie de gestion durable des forêts (permet l'octroi de toutes les aides publiques)
  - ✓ Déduction du revenu net imposable des charges des propriétés rurales

Portée Générale	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Autoriser l'accès à la structure animatrice et aux experts scientifiques.</li> <li>➢ Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte.</li> <li>➢ Ne pas introduire d'espèces végétales et animales exotiques et/ou invasives figurant dans l'annexe I.</li> <li>➢ Ne pas entreposer de déchets et signaler les déchets déposés à l'insu de l'adhérent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter au maximum l'apport direct d'amendements</li> <li>• Eviter de réaliser des travaux mécaniques d'entretien lourds à certaines périodes</li> <li>• Prévenir la structure animatrice de toute observation d'espèce animale d'intérêt communautaire vivante ou morte</li> <li>• Informer pour toute observation d'espèces animales invasives</li> <li>• Prévenir la structure animatrice de toute observation de dégradation du site</li> <li>• Participer dans la mesure du possible aux réunions de concertation, au COPIL et aux animations</li> <li>• Evacuer tout polluants et sols contaminés</li> <li>• Signaler à la structure animatrice de la tenue de travaux</li> </ul>

Milieux forestiers	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire</li> <li>➢ Ne pas réaliser les travaux lourds du sol.</li> <li>➢ Respecter les périodes sensibles .</li> <li>➢ Ne pas modifier la nature du boisement.</li> <li>➢ Réaliser les travaux forestiers respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore.</li> <li>➢ Utiliser des huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles.</li> <li>➢ Evacuer immédiatement les rémanents</li> <li>➢ Autoriser l'accès aux piègeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des matériels adaptés aux milieux sensibles forestiers identifiés dans le DOCOB.</li> <li>• Araser proprement les arbres. Evacuer les rémanents tombés dans le lit du cours d'eau.</li> <li>• Préserver des arbres morts, dépérissant et/ou à cavités .</li> <li>• Conserver, lorsqu'il existe, un sous-étage abondant et diversifié.</li> </ul>

Formations herbeuses, pelouses, près, prairies non humides	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Ne pas détruire les habitats.</li> <li>➢ Ne pas laisser de déchets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les interventions tardives entre le 15 juillet et le 15 février (si fauche annuelle à partir du mois de septembre ou d'août).</li> <li>• Privilégier une fauche centrifuge</li> <li>• Rationnaliser l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais.</li> <li>• Privilégier une charge moyenne de pâture inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an.</li> </ul>


Eaux dormantes ou courantes	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Ne pas drainer, ni assécher, ni modifier</li> <li>➢ Ne pas modifier le champ d'inondation naturel</li> <li>➢ Ne pas détruire les ripisylves</li> <li>➢ Ne pas procéder à l'entretien chimique des berges des fossés et cours d'eau.</li> <li>➢ Pratiquer les opérations d'entretien des ripisylves ou des abords des plans d'eau entre le 15 août et le 15 mars.</li> <li>➢ Autoriser l'accès aux piègeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier l'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur des cours d'eau ou des fossés.</li> <li>• Eviter la création de nouveaux plans d'eau d'agrément.</li> <li>• Eviter de stocker les déchets végétaux ou les produits de curages sur les berges</li> <li>• Etre attentif à la présence d'espèces végétales et animales invasives.</li> <li>• En cas de capture de l'écrevisse de Louisiane, prélever les individus, ne pas les relâcher, ni les transporter et détruire l'individu sur place</li> <li>• Ne pas installer sur les parcelles concernées de nouveaux puits d'irrigation ou de dispositifs de pompage si elles sont situées à moins de 50 mètres des cours d'eau, plans d'eau et anciens bras.</li> </ul>

Milieux temporairement humides	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Ne pas modifier la nature des zones humides et le champ d'inondation naturel du cours d'eau</li> <li>➢ Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal, ni à une mise en culture.</li> <li>➢ Ne pas réaliser de boisements volontaires sur ces zones.</li> <li>➢ Autoriser l'accès aux piègeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir au maximum une fois par an pendant les périodes les moins perturbantes pour la faune et la flore (entre le 1er septembre et le 1er février) et évacuer les rémanents.</li> <li>• Favoriser une fauche centrifuge.</li> <li>• Limiter au maximum la pénétration d'engins et de véhicules, ainsi que le stockage de matériel.</li> <li>• Respecter une charge moyenne inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an et évacuer le bétail lorsque les terrains sont engorgés ou inondés.</li> </ul>

Formation arborée hors forêt: Haie, Ripisylves, Bosquet, Arbre isolés, Lisière forestière	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Maintenir les éléments en l'état</li> <li>➢ Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou déperissant</li> <li>➢ Ne pas utiliser de produits chimiques et ne pas intervenir sur le sol dans un rayon de 5 mètres de la formation arborée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées</li> </ul>



Milieux bâtis: Habitations et autres bâtis	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Assurer la pérennité du gîte en conservant les gîtes accueillant des chauves-souris ou susceptibles d'en accueillir.</li> <li>➢ Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris : ne pas obstruer les ouvertures qu'elles sont susceptibles d'emprunter</li> <li>➢ Ne pas installer d'éclairage à la sortie ou en direction des sorties de gîtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la structure animatrice dès lors qu'un travail d'entretien ou d'aménagement est prévu et intégrer les recommandations.</li> <li>• Eviter l'utilisation de matériaux et produits nocifs pour les chauves-souris.</li> <li>• Préserver la tranquillité des chauves-souris dans le gîte.</li> <li>• Informer la structure animatrice lorsque l'adhérent envisage la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation ou de restauration des bâtiments</li> </ul>

Milieux souterrains : cavités, grottes, champignonnières	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris : ne pas obstruer les ouvertures qu'elles sont susceptibles d'emprunter</li> <li>➢ Ne pas procéder à des aménagements et/ou travaux dans la cavité et à proximité de celle-ci</li> <li>➢ Ne pas utiliser de lampe à acétylène et privilégier les lampes électriques</li> <li>➢ Informer toutes personnes susceptibles de rentrer sur le site de la présence de chauves-souris et de l'attitude à avoir sur le site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter au maximum l'accès à la grotte pendant la période où les colonies de chauves-souris sont en hibernation ou en reproduction</li> <li>• Signaler à la structure animatrice la pratique de l'escalade ou de la spéléologie</li> <li>• Inciter les usagers à signer la charte correspondant à leurs activités.</li> <li>• Ne pas déranger les chauves-souris : ne pas les photographier de près, ne pas faire de bruit.</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Activités de loisir et touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site</li> <li>➢ Demander une expertise auprès de l'animateur du site</li> <li>➢ Demander une expertise technique avant la création de sentiers</li> <li>➢ Absence de nouveaux chemins sur les milieux sensibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertir des éventuels aménagements de loisirs prévus et des projets de manifestations sportives ou de loisirs</li> <li>• Ne pas autoriser ou pratiquer d'activités motorisées de loisirs</li> <li>• Se conformer à la charte</li> </ul>
Randonnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Entretien des ouvrages hydrauliques en bon état de fonctionnement</li> <li>➢ Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le débit réservé du cours d'eau</li> <li>• Informer préalablement à tous travaux de restauration d'ouvrages hydrauliques</li> <li>• Eviter les manœuvres brutales et privilégier les ouvertures de vannes par le fond en hautes eaux pour faciliter le passage des poissons et la circulation des sédiments</li> <li>• Se rapprocher de la structure animatrice pour déterminer l'opportunité d'ouvrir les vannes</li> </ul>
Gestion des moulins		

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Détruire les individus invasifs sur place</li> <li>&gt; Informer les adhérents</li> <li>&gt; Faire remonter les informations sur les prises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les espèces déversées .</li> <li>• Informer avant les opérations d'alevinage ou d'empoisonnement</li> <li>• Sensibilisation concernant la circulation des véhicules à moteur sur les bandes enherbées</li> </ul>
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Utiliser des cages pièges équipées d'un dispositif de fuite pour le vison d'Europe.</li> <li>&gt; Faire remonter les informations sur les prises</li> <li>&gt; Informer les adhérents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur la nécessité d'exercer une pression de piégeage toute l'année</li> <li>• Sensibilisation concernant la circulation des véhicules à moteur</li> <li>• Sensibilisation sur le non usage de la grenaille de plomb</li> <li>• Limiter la fréquentation aux abords des cours d'eau lors des périodes sensibles</li> </ul>
Naturaliste	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faire remonter les données naturalistes</li> <li>&gt; Sensibiliser ses adhérents</li> <li>&gt; Informer les adhérents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la charte du randonneur</li> <li>• Informer des manifestations organisées</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Spéléologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Informer les adhérents</li> <li>&gt; Ne pas utiliser de lampe à acétylène</li> <li>&gt; Respecter les périodes de sensibilité</li> <li>&gt; Remplir un cahier d'enregistrement</li> <li>&gt; ne pas emmener de groupes dans les galeries où des essais de chauves-souris sont présents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se conformer à la charte</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Respecter les engagements de cette charte se rapportant à chacun des milieux pour lesquels la collectivité est gestionnaire</li> <li>&gt; S'assurer du respect des engagements par le prestataire.</li> <li>&gt; Proscrire l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des abords des ponts et l'entretien des fossés</li> <li>&gt; Associer la structure animatrice lors de la révision des documents d'urbanisme de la commune.</li> <li>&gt; Communiquer sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.</li> <li>&gt; Communiquer sur les calendriers de travaux</li> <li>&gt; Prendre en compte des prescriptions en faveur des mustélidés semi-aquatiques lors de la réhabilitation d'un ouvrage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des lames coupantes et non déchiquetantes afin de ne pas blesser et affaiblir la végétation.</li> <li>• Informer la structure animatrice lors de la réhabilitation d'un ouvrage</li> <li>• Informer la structure animatrice des projets d'aménagement ou de travaux</li> </ul>



**Conservatoire  
d'espaces naturels  
Aquitaine**

[www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille)

---



**VALLEE DE L'EUILLE**



Accueil | Découvrir Natura2000 | La Vallée de l'Euille | Nous contacter | Téléchargements

**Bienvenue**

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

**Faites nous part de vos remarques avant fin janvier 2013**

**Merci pour votre attention**

## Site Natura 2000 FR200691

### "Réseau hydrographique de la vallée de l'Euille"

#### Compte rendu de la concertation sur les mesures Natura 2000

Groupe de travail activités agricoles et forestières (13 décembre 2012)

Groupe de travail propriétaires privés et autres activités (17 décembre 2012)

Objectifs : Présenter et discuter de la pertinence des mesures sur le territoire de la vallée de l'Euille et identifier les personnes potentiellement intéressées par une contractualisation.

#### Contenu du compte rendu:

- Les remarques faites en groupes de travail

La présentation faite en groupe de travail est mise en ligne sur le site internet :

[www.cren-aquitaine.fr/natura\\_2000/euille](http://www.cren-aquitaine.fr/natura_2000/euille)

#### Participants aux réunions:

Nom Prénom	Structure	Fonction	Groupe de travail
ESPENAN Philippe		Exploitant agricole	13 décembre
DAL'EIN J.François	Commune d'Omet		13 décembre
SOUPRE J. François	Commune de Cadillac	Propriétaire	13 décembre
VIMENEY Pascal	Mairie d'Escoussans	Viticulteur	13 décembre
MEMGUIN J-Michel		Viticulteur	13 décembre
ACKER J.Paul	SIABVO	Président	13 et 17 décembre
VINCENT Aurélie	Chambre d'Agriculture 33	Conseillère agricole	13 décembre
DUBOURDIEU Fabria		Exploitant	13 décembre
CHAUSSIE J-Jacques		Viticulteur	13 décembre
GAUTHIER René	MCVR Arbis	Président	17 décembre
YUNG Rodolphe		Viticulteur	17 décembre
PAYS Michel	Entrepreneur de travaux agricole		17 décembre
BERTHU Marise		Propriétaire	17 décembre
LEREDU Pascale		Propriétaire	17 décembre
GULLI Grégory	Parcours dans les arbres		17 décembre
GERE J-Domiél			17 décembre
BELIS Christian	S.I.T.A Lac de Laromet	Viticulteur et Vice président	17 décembre
RIOT J-Michel			17 décembre
M et Mme ROUZET	SA Saint Pierre de Bat		17 décembre
LEVEAU Alain	Commune de Targon	Président Pays	17 décembre
BRUNET Laure		Viticultrice	17 décembre
SOURIAT Marion	CEN Aquitaine	Chargé de mission	13 et 17 décembre
TARTARY Pascal	CEN Aquitaine	Chargé de mission	13 et 17 décembre



# Remarques

Les deux réunions se sont déroulées de la même façon avec une présentation de 1h sur les différentes mesures Natura 2000 entrecoupée de temps d'échange avec la salle. Au cours de la présentation, la démarche générale de Natura 2000 est rappelée ainsi que l'agenda des prochains mois. Un point rapide est fait sur les éléments déjà validés ou concertés : diagnostic socio-économique et écologique ; objectifs de conservation et opérationnels ; présentation générale des mesures.

Dans la seconde partie de la présentation, les différentes mesures (Charte, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-environnementales territorialisées) retenues sont développées pour être débattues avec la salle.

Les mesures présentées dans ce compte rendu ont été affinées à partir des échanges intervenus lors des groupes de concertation. Si des remarques ou des précisions sont, selon vous, à apporter, ils sont soumis à concertation jusqu'à fin janvier 2013. Vous pouvez nous contacter avec l'onglet "contact" sur le site internet à l'adresse suivante: **[www.cren-aquitaine.fr/natura 2000/euille](http://www.cren-aquitaine.fr/natura%202000/euille)**

---

La discussion s'est installée autour de plusieurs incompréhensions sur le réseau Natura 2000 et les conséquences pour les propriétaires et usagers. Des précisions ont dû être données avant d'engager vraiment la discussion sur les mesures. Plusieurs points ont été abordés lors de cet échange.

Dans un cadre général, les propriétaires souhaitent savoir si le fait de contractualiser une mesure Natura 2000 est un frein à la vente de parcelles ou à une succession. Le CEN Aquitaine rappelle que les contrats sont conclus pour une période de 5 ans, mais que la plupart sont des travaux ponctuels qui ne nécessitent pas un prolongement dans le temps. Cependant, pour les actions qui obligent un entretien dans les années qui suivent les travaux, l'article R.414-16 du code de l'environnement y répond : « *Lorsque tout ou partie d'un terrain sur lequel porte un contrat Natura 2000 fait l'objet d'une cession ou lorsque le titulaire d'une concession portant autorisation d'exploitation du cultures marines vient à changer, l'acquéreur ou le nouveau concessionnaire peut s'engager à poursuivre les engagements souscrits. Dans ce cas, les engagements souscrits sont transférés à l'acquéreur ou au nouveau concessionnaire et donnent lieu à un avenant qui prend en compte le changement de cocontractant. A défaut de transfert, le contrat est résilié de plein droit et le préfet statue sur le remboursement des sommes perçues par le cédant.* »

La méthode de définition du périmètre Natura 2000 a été rappelée. Le CEN Aquitaine précise qu'à partir du périmètre FSD initial, le diagnostic écologique a abouti à une redéfinition des limites et une meilleure prise en compte des enjeux écologiques du site. Enfin, la superposition avec les limites cadastrales permet d'établir une cohérence avec la mise en œuvre des mesures Natura 2000 qui sont élaborées à cette échelle.

Il est précisé que l'animateur contactera l'ensemble des propriétaires du site. Il pourra privilégier dans un premier temps les propriétaires de parcelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou/et des propriétaires de grandes surfaces.

Des personnes de l'assemblée s'interrogent sur l'arrêt du projet de création d'une passerelle sur l'Euille. Cette dernière devait être construite afin de relier par un chemin de randonnée la commune d'Escoussans à Arbis. Ce projet de réhabilitation des chemins en zone Natura 2000 a fait l'objet d'une étude d'incidence faite en interne par le Conseil général de Gironde.

La question de la présence du Vison d'Europe en Gironde est posée. Le CEN Aquitaine répond qu'en absence d'une étude précise sur la répartition de l'espèce, il ne peut être avancé de conclusion quant à sa présence. La réintroduction de l'espèce est en cours de réflexion, mais pour le moment, seule la partie concernant l'élevage des individus est effective ; un laps de temps généralement assez long sépare l'élevage des actions de lâchers.

La ripisylve est une « *formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes en hauteur, chênes pédonculés et charmes sur le haut des berges* ».

Dans le détail, des échanges sont engagés sur les mesures suivantes, pour les Contrats Natura 2000 :

- **Pour tous les contrats proposés en ripisylve ou sur les cours d'eau** : le SIABVO demande qu'il y ait une véritable cohérence dans la gestion de la vallée. Il précise que même avec leur convention de gestion, des propriétaires leur interdisent l'accès. Ce point pourra faire l'objet d'une mesure hors contrat de formaliser une entente inter syndicale et avec les propriétaires qui aurait pour point d'orgue, la gestion cohérente de l'ensemble du linéaire. Par ailleurs, le CEN Aquitaine souhaiterait introduire comme seul destinataire de ces contrats, un syndicat d'aménagement et non les propriétaires privés directement.
- **Pour tous les contrats proposés sur les ouvrages hydrauliques** : le CEN Aquitaine rappelle que le milieu aquatique est particulièrement fragile et que la réglementation française est assez complexe sur le sujet, il est donc recommandé qu'avant toutes signatures de contrat dans ce domaine, le demandeur se rapproche des services de la DDTM Mission Inter Service de l'Eau pour vérifier les aspects réglementaires.
- **Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable animales ou végétales classées comme envahissantes** : Assistance insiste sur la nécessité de mettre en œuvre cette mesure pour éviter que la fonction de piègeur disparaisse du paysage rural et que les espèces animales (ragondin et vison d'Amérique) ne prolifèrent sur le site. Le CEN Aquitaine souhaite introduire la nécessité pour passer ce contrat d'être affilié à la fédération départementale des piégeurs agréés. La fédération serait dans ce cas, seule habilitée à signer ce contrat. Par ailleurs, il faudra organiser une pression de piégeage constante et bien répartie sur le territoire pour garantir une réelle efficacité. La question de la rémunération à la capture est évoquée. Il est rappelé que ce contrat permet déjà de financer le matériel au piègeur et à déjà un rôle incitateur.
- **Concernant les contrats de renaturation des milieux ouverts et semi ouverts** : une précision est amenée concernant l'export obligatoire des matériaux de coupes ou de broyage.
- **Concernant les contrats d'aménagements en faveur des espèces d'intérêt communautaire** : il s'installe une discussion sur le besoin de fermer des carrières et la champignonnière d'Omet. Le propriétaire, présent dans l'assemblée, fait face à des vandalisassions et cela pose un problème de sécurité. Il exprime le souhait de contrôler l'accès à ces galeries, ce qui va dans le sens de la préservation des chauves-souris. Le CEN explique que ce ne sera pas une fermeture hermétique afin de permettre la ventilation des galeries et l'accès aux chauves-souris. Des panneaux d'informations pourront être posés pour expliquer les aménagements à la population (Cf. contrat : Aménagement visant à informer les usagers [...])

Sur les rubriques de la Charte, voici les principales remarques formulées :

- **Importance de spécifier la notion d'accès des piégeurs dans les engagements de la charte** : Il ressort que cette disposition est une problématique importante de ce territoire.
- **Ajout d'une rubrique spécifique aux activités d'entretien des berges et du cours d'eau** : à la demande du SIABVO, une rubrique spécifique à l'entretien des berges et des cours d'eau sera ajoutée. Elle aura pour vocation de préciser les actions incontournables de la gestion des berges, notamment en terme de gestion des arbres morts en ripisylves ou en cours d'eau et des embâcles.
- **L'autorisation à l'accès aux piégeurs est validée et il est demandé d'ajouter l'autorisation d'accès aux membres du SIABVO.**
- **Dans la rubrique forestière et sur la préservation des arbres morts**, il est demandé de préciser « hors du cours d'eau ».
- **L'article spécifique sur l'abreuvement du bétail en lit mineur dans la partie recommandation de la rubrique traitant des cours d'eau fait débat** : Cette recommandation une fois expliquée passe mieux, mais il est nécessaire de bien développer à l'oral le bénéfice que cette action procure au milieu et aussi les possibilités de financement de mesures palliatives.

Sur les mesures agro-environnementales : Sur l'ensemble des mesures proposées, il n'y a pas particulièrement de remarques, dans ce contexte, le CEN Aquitaine souhaite entrer dans le détail de certains engagements.

- **Fixation du curseur pour la limitation des apports azotés en prairie (HERBE\_02)** : Une distinction est demandée entre prairie mésophile et prairie humide. Ainsi, la mesure HERBE\_02 sera fixée à 50UN/ha/an en prairie mésophile. Par contre, sur prairie humide, l'animateur militera pour une absence totale d'apport, hors pâturage.
- **HERBE\_04** : L'ajustement de la pression de pâturage n'a pas pu être fait car il n'y avait pas d'éleveur dans la salle. Elle sera ajustée en fonction des remarques ultérieures.
- **HERBE\_06** : Les dates de retard de fauche peuvent varier de +/- 15 jours en fonction des variations climatiques exceptionnelles. Il est nécessaire dans ce cas de se référer à l'arrêté passé par le Préfet.
- **HERBE\_08** : Cette mesure n'est pas adaptée au contexte locale, elle sera supprimée.
- **BIOCONVE** : La conversion à l'agriculture biologique fait réagir l'assemblée. Un interlocuteur précise qu'il est très difficile de cultiver la vigne dans la vallée de l'Euille avec ce mode de production. L'humidité très élevée de la vallée est selon lui en cause.
- **COUVER\_05** : La création et l'entretien de maillage de zone de régulation écologique fait débat. Il semble qu'au sein du site Natura 2000, la faible superficie de vigne ne justifie pas une telle mesure.
- **COUVER\_06** : La création et l'entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles) a été retenu par l'assemblée, elle sera rajoutée. Des précisions sont apportées sur le mode de gestion : sur la vallée de

l'Euille, la gestion majoritairement employée est un labour (soit une gestion mécanique) soit d'un rang sur deux soit sur tous les rangs. Il est distingué les traitements inter-rang et sous le rang.

- **PHYTO\_07** : Cette mesure fait débat. Elle n'est réalisable que si la surface de la parcelle est de minimum 10 ha. Hors le parcellaire sur la vallée de l'Euille est très divisé, une parcelle de ce type (et de surcroit localisée en Natura2000 qui exclut une majorité des surfaces en vigne) n'est pas présente dans ce site. Par ailleurs, un arrêté préfectoral oblige à l'utilisation de certains traitements pour lutter contre les parasites. Ces traitements peuvent aller à l'encontre de cette mesure.
- Une remarque est apportée sur l'absence de MAEt pour la problématique viticole de traitement des effluents de chai.
- La souscription à une MAEt sur une parcelle n'amène pas à une réduction de la longueur obligatoire de la ZNT de la parcelle.

**CR : Réunion technique sur la  
thématique de la collision routière  
pour les mammifères semi-aquatiques  
du 27 juin 2012**



## Antenne Gironde

5 allée Ronsard  
33320 Le Taillan Médoc  
Tél. 05 56 57 67 73  
antenne33@cen-aquitaine.fr  
www.cen-aquitaine.fr

Le 10 juillet 2012

### Sites Natura 2000 « Vallée de l'Euille », « Réseau hydrographique du Brion », « Réseau hydrographique du Lisos » Réunion technique sur le traitement du risque de collision routière- Compte-rendu

#### Ordre du jour :

Présentation du diagnostic de collision routière réalisé par le GREGE dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs.

Point sur la propriété des ouvrages.

Discussion sur les propositions d'aménagement et de chiffrage.

#### Bilan sur la propriété des ouvrages

La question se pose pour le Brion.

- > Ouvrage n°1 : DIRSO
- > Ouvrage n°2 : ville de Langon
- > Ouvrage n°39 et 3 : DIRSO
- > Ouvrage n°4 : pont historique à la DIRSO, extension au CG33
- > Ouvrage n°5 : CG33
- > Ouvrage n°7 : CG33
- > Ouvrage n°8 : ASF

#### Aménagements

Les N°8, 7 et 4 (partie CG) sont des buses métalliques : impossible de percer. Aménagement par pontons flottants ou banquettes béton.

Pour les autres ouvrages maçonnés ou bétonnés : encorbellements et banquettes.

L'ouvrage 1 est soumis à marée, les ouvrages 2 et 3 y sont sensibles.

L'aménagement doit être défini selon l'utilisation la plus courante par les mammifères semi-aquatiques (pas forcément en fonction de la crue décennale mais selon la marée au quotidien).

L'aménagement doit se faire sur les deux rives pour les cours d'eau de plus d'1.5m de largeur.

ASF peut assécher une des deux buses.

#### Chiffrage

Affiner le chiffrage avec les données de longueur des ouvrages pour ASF (entre 80m et 100m).

Essayer d'avancer sur les hauteurs souhaitables des aménagements.

Les propriétaires d'ouvrages estiment les chiffrages sous-évalués.

Il y aura des coûts supplémentaires liés aux différentes études.

### Relevé de décision

**ASF** dispose du planing des ouvrages à chemiser. ASF va relever les ouvrages compris dans la hiérarchisation et dont les travaux sont prévus dans les années à venir. Il communique les informations au CEN  
ASF va proposer à l'Etat d'intégrer le Brion et le Lisos à la programmation du prochain Contrat de plan en cours de négociation.

**La DIRSO** va proposer de réaliser une étude sur les 3 ouvrages dans le prochain Contrat annuel. Pas de travaux envisageables avant 2014.

**Le CG33** va faire passer au CEN la programmation de réhabilitation des ouvrages sur les 3 cours d'eau.

Les propriétaires d'ouvrages font faire passer au CEN les exemples de coûts détaillés dont ils disposent.

Demander à la **DREAL** de préciser les procédures à réaliser pour de tels travaux (loi sur l'eau, étude d'incidence, étude d'impact).

### Liste des participants

#### Présents

Eric CHAMARD	DIRSO
Nicolas BLANCHET	DIRSO- Chef du Centre d'entretien et d'intervention de Captieux
Bruno FOURNY	Commune de Langon
Florent GESTIN	CG33
Denis WAX	ASF District de Langon
Jean-François NOLOT	ASF Service gestion et maintenance du patrimoine
Pascal FOURNIER	GREGE
Julie WALKER	CEN Aquitaine
Marion SOURIAT	CEN Aquitaine
Pascal PARTARY	CEN Aquitaine
Marion CAYRE	CEN Aquitaine

#### Excusé

Cédric HEURTEBISE	ASF
-------------------	-----



*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*

**Siège social :** Maison de la Nature et de l'Environnement - Domaine de Sers 64000 Pau - Tél. 05 59 32 65 19 - E-mail : [siege@cen-aquitaine.fr](mailto:siege@cen-aquitaine.fr)

Association Loi 1901. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
SIRET 397 433 020 00039 – APE 9104 Z – TVA Intracom FR 01 397 433 020

## **Personnels rencontrés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB**

## Liste des acteurs rencontrés :

Nom Prénom	Structure	Fonction
ACKER Jean-Paul	SIABVO	Président
BEGARD Henri	Mairie de Laroque	Maire et président du SITA
BELIS Christian	S.I.T.A Lac Laromet	Vice-Président
BERTHU Marise		Propriétaire
BLANCHET Nicolas	DIRSO	Chef du Centre d'entretien et
BOUYSSONNIE W.	MIGADO	Rencontre
BRUNET Laure		Viticulteur
CAILLEUX Olivier		Viticulteur
CARRIER Monique		Propriétaire
CHAMARD Eric	DIRSO	Représentant
CHATELIER Jean-Jacques		Représentant
CHAUSSIE J-Jacques		Viticulteur
DAL'EIN J.François	Commune d'Omet	Représentant
DEFARGES Jocelyn		Propriétaire
DINANT Alain		Propriétaire
DUBOURDIEU Fabria		Exploitant agricole
DUBROCA		Viticulteur
DUCOURT Batrand		Propriétaire
ELIA Cédric	Chambre d'Agriculture de Gironde	Conseiller viticole
ESPENAN Philippe		Exploitant agricole
FONTES Didier	Conseil Général Gironde D.E.T	Représentant
FOURCASSIES Jean-Michel		Propriétaire
FOURNIER Pascal	GREGE	Président
FOURNY Bruno	Commune de Langon	Représentant
GAUTHIER René	MCVR Arbis	Président
GERE J.Daniel		
GESTIN Florent	Conseil Général Gironde direction Infrastructures	Représentant
GIRARD Joseph	Commune d'Arbis	Viticulteur
GOUANELLE Colette	SEPANSO	Représentante
GULLI Grégory	Projet de parcours d'accrobranche	Réalisateur

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
LALOUES Jean-Thierry		Viticulteur
LASSUS Christophe		Viticulteur
LASSUS Fabienne	Quad Soullignac	Présidente
LEREDU Pacale		Propriétaire
LEVEAU Alain	Commune de Targon	Président Pays
MANDRAU Jean-Louis	Commune de Ladaux	Maire
MARLIANGEAS Josie		Propriétaire
MEMGUIN J-Michel		Viticulteur
MOULIN Jean-Christophe		Technicien viticole
MULET Patrick	DDTM- Service Eau et Nature et Natura 2000	Représentant
NADAL Olivier	Commune d'Arbis	Délégué MCVR
NOLOT Jean-François	Autoroute Sud France	Service gestion et maintenance du patrimoine
ORTIZ Joël	Chambre d'Agriculture de Gironde	Représentant
PALOIS Florent	DDTM- Service Eau et Nature	Rencontre
PAYS Michel	Entreprise	Entrepreneur de travaux agricole
PELLETIER Alexandre	ONCFS	Représentant
RENAUD Michel	Commune de Soullignac	Maire adjoint et Délégué cantonal de la Fédération Départementale
RIOT J-Michèle		
ROBIN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde	Représentant
ROUSSELON Stéphane		Propriétaire
ROUZET Alain		Propriétaire
ROUZET Pierrette		Propriétaire et Conseillère Municipal
SOLER Anne		Propriétaire
SOLER Gérard		Propriétaire
SOUPRE François	Commune de Cadillac	Propriétaire
SOUPRE Nicole	Commune de Cadillac	Propriétaire
TOUZOT Olivier	Groupe Chiroptère Aquitain (GCA)	Représentant
VILLEGIER M	Commune d'Omet	Propriétaire du Moulin de Meingot
VIMENEY François	Commune de Cadillac	Viticulteur
VINCENT Aurélie	Chambre d'Agriculture de Gironde	Conseillère viticole
WAX Denis	Autoroute Sud France	Adjoint Chef District
YUNG Rodolphe		Viticulteur